



Revue de la Société de généalogie de Québec | www.sgq.qc.ca

L'Ancêtre

Bicentenaire :
M^{gr} Cyprien Tanguay
Marguerite-Françoise Moreau
Jean-Nicolas Patoile



SERVICES

Impression numérique
Impression grand format
Impression d'enseigne
et remplacement
Impression de plans
Sérigraphie
Reproduction d'œuvre d'art
Laminage
Découpe numérique
Lettrage de véhicule
Lettrage de vitrines
Numérisation grand format
Fusion de documents
Finition
Finition manuelle
Préparation postale
Ciblage démographique



Groupe etr

MAISON DE PRÉPARATION POSTALE
CENTRE NUMÉRIQUE - AFFICHAGE

numeriCca

SCR
SÉRIGRAPHIE
CLAUDE ROUSSEAU

PLANOTECH
Reproduction et impression numérique de plans

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

À LA DÉCOUVERTE
DU PATRIMOINE MARITIME

ANIK
Platon
**NUMÉRO
EN KIOSQUE**

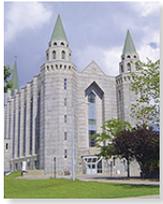
UN INDISPENSABLE POUR LES **DIFFUSEURS** DE **NOTRE HISTOIRE**

ABONNEZ-VOUS À
CAP-AUX-DIAMANTS
AU **418 656-5040**

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Visitez le site web :
www.capauxdiamants.org

 Suivez-nous
sur Facebook!



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961–2019

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Adresse municipale : 1055, rue du Séminaire, local 4240, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval, Québec (Québec) G1V 5G8

Téléphone : 418 651-9127 Courriel : sgq@uniserve.com Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019–2020

Président	Guy Auclair (4443)
Vice-président	Michel Keable (7085)
Secrétaire	Martine Guillot (7137)
Trésorier	Michel Turcotte (7406)
Administrateurs	Daniel Dupuis (7643) Louis Houde (2870) Yvon Lacroix (4823) Hélène Routhier (5919) Solange Talbot (6559)

Conseiller juridique

M^e Serge Bouchard

Direction des comités

Bibliothèque Mariette Parent (3914)

Centre virtuel de documentation Martine Guillot (7137)

Conférences Roger Barrette (2552)
Pierre Soucy (5882)

Communications et publicité Daniel Dupuis (7643)

Éditions et publications Guy Parent (1255)
Expédition Louis Poirier (5290)
Saisie des données Louise Tucker (4888)

Formation Hélène Routhier (5919)

Héraldique Mariette Parent (3914)

Informatique Yvon Lacroix (4823)

Registraire Solange Talbot (6559)

Revue L'Ancêtre Michel Keable (7085)

Service à la clientèle Guy Auclair (4443)

Service de recherche et d'entraide Jeanne Maltais (6255)

Trésorerie Michel Turcotte (7406)
Encaissement Suzanne Larochelle (7224)
Inventaire Louis Poirier (5290)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

Cotisation

Canada Adhésion principale* : 50 \$

Amérique

sauf Canada Adhésion principale* : 65 \$ canadien

Europe Adhésion principale* : 70 \$ canadien

Membre associé demeurant à la même adresse : demi-tarif

* Ces adhérents reçoivent la revue **L'Ancêtre**.

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

Page couverture :

Entrée du port de la Rochelle, Paul Signac, 1921, huile sur canevas, musée d'Orsay.
Domaine public via Wikimedia Commons.

L'Ancêtre

COMITÉ DE L'Ancêtre

Rédaction

Directeur	Michel Keable (7085)
Rédacteurs	Roger Allard (7378) Jean-François Bouchard (1792) France DesRoches (5595)
Coordonnatrice	Diane Gaudet (4868)

Autres membres

Catherine Audet (7774)
Rémi d'Anjou (3676)
Daniel Fortier (6500)
Jacques Fortin (0334)
Claire Lacombe (5892)
Jeanne Maltais (6255)

Chroniqueurs

Marc Beaudoin (0751)
Denis Beauregard
Irène Belleau (3474)
Romain Belleau (5865)
Lucie Delarosbil (6588)
Raymond Deraspe (1735)
Daniel Fortier (6500)
Rénald Lessard (1791)
Lise St-Hilaire (4023)

Collaborateurs

Jocelyne Gagnon (3487)
Jean-Paul Lamarre (5329)
Denis Martel (4822)

Les textes publiés dans **L'Ancêtre** sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la SGQ et de l'auteur.

Conception de la mise en page et des couvertures de la revue

Omnigraphe, infographie d'édition

Imprimeur

Groupe ETR, Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

© 2019 SGQ

SOMMAIRE

Conditions du Prix de L'Ancêtre	4
Lauréats du Prix de L'Ancêtre	5
Conditions – Nos membres publient – Rassemblement de familles	6
Coup de cœur des lecteurs	7
Écrire dans L'Ancêtre ?	8
Les Filles du Roy – Second regard – Victimes des Iroquois	9
Jean-Nicolas Patoile, apprenti layetier à Paris, soldat de recrue parti pour Québec	13
L'ancêtre François Dumas venait bien de Nanteuil-en-Vallée	20
L'audacieuse et courageuse Margueritte- Françoise Moreau, ma première ancêtre parternelle en Nouvelle-France	25
Hommages aux bénévoles par la FSGQ	39
Donateurs 2018-2019	40
Bicentenaire de la naissance de Cyprien Tanguay	41
La bibliothèque vous invite... À lire sur le thème de la justice	51
L'héraldique à Québec Les armoiries de la famille Bégon et de ses alliés	53
Lieux de souche Louis Bureau dit Sansoucy originaire de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique)	57
Paléographie	62
<i>Ad Lib</i> Des familles tricotées serré	64
Le généalogiste juriste Raymond Deraspe, notaire et généalogiste	66
ADN et généalogie Vos origines par ADN, vraiment?	70

La SGQ, fondée le 27 octobre 1961, est un organisme sans but lucratif. Elle favorise la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, l'entraide des membres, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, de la Fédération Histoire Québec ainsi que de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.



Conditions du Prix de *L'Ancêtre* Volume 46

Depuis 1998, la Société de généalogie de Québec (SGQ) récompense les auteurs* des meilleurs articles parus durant l'année de publication en cours en attribuant le Prix de *L'Ancêtre* sous trois volets : article de fond, étude et mention spéciale. Le comité de *L'Ancêtre* présente ici les règles qui s'appliqueront aux articles publiés dans le volume 46 de la revue, soit dans les numéros 328, 329, 330 et 331. Il s'agit de la 23^e édition du Prix.

1. Sont admissibles au Prix les membres en règle de la SGQ au moment de la publication de leur article. Tous les auteurs d'un même article doivent être membres de la SGQ.
2. Les articles admissibles sont ceux publiés dans le volume 46 et qui ont été inscrits dans les catégories suivantes :
 - les articles de fond (textes de 20 000 caractères et plus) ; si un article est publié en plusieurs parties, le texte sera évalué comme un tout par le jury. Ainsi, l'ensemble des parties constituera un seul article au sens du Prix de *L'Ancêtre* et il sera évalué comme tel. Si les parties de l'article sont publiées dans deux volumes différents de la revue, l'article en entier ne sera transmis au jury que pour le volume contenant la dernière partie.
 - les études (textes de moins de 20 000 caractères).
3. Les articles publiés sous la rubrique *Conférence* sont exclus. Toutefois, un tel article adapté pourra répondre aux critères d'évaluation, et ainsi devenir admissible au Prix. Les membres du comité de rédaction de la revue *L'Ancêtre* (directeur, rédacteurs et coordonnatrice de la revue) ainsi que les personnes qui acceptent d'être membres du jury du Prix de *L'Ancêtre* sont exclus du concours.
4. Le jury est formé de trois membres (plus un substitut) qui élisent entre eux une présidente ou un président. Afin d'appuyer le jury tout au long du processus de sélection, un représentant du comité de *L'Ancêtre* agit en tant qu'observateur de la démarche. Cependant, il ne participe pas au processus de décision.
5. Les membres du jury sont choisis par le conseil d'administration de la SGQ sur recommandation de la directrice de la revue et répondent de leurs décisions au conseil d'administration de la SGQ. Leur identité, leurs délibérations et leurs évaluations sont tenues secrètes jusqu'à la remise du Prix.
6. Les membres du jury utilisent obligatoirement la grille de pondération fournie par le comité de *L'Ancêtre*, comme seul et unique outil d'évaluation des textes. Une compilation des résultats doit aussi être produite et tous les documents d'analyse et d'évaluation doivent être remis par la suite au comité de *L'Ancêtre*.
7. Les décisions du jury doivent être motivées et sont sans appel.
8. Le jury peut ne pas attribuer le Prix dans une des catégories s'il le juge à propos ; il peut aussi attribuer plus d'une mention.
9. Les critères servant à l'évaluation des articles sont les suivants :
 - un texte à caractère généalogique ou relié à la généalogie ;
 - un texte apportant des éléments généalogiques nouveaux ou inédits ;
 - un texte affichant une qualité approfondie de recherche, appuyée sur des sources citées et vérifiables ;
 - un texte démontrant une bonne maîtrise de la langue française.
10. Le Prix de *L'Ancêtre* est offert par le conseil d'administration de la SGQ et est attribué comme suit :
 - Prix pour ARTICLE DE FOND – 300 \$ à l'auteur du meilleur article de fond ;
 - Prix pour ÉTUDE – 150 \$ à l'auteur de la meilleure étude ;
 - Prix – MENTION SPÉCIALE – 100 \$ à l'auteur d'un article de fond ou d'une étude digne de mention.
11. Les noms des gagnants sont dévoilés à l'occasion de la remise du Prix lors d'un événement déterminé par le conseil d'administration de la SGQ.
12. Les noms des gagnants ainsi que les commentaires du jury sont publiés dans la revue *L'Ancêtre*.

Comité de *L'Ancêtre*
de la Société de généalogie de Québec, mai 2019

* La forme masculine n'est utilisée que pour alléger le texte.



Lauréats du Prix de *L'Ancêtre* 2018–2019 volume 45 — 22^e édition



Jean Dubé (4571)

« Cinq familles Goupil arrivées au Michigan vers 1880 », *L'Ancêtre*, vol. 45, n° 324, automne 2018, p. 23-32.

Dans cet article, Jean Dubé retrace la migration de cinq familles Goupil au Michigan à la fin du XIX^e siècle. Trois de celles-ci étaient originaires du Québec, et les deux autres, du Nouveau-Brunswick. L'auteur nous livre un texte bien écrit, bien structuré et riche de références nombreuses et variées. En toile de fond, il rappelle des éléments clés de l'histoire du Michigan, de sa géographie et de son économie. Ce faisant, il permet de mieux comprendre ce qui a pu susciter la migration des familles Goupil, et comment elles se sont intégrées à la société d'accueil.



Nigel Bradbury (7626)

« Petite histoire des frères Chaperon », *L'Ancêtre*, vol. 45, n° 325, hiver 2019, p. 101-105.

L'auteur nous présente les grands moments de la vie de deux frères, George et Lewis Chaperon, issus de la communauté huguenote de Londres et arrivés à Québec peu après 1763. Il rappelle que de nombreux huguenots ont quitté la France, refusant, après la révocation de l'édit de Nantes, de se convertir au catholicisme.

Nigel Bradbury nous captive par un texte clair qui traite d'un sujet peu connu de notre histoire. Les références y sont nombreuses et pertinentes et les sources généalogiques nouvelles. Il nous a permis de mieux connaître la réalité de huguenots qui sont venus s'installer ici au XVIII^e siècle et qui ont pu vivre plus librement.



Guido Rousseau (6151)

« L'ascendance métisse de ma très lointaine parente acadienne, Marie-Ursule Labauve », *L'Ancêtre*, vol. 45, n° 325, hiver 2019, p. 81-95.

Vous avez des racines acadiennes? Eh bien, il vous faut lire l'article de M. Rousseau sur « sa lointaine parente acadienne »! Vous aurez peut-être la chance d'y retrouver un lien avec un personnage important de l'histoire acadienne, le Micmac Membertou. Mais surtout, vous y trouverez une recherche en généalogie bien documentée. L'auteur fait une analyse poussée en s'appuyant sur des sources acadiennes et amérindiennes en généalogie, histoire et géographie afin de retracer l'ascendance de sa lointaine parente. Des tableaux analytiques, des illustrations pertinentes et des organigrammes détaillés viennent accompagner un texte qui nous plonge dans une belle petite histoire de ce coin de pays.

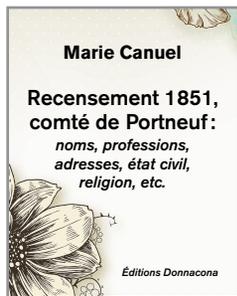
Nos membres publient

Par solidarité avec ses membres, la Société de généalogie de Québec offre, sous cette rubrique, un **espace publicitaire gratuit** aux auteures et auteurs satisfaisant les trois conditions suivantes :

1. être membre en règle de la Société ;
2. avoir fait don à la Société d'un exemplaire de leur œuvre à caractère généalogique ou historique ;
3. fournir une présentation (maximum 100 mots) de leur œuvre, telle qu'ils souhaitent la voir paraître dans les pages de **L'Ancêtre**, en indiquant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, le lieu, la maison et l'année d'édition, le nombre de pages, l'endroit de mise en vente, le prix et les frais postaux.

N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par tout auteur.

Exemple (fictif) :



CANUEL, Marie. Recensement 1851, comté de Portneuf: noms, professions, adresses, état civil, religion, etc., Cap-Santé, les éditions Donnacona, 2009, 255 pages.

(Courte description du contenu du volume, maximum 100 mots)

En vente chez l'auteure,
1452, rue du Golf, Québec, QC G1Y 3H5
23 \$ + 7 \$ frais de poste et manutention.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir **au plus tard**

- le 1^{er} septembre pour parution en décembre ;
- le 1^{er} décembre pour parution en mars ;
- le 1^{er} mars pour parution en juin ;
- le 1^{er} juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à sgq@uniserve.com au nom de Diane Gaudet.

Rassemblements de familles

L'Ancêtre publie, sur demande d'un membre de la SGQ, les avis de rassemblements d'associations de famille dûment constituées ou l'invitation d'un membre qui veut en former une nouvelle. Vous devez nous faire parvenir un court texte (maximum 100 mots) renfermant :

- les renseignements au sujet de la tenue de cette assemblée ;
- le blason de votre famille, s'il y a lieu.

N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par tout auteur.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir **au plus tard**

- le 1^{er} septembre pour parution en décembre ;
- le 1^{er} décembre pour parution en mars ;
- le 1^{er} mars pour parution en juin ;
- le 1^{er} juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à sgq@uniserve.com au nom de Diane Gaudet.





À vous de juger! Coup de cœur des lecteurs

Gagnez votre abonnement à la SGQ pour 2020!

Le comité de **L'Ancêtre** vous propose un moyen de remercier l'auteur qui vous a le plus intéressé au cours de l'année 2018-2019.

Chaque article que vous lisez dans **L'Ancêtre** est le résultat de recherches souvent impressionnantes. Bien sûr, un jury évalue le travail selon une grille structurée pour déterminer qui mérite le Prix de **L'Ancêtre**. Mais pour vous, les lecteurs, quel article ou quelle chronique vous a procuré le plus de plaisir, a été le plus intéressant ; en somme, quel a été votre **coup de cœur** ? Pas besoin de tout lire ! Juste nous signifier lequel parmi les textes que vous avez lus vous a charmé.

Pour ce faire, le comité de **L'Ancêtre** vous offre de voter pour votre article ou votre chronique **Coup de cœur**. Parmi ceux qui exprimeront leur choix, le sort attribuera un abonnement annuel à la SGQ pour l'année 2020.

Pour voter, rendez-vous à l'adresse : www.sgq.qc.ca/revue-ancetre/coup-de-coeur à compléter **avant le 15 novembre 2019**.

Vous devrez saisir votre nom, votre numéro de membre et sélectionner l'article qui vous a intéressé le plus.

Règlement du Coup de cœur des lecteurs

Les membres de la SGQ choisissent par voie électronique un article ou l'ensemble d'une chronique qui pour eux représente un **Coup de cœur**. Le comité de **L'Ancêtre** présente ici les règles applicables aux textes publiés dans le volume 45 de la revue (2018-2019), soit les numéros 324, 325, 326 et 327. Il s'agit de la 2^e édition du prix.

1. Sont admissibles les auteurs membres en règle de la SGQ au moment de la publication de leur article.
Tous les auteurs d'un même article doivent être membres de la SGQ.
2. Les articles admissibles sont ceux publiés dans le volume 45 sauf ceux publiés sous la rubrique *Conférence* ; toutefois, un tel article pourra être adapté pour répondre aux critères d'évaluation, et ainsi devenir admissible.
3. Le comité de rédaction compilera les réponses reçues et le verdict sera sans appel. En cas d'égalité des votes, le directeur de la revue déterminera le gagnant.
4. Le prix offert par le conseil d'administration de la SGQ à l'auteur gagnant est un certificat cadeau d'une valeur de 100 \$ valide chez Les Éditions du Septentrion ; le prix attribué par tirage au sort parmi les participants sera un abonnement d'un an à la SGQ.
5. Le nom du gagnant sera dévoilé lors d'un événement déterminé par le conseil d'administration de la SGQ et sera publié dans la revue **L'Ancêtre**.

Le comité de **L'Ancêtre**

Mots de Généa...

Pleust à Dieu qu'un chascun sceut aussi certainement sa geneallogie, depuis l'Arche de Noë jusques à cest eage ! Je pense que plusieurs sont aujourd'huy empereurs, roys, ducz, princes et papes en la terre, lesquels sont descenduz de quelques porteurs de rogations et de coustretz, comme, au rebours, plusieurs son gueux de l'hostiaire, souffreteux et miserables, lequelz sont descenduz de sang et ligne de grandz roys et empereurs.

Rabelais, De la généalogie et antiquité de Gargantua.

Écrire dans L'Ancêtre ? Pas pour moi ! Non Merci !

C'est trop difficile, je n'ai jamais été habile pour écrire de jolies phrases, et ma recherche n'est pas terminée !

Si c'est ce que vous vous dites, votre perspective pourrait changer si vous lisez ce qui suit.

C'est trop difficile ! Vous aimez bien raconter à vos connaissances comment vous avez trouvé un élément encore inédit. Vous êtes alors volubile, vous avez quelque chose à raconter. Alors, pourquoi hésiter ? Il suffit de commencer à écrire. Le reste suivra. Vous gardez pour vous des secrets que bien d'autres aimeraient connaître ou des énigmes insolubles. Partagez-les, on vous écoute et qui sait ce que cela vous apportera.

Je n'ai jamais été habile à écrire de jolies phrases ! Qu'à cela ne tienne. Nous avons une forte équipe de correcteurs et de relecteurs et, croyez-nous, nous en avons vu de toutes les couleurs et de toutes les teintes ! Historiens, professeurs de langues, toponymistes et bien d'autres composent notre équipe... Nous pouvons vous aider. Soumettez-nous un texte et nous pourrions lui donner votre couleur, mais une couleur éclatante. Ce qui nous importe, ce n'est pas tant le style que le contenu. Nous serons avec vous pour améliorer votre style, si nécessaire. Alors, allez-y !

Ma recherche n'est pas terminée ! Et quand croyez-vous donc qu'elle le sera ? Il manque toujours un élément, il reste toujours une question, un doute, une hésitation, et – vous le savez déjà – cela n'arrêtera jamais. Peut-être la publication de l'état de votre recherche, des obstacles, des embûches sur lesquels vous trébuchez permettra-t-elle à quelqu'un de résoudre un cas qui le tracasse ou, pourquoi pas, de vous fournir un élément de réponse. Ce que vous savez, décrivez-le.

Qui sait lequel d'entre vous remportera le Prix de L'Ancêtre ou le Prix Coup de cœur des lecteurs.

Au plaisir de lire les textes que vous nous transmettez à lancetre@sgq.qc.ca.

Michel Keable,
Directeur, revue L'Ancêtre



Capsule clio-généalogique : Par ordre du Roi : multipliez-vous !

Par son ordonnance du 5 avril 1669, Louis XIV incite les pères de la Nouvelle-France à marier leurs fils avant 20 ans et leurs filles avant 16 ans. Les parents ne s'y conformant pas pourraient subir *quelque peine pécuniaire*. Quant aux jeunes mariés, ils recevront 20 livres chacun, le jour de leurs noces, *ce qui sera appelé le présent du roy*. Par la même ordonnance, la *politique familiale royale* prévoyait, pour les pères de famille nombreuse, *de dix enfants vivans, nés en légitime mariage, ni prestres, ni religieux...*, une pension de 300 livres.

L'ordonnance se trouve dans <http://books.google.ca>. Sur ce site, recherchez : « Lettres, instructions et mémoires de Colbert : Volume 2 », et allez à la page 657.

fortierdanielsqg@gmail.com

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.



Les Filles du Roy* – Second Regard

Irène Belleau (3474)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

*NDLR: La revue **L'Ancêtre** utilise généralement la graphie *Les Filles du roi* pour désigner ce groupe de femmes. Cependant, à la demande de l'auteure, présidente de la SHFR, nous respecterons son choix de les nommer selon la forme ancienne *Les Filles du Roy*.

Victimes des Iroquois

C'étaient des surprises contre lesquelles on ne pouvait se mettre à l'abri parce que ces Sauvages survenaient en tout petit nombre, faisaient un « coup » et disparaissaient sans que la milice ou les particuliers puissent y mettre obstacle¹.

Introduction

Plusieurs ouvrages ont fait état du massacre de la nuit du 5 août 1689, à Lachine, où le cri de guerre sort du sommeil une population qui se sait vulnérable et sans moyens devant le feu qui brûle les maisons et les coups de tomahawk vengeurs. Jacques Lacoursière², Léo-Paul Desrosiers³, Hélène Lamarche (dans un article de la revue *Mémoires* de la Société généalogique canadienne-française), entre autres, ont apporté un complément intéressant à cet événement sanglant grâce au dépouillement subséquents d'archives. C'est dans cette *substantifique moelle*⁴ que j'ai glané ce qui touche de près aux Filles du Roy et à leurs familles sans ignorer les circonstances de la vie même de ces filles.

Mais cette attaque de 1689 n'était pas la première des incursions iroquoises. Loin de là, il y en a eu plusieurs autres, et pas seulement à Montréal : en 1644, les attaques des Iroquois obligent les religieuses à quitter Sillery pour Québec; en 1650, les Wendats de Cap-Rouge doivent se réfugier à Québec; en 1661, quinze personnes sont tuées à l'Île d'Orléans. Le gouverneur Charles Huault de Montmagny, Pierre Boucher et Jean Talon sollicitent du renfort. Il faut attendre 1665 et la venue des régiments de Carignan-Salières et de Tracy pour favoriser une certaine paix qui restera précaire même après la signature de la paix de Montréal en 1701. *Ils viennent en renard dans les bois, attaquent en lions et fuient en oiseaux* décrit Joseph-Edmond Roy⁵. C'est le principal ennemi en Nouvelle-France.

Les Filles du Roy n'ont pas été épargnées, leurs maris et leurs enfants non plus. Comme la recherche n'est jamais terminée, les récits des vies qui suivent peuvent sans doute évoluer encore.

I – Épouses et maris : victimes

1. Marie Lebrun et Pierre Barbery dit Grandmaison

Le couple s'est marié le 24 février 1668; dix enfants sont nés de 1669 à 1689. Un seul enfant meurt en bas âge, Philippe. La famille semble bien établie; au recensement de 1681, elle possède cinq bêtes à cornes et 14 arpents de terre défrichés. Trois mois avant le massacre, le 28 avril 1689, deux de leurs enfants, Anne et Jean⁶, meurent accidentellement, brûlés *près du fournil de leur père*. La toute dernière et dixième, Marguerite, née le 31 mai 1689, n'a que 2 mois. Après le massacre du 5 août, mari, femme et enfants manquent à l'appel: pris, capturés, esclaves des Iroquois ou brûlés. Même l'enfant de 2 mois sert de butin de guerre! C'est leur gendre, Pierre Jamme, l'époux de Marie-Madeleine, épargné du massacre parce qu'il était engagé à l'Hôtel-Dieu, qui se chargera de la suite des choses *se portant fort* des enfants, selon le notaire Pottier⁷, tuteur des mineurs disparus, au moment de la vente de la terre à Jean Tabaux⁸.

1. CLOUTIER, Prosper. *Histoire de la paroisse de Champlain*, vol. 2, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1917, p. 56.

2. LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec, des origines à 1791*, t. 1, Sillery, Septentrion, 1995, 481 p.

3. DESROSIERS, Léo-Paul. *Iroquoisie, 1666-1687*, t. 3, Sillery, Septentrion, 1999, 352 p.

4. « Substantifique moelle », provient du texte original *Gargantua* – Prologue de François Rabelais. <https://pantagruelle.blogspot.com/>.

5. ROY, Joseph-Edmond. *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. 1, Lévis, Société d'histoire régionale de Lévis, 1984, p. 73-74.

6. PRDH, fiches n° 14522 et n° 14523.

7. Jean-Baptiste Pottier, le 20 janvier 1699.

8. Contrats devant le notaire Antoine Adhémar le 1^{er} février 1701 et le 13 mars 1708 et devant le notaire J.-B. Pottier, le 20 janvier 1699.

2. Anne Dodin et Jean Mouflet dit Champagne

Anne Dodin ou Dosdain et Jean Mouflet, ex-soldat du régiment de Carignan-Salières, se sont successivement établis à Cap-de-la-Madeleine, à La Pérade puis à Batiscan; c'est là où sont nés leurs cinq premiers enfants. Au recensement de 1681, ils sont à Lachine où naissent les trois derniers. Le 5 août 1689, Anne est probablement tuée, Jean, fait prisonnier, et deux enfants, Marguerite et Angélique-Gabrielle, capturées. Quatre membres de la famille Dodin–Mouflet dit Champagne échapperont au massacre: Anne, l'aînée, âgée de 19 ans, s'était mariée le 13 juillet 1682; Marie, 6 ans, a sans doute échappé à cette nuit terrible, on ne sait pas comment. Mais, le 25 octobre 1700, elle épousera François Meloche. Puis, Marie-Suzanne, âgée de 17½ mois, survit aux événements. Elle épousera Vincent Laforge le 25 février 1710. Finalement leur frère Louis décédera le 20 septembre 1750 à Oka. Comment ces enfants orphelins de père et de mère ont-ils vécu la suite du drame?

3. Marie Chancy et Michel Prézeau dit Chambly

Marie est arrivée en 1673 comme Fille du Roy; elle a épousé la même année Michel Prézeau, de Rouen; ils ont eu six enfants dont l'âge en 1689 s'échelonnait entre 4 et 13 ans. Deux d'entre eux sont morts à la naissance. Soudain, c'est le cri des Iroquois en pleine nuit. Marie *enceinte est évantrée*; elle a 32 ans. Michel est tué; il est âgé de 40 ans. Marie-Catherine, 10 ans, et Marie-Marguerite, 8 ans, ont probablement réussi à s'évader. On ne sait pas. Elles ont sans doute été prises en charge, puisqu'on les retrouve mariées, Marie-Catherine en 1702 avec Pierre Clément, et Marie-Marguerite vers 1709 avec Jean-Baptiste Gauthier Saguingoira. Ce dernier a aussi été épargné, car ses parents Pierre Gauthier et Charlotte Roussel sont aussi tombés dans la nuit du 4 au 5 août 1689, lors de l'attaque des Iroquois.

4. Jeanne Collet et Grégoire Simon

Jeanne, orpheline de père et de mère, arrive en 1668 et elle épouse Grégoire Simon, arrivé en 1659 à 18 ans comme engagé laboureur au service de Jeanne Mance à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le contrat de mariage est passé dans la maison des Filles de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, devant le notaire Bénigne Basset. Le couple vit sans doute comme des *donnés*; ils n'ont pas d'enfant. Le 6 mai 1691, ils tombent tous les deux dans une embuscade à Pointe-aux-Trembles et sont tués. Ils sont inhumés le 8 mai; Jeanne a 46 ans et Grégoire 50.

5. Marie Crépin et Jean Fournier

Selon *Parchemin*, c'est le 2 mai 1695 que Jean aurait été attaqué; il aurait été blessé d'un coup de fusil à l'épaule alors que Marie aurait été prise et brûlée en 1689 par les Iroquois. Leur maison, qui servait de chapelle, avait été incendiée en 1672. Au recensement de 1681, Jean avait 54 ans et Marie, 42. Tout ce qu'on sait, c'est que Jean Fournier, devant le notaire Antoine Adhémar, avait fait un partage de biens meubles et immeubles avec son cousin Jean Quenneville, concierge des prisons de Montréal. On ignore la date du décès de Jean Fournier, mais on sait qu'il vit toujours en 1697, car il est fait mention de lui dans

un acte de mariage du 18 février entre Jean Bizet et Catherine Quenneville. D'autres documents d'archives nous manquent sans doute encore.

6. Charlotte Roussel et Pierre Gauthier dit Saguingoira

Charlotte, une Fille du Roy du contingent de 1668, vient de Normandie. Elle épouse Pierre Gauthier dit Saguingoira de Saintonge, laboureur. Ils ont huit enfants, trois nés à Montréal et cinq à Lachine. Au recensement de 1681, ils ont deux fusils, cinq bêtes à cornes et 26 arpents de terre défrichés; ce n'est pas rien! Une seule de leurs enfants est mariée au moment du massacre. Puis, lors de la terrible nuit du 4 au 5 août 1689, Charlotte est prise et probablement amenée en captivité par les Iroquois, de même que Pierre. D'après un contrat du notaire Adhémar du 7 mai 1691, Jean-Baptiste Poitiers est nommé pour gérer les affaires de leurs enfants. Un autre contrat de Jean-Baptiste Poitiers du 22 janvier 1698 nous indique que Pierre Gauthier dit Saguingoira est toujours captif des Iroquois au moment où son fils Pierre reçoit une terre concédée par les Sulpiciens de Montréal. Il se peut que Pierre Gauthier père soit revenu, car le contrat dit de lui *à ce présent*. À ce compte, il serait mort en 1703 de la fièvre, à 74 ans. Six de leurs enfants se marient et s'établissent pour la plupart à Montréal plutôt qu'à Lachine.

7. Marie Roy et Pierre Pérusseau

Marie est originaire de Paris; elle épouse Pierre Pérusseau, arrivé en 1659 comme engagé de Jeanne Mance. Le mariage a lieu en 1666 et ils ont deux enfants: Pierre et Françoise-Thérèse. Marie est enlevée et tuée par les Iroquois dans la terrible nuit du 4 au 5 août 1689; elle avait 47 ans. Selon le *PRDH*, Pérusseau aurait survécu car on perd sa trace à partir du 29 décembre 1689.

II – Les Filles du Roy veuves... leurs maris victimes

1. Marie Barbant et Jean de Lalonde dit L'Espérance

Jean, laboureur, est attaqué et tué lors d'une escarmouche au bord du lac Saint-Louis le 30 septembre 1687. Il a 46 ans. La famille compte cinq enfants. Marie Barbant se remarie en 1688 avec Pierre Tabault. Lorsque le massacre de Lachine survient, tout est brûlé, les biens et les meubles; les animaux de son premier mari sont tués; elle n'a plus rien. Sa fille Marie-Madeleine est mariée et habite Lachine. Elle a sans doute supporté sa mère et son beau-père. Que fait Marie Barbant par la suite? Elle demande la séparation de biens, elle n'a plus rien à partager avec son nouvel époux! Le notaire Adhémar consigne ce fait dans un acte du 28 septembre 1690. Elle meurt vers 1710.

2. Anne Brandon et Pierre Dagenais

Anne, Fille du Roy du contingent de 1665, est originaire de la Champagne; elle épouse Pierre Dagenais le 17 novembre 1665 à Montréal. Ils auront six enfants. Dans les fiches *individu* n^{os} 8694 et 18209 du *PRDH* aux noms d'Anne Brandon et Pierre

Dagenais, les documents signalent que le couple a été pris et tué par les Iroquois environ 14 ans avant la procuration passée devant le notaire Pierre Raimbault, du 21 septembre 1702.

3. Marguerite Delorme et René Chartier

René s'était marié en France le 7 août 1645 à Poitiers avec Madeleine Ranger; devenu veuf, il arrive en Nouvelle-France avec ses trois enfants. Il épouse Marguerite Delorme le 1^{er} octobre 1669; ils auront quatre enfants. En 1675, ils demeurent à Champlain et, en 1682, René est meunier à Lachine. Il a eu la *tête coupée* dans la nuit du 4 au 5 août 1689⁹. Il était âgé de 64 ans. *Les restes ont été inhumés le 23 mai 1701*¹⁰. Leur quatrième enfant meurt à l'âge de 11 ans. Par la suite, le curé Pierre Rémy, de Lachine, a maille à partir avec certains de ses citoyens et citoyennes, dont Marguerite Delorme, les considérant comme dévergondés! Serait-ce pour Marguerite un remède aux malheurs inévitables? On ne connaît pas la date exacte de sa mort.

4. Madeleine Maréchal et Pierre Pipardeau ou Poupardeau

Pierre a été tué le 12 novembre 1689¹¹. On peut dire que Madeleine était mal mariée; on nommait son mari le batteur d'antif¹²! Veuve, elle engage sa fille Isabelle âgée de 4 ans chez Joseph Godefroy pour une période de onze ans à condition qu'il prenne soin d'elle et la fasse instruire. Elle-même s'engage au service d'Abraham Bouat à raison de 50 livres. Elle avait demandé la séparation de biens le 24 août 1676. Réussit-elle à refaire sa vie? On ne le sait pas. Peut-être se réfugie-t-elle chez sa fille, mariée en 1704 et demeurant à Cap-Santé, ou chez son fils Jean établi à Trois-Rivières. On ne connaît pas la date de sa mort.

5. Louise Lecoutre et Nicolas Crevier

Nicolas est fait prisonnier de guerre des Iroquois en 1689 selon un contrat du notaire Claude Maugue du 27 juin 1691. Une *observation* au début du contrat précité en fait foi. Son domestique Jacques Julien a aussi été tué par les Iroquois. Nicolas Crevier avait épousé Louise Lecoutre à Cap-de-la-Madeleine en 1665; ils ont eu onze enfants de 1666 à 1689; le dernier étant né le 2 février 1689. On ignore la date du décès de Louise qui se situerait entre 1689 et 1708.

6. Marguerite Dusson et Jean Lavallée dit Petit

Jean est tué par les Iroquois et inhumé le 12 juillet 1692. Il a 37 ans. Lui et son épouse Marguerite Dusson ont eu cinq enfants de 1671 à 1680, tous vivants en 1692. Marguerite se remarie avec Charles Vanet, 45 ans, charpentier et ex-soldat du régiment de Carignan-Salières de 1665, compagnie Chambly. D'ailleurs, ils ont vécu trois ans dans le fort Chambly après leur mariage. Marguerite meurt à 75 ans à Sorel le 20 juillet 1731.

9. Dans la fiche n° 14539 du PRDH, il est précisé qu'il s'agit d'un *extrait d'une note du curé de Lachine en date du 28-10-1694*.

10. www.ancestry.ca. Consulté le 16 juin 2019.

11. Fiche n° 92966 du PRDH.

12. Selon le CNRTL (Centre national de ressources textuelles et lexicales), vagabond qui fait le trottoir; batteuse d'antif signifie prostituée, ce qu'est Madeleine Maréchal.

7. Marguerite Girard et Pierre Forcier

Pierre est tué par les Iroquois le 18 mai 1690 à Saint-François-du-Lac; il a 42 ans. Lui et Marguerite s'étaient mariés à Sorel vers 1673-1674, puis s'étaient établis à Saint-François-du-Lac où ils ont eu sept enfants. La dernière était née le 1^{er} avril 1689. Marguerite s'est remariée le 30 novembre 1690 avec René Abraham dit Desmarais, avec dispense d'affinité spirituelle. Ils ont eu deux enfants: Pierre Abraham, en 1691 et Jean Baptiste, en 1696. En 1714, ils ont donné leurs biens à leur fils Jean Baptiste et ont disparu tous les deux de nos radars après le 18 février 1716.

8. Anne Seigneur et Jean Besset dit Brisetout

Le 20 novembre 1690, au fort Saint-Louis, Jean est fait prisonnier par les Iroquois. Anne et Jean s'étaient unis à Chambly le 3 juillet 1668. Ils ont eu neuf enfants. Anne s'est sans doute « débrouillée », car on ne lui connaît pas de remariage. Soudain, Jean revient en 1695. Rares sont les retours de captivité. S'est-il évadé? A-t-il été secouru? Il meurt en 1707; Anne lui survivra jusqu'en 1733.

9. Anne Loiseau et son deuxième mari Charles Lemoine

Charles est tué au lac des Deux-Montagnes et inhumé le 2 juillet 1695. Anne Loiseau avait épousé Guillaume Gendron en 1664 à Longueuil et deux enfants étaient nés. Elle n'en a eu aucun avec Charles, même si leur union a duré de 1688, année de leur mariage, à 1695, année de la mort de son époux.

10. Marguerite Lemerle de Haut-Pré et Laurent Bory dit Grandmaison

Laurent est tué en 1687 en se rendant au fort Cataragui (Frontenac). Il était au service de Robert Cavelier de La Salle. D'abord domestique de Jean Leduc à Montréal, il devient « voyageur » dans les Pays d'en Haut. Mais Marguerite n'en a cure de ses nombreuses absences au pays de la fourrure. Pour se venger, munie d'une procuration, elle vend leur seigneurie de La Guillaudière 120 livres, elle loue la boulangerie et elle quitte le pays en 1683. Deux de ses deux enfants sont morts en bas âge, à 2 et 3 ans. Elle abandonne le troisième, François, âgé de 7 ans. Peu s'en faut, il fera sa vie. Il se marie en 1699 avec Marie-Barbe Benoît et deux enfants naîtront: Angélique et François. A-t-il revu sa mère?

11. Nicole Chandoiseau et Étienne Benoît dit Lajeunesse

Étienne est blessé ou enlevé par les Iroquois (selon *Parchemin*) lors de la campagne dirigée par le gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle en 1666 dans les colonies anglaises d'Albany où les Iroquois sont bien établis. Nicole et Étienne ont eu quatre enfants. Étienne serait décédé en 1691. Nicole est désignée

comme veuve notamment dans un acte du notaire Adhémard du 27 janvier 1693. Désespérant sans doute de voir revenir un jour sain et sauf son Étienne, elle se remarie avec Pierre Gour dit Lavigne en 1698 à Pointe-aux-Trembles. Le nouveau couple n'a pas eu d'enfant.

12. Catherine Roy et Pierre Salvail dit Trémont

Pierre meurt dans les colonies anglaises, à Orange, en 1688, selon le témoignage de sa veuve, en date du 30 juin 1689, sans qu'on en sache davantage. Ils s'étaient mariés en 1673, peu après l'arrivée de Catherine comme Fille du Roy; ils s'étaient établis à L'Île-Dupas. Pierre est connu comme coureur des bois. Ils ont eu six enfants. Pierre disparu, Catherine se remarie peu de temps après, le 30 juin 1689 à Sorel, avec Jean de Miray, sieur de Largentier, officier de marine. Ce couple a eu un enfant. De nouveau veuve, elle meurt en 1731 à 72 ans. Elle aura adopté ce nouveau pays jusqu'à son dernier soupir.

III – Enfants

1. **Laurent Chartier** est tué par les Iroquois le 6 juin 1691; il a 17 ans. C'est le cinquième des onze enfants de Guillaume et Marie Faucon, Fille du Roy du contingent de 1663. La fiche du *PRDH* indique qu'il est écrit dans la marge du registre *tous les sept tués par les Iroquois*. Nous ne connaissons que la date de la mort de Laurent.

2. **Pierre Papin** est tué à 24 ans dans le combat contre les Anglais, le 2 juillet 1690, à La Prairie-de-la-Madeleine. Il est le fils de Pierre et Anne Passavant dit Pelletier, Fille du Roy du contingent de 1665. Il est l'aîné d'une famille de huit enfants. Nous ne connaissons pas les circonstances de sa mort.

3. **Jean Beaudry**, 11 ans, fils de Catherine Guyard, est tué par les Iroquois le 8 septembre 1689, donc peu de temps après le massacre du 5 août. Il était le fils d'Antoine qui avait épousé Catherine en 1665. Jean était le dernier de leurs cinq enfants, né en 1678.

IV – Retour festif

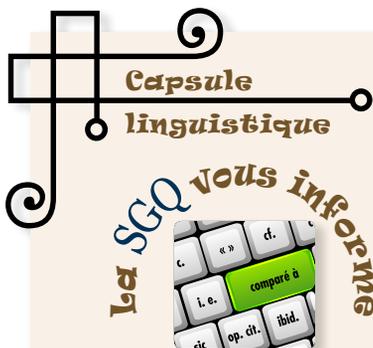
Marguerite-Françoise Moreau et Mathieu Faye dit Lafayette

Marguerite et Mathieu se sont unis en 1670 à Montréal et ont eu onze enfants de 1672 à 1689. Le dernier, François, est né le 20 mars 1689. Lors de l'attaque surprise en août, les deux parents sont pris par les Iroquois et la famille est décimée. Mais ils reviendront de captivité vers 1693-1694. Ils feront l'inventaire de leurs biens, enfin de ce qui en reste, devant le notaire Adhémard le 8 octobre 1693. Mathieu meurt le 29 août 1695. Marguerite-Françoise a le courage de se remarier avec Jean Lefort le 7 novembre 1696. Elle aura deux enfants, Jean-Baptiste et Paul, qui lui permettront peut-être de surnager après le naufrage. Elle meurt à 63 ans en 1718 et son deuxième mari en 1724.

V – Erreur : Résurrection ?

Le dépouillement de documents d'archives postérieurs au massacre de Lachine nous permet aujourd'hui de *ressusciter* Mathurine Thibault, Fille du Roy du contingent de 1663, épouse de Jean Milot, le célèbre meunier de Lachine. Pendant longtemps, on la croyait décédée avant le 2 mai 1695! Au minutier du notaire Antoine Adhémard, à cette date, on a toujours lu que *la femme du dit Milot fut prise et brûlée et que la maison où ils étaient brûlée avec tout ce qui était à eux appartenant*. Or, grâce à la vigilance de fins lecteurs, la loupe et la paléographie aidant, la *FEmME* devient la *FErME* du dit Milot. Voilà la bonne nouvelle! Nous sommes nombreux à douter du changement de ce M pour un R... et le reste du document ne nous éclaire pas davantage et nous porte à demeurer prudents devant cette nouvelle. Mais la question demeure : quand Mathurine est-elle morte? Selon le *PRDH*, elle serait décédée en 1696.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : belleaui@videotron.ca



« Entre guillemets »

Dans un texte, les guillemets français sont des chevrons, «...». Ils servent à mettre un mot ou un groupe de mots en valeur. Ils sont précédés et suivis d'une espace insécable. Ils ne sont plus utilisés dans notre revue pour encadrer les citations. En effet, les citations dans le texte sont toujours en italique et lorsqu'elles occupent plus de deux lignes elles sont placées en retrait.

Dans la bibliographie ou dans les notes en bas de page, les guillemets servent à encadrer le titre de l'article du périodique, le titre du chapitre du livre ainsi

que le titre et la date de la pièce du document d'archives, cités en référence.

Enfin, il ne faut pas confondre les guillemets français, «...», qui paraissent dans un texte rédigé en français, avec les guillemets anglais, "...", réservés aux textes rédigés en anglais.

Référence : *Aide-mémoire et Protocole typographique de L'Ancêtre*; vous pouvez télécharger le *Protocole typographique* à l'adresse : www.sgq.qc.ca/revue-ancetre/publier.



Jean-Nicolas Patoile, apprenti layetier à Paris, soldat de recrue parti pour Québec

Louise Patoine (7659), Irénée Patoine (1331) et Yves Blanc (7658)

Louise Patoine est née dans la région de Bellechasse, autrefois Dorchester. Elle a commencé ses recherches sur les origines de sa famille au début des années 1980. Passionnée par la petite histoire, celle du quotidien des gens, elle a fait un relevé exhaustif de plusieurs générations remontant jusqu'à l'ancêtre commun, Jean-Nicolas Patoile dit Desrosiers. Elle a dû céder la suite des recherches à son frère Irénée jusqu'au moment de sa retraite où elle a repris ses démarches pour remonter jusqu'aux ancêtres français en consultant à diverses reprises les Archives nationales de Paris.

Frère aîné de Louise et né au même endroit, **Irénée Patoine** a fait carrière dans la fonction publique à titre de conseiller en gestion des ressources humaines. Très intéressé par l'histoire, il est membre de la Société de généalogie de Québec depuis plus de 35 ans. Ses recherches portent particulièrement sur les descendants de Jean-Nicolas Patoille (Patoile, Patoine, Desrosiers et Patwell). Il est également très intéressé par la recherche des Marceau, ancêtres maternels.

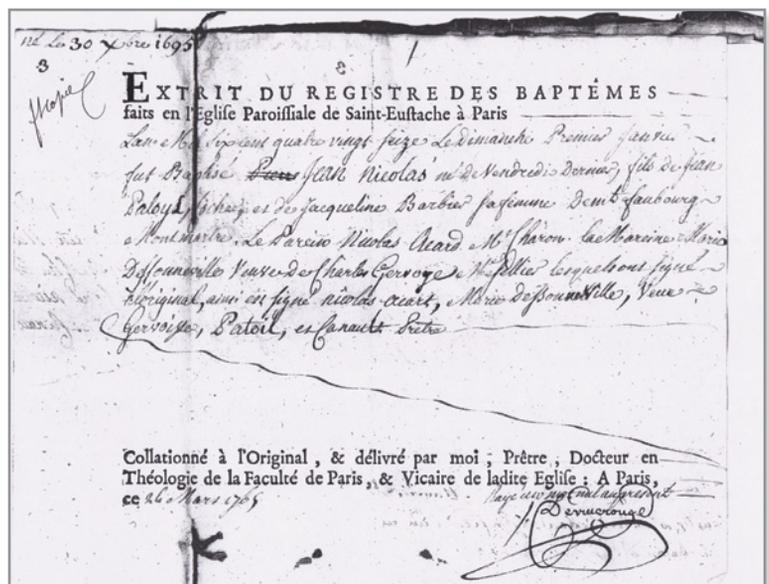
Yves Blanc est originaire de Paris. Arrivé en 1970 à Montréal pour enseigner aux HEC, il a exercé sa profession de gestionnaire dans différentes entreprises montréalaises et comme professionnel au sein du laboratoire fédéral spécialisé en utilisation efficace de l'énergie et protection de l'environnement. Il a réuni de très nombreuses informations sur ses ancêtres avec pour objectif de laisser à ses enfants un livre présentant l'histoire de leurs racines. Pour compléter ces informations, il a dû s'initier à la recherche généalogique. Il s'est passionné pour l'histoire de la famille Patoine, histoire qui comptait encore quelques inconnus, et a contribué aux recherches qui ont permis de compléter certaines informations manquantes.

Résumé

Dans la revue **L'Ancêtre**, vol. 23, n° 2, octobre 1996, paraissait un article intitulé «Les trois premières générations des familles Patoine (Patoille) dit Desrosiers». Depuis, Irénée et Louise Patoine ont poursuivi leurs recherches et mis au jour de nouvelles informations. Cet article complète ainsi les informations présentées dans nos pages, il y a maintenant plus de 20 ans.

Cet article porte sur Jean-Nicolas Patoile, arrivé en Nouvelle-France en 1716, et sur les personnes qui lui sont liées. Au fil du temps, en Amérique du Nord, le patronyme est devenu «Patoine» au Québec et «Patwell» aux États-Unis.

Certaines branches des familles québécoises issues de Jean-Nicolas Patoile (1695-1764) et Marie-Anne Louineaux (1702-1785) ont longtemps continué à ajouter le suffixe «dit Desrosiers» à leur patronyme ou à carrément abandonner le nom «Patoile» au profit de «Desrosiers» («Derosiers» ou «Desroziens» ou «Des Roziers»).



Extrait certifié de l'acte de baptême de Jean-Nicolas Patoile.
Source : Archives nationales de France.

Jean-Nicolas Patoile, enfant du quartier Saint-Eustache de Paris

Jean-Nicolas Patoile est né le vendredi 30 décembre 1695 et a été baptisé en l'église Saint-Eustache deux jours plus tard, au Nouvel An, le lundi 1^{er} janvier 1696¹.

Les parents de Jean-Nicolas sont Jean² et Jacqueline Barbier³ qui se seraient mariés en 1695. Ce couple a eu deux enfants : Jean-Nicolas (1695-1764) et Joseph (1700 – décédé avant 1720⁴), devenus orphelins alors qu'ils étaient encore mineurs⁵.

Il semble que cette famille bénéficiait d'une certaine éducation.

Jean Patoile agit comme cocher du président Ménard⁶. Il serait probablement né à Paris en 1675 ou avant. Jean Patoile et Jacqueline Barbier seraient décédés avant avril 1714⁷.

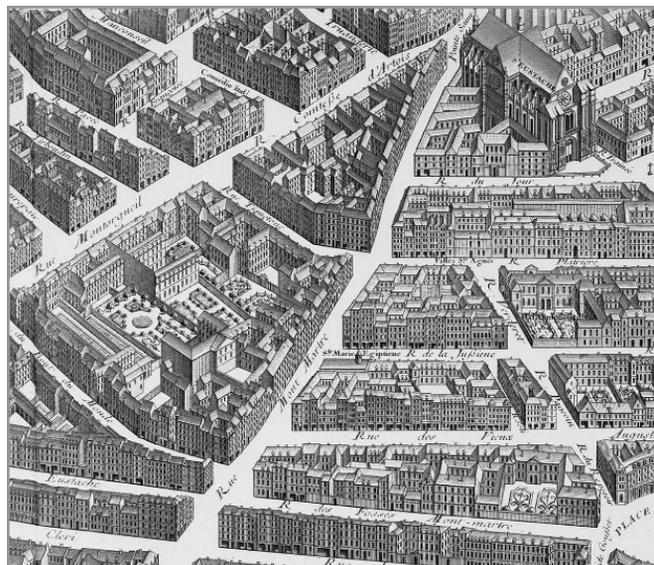
La famille habite rue Montmartre dans la paroisse Saint-Eustache, près de la porte Montmartre et de la porte de Richelieu.

Il faut imaginer Paris à l'époque. Louis-Napoléon Bonaparte (Napoléon III) et le baron Georges Eugène Haussmann n'ont pas encore transformé Paris. Fin 1600, début 1700, Paris est sillonné de petites rues étroites, malodorantes ; des chèvres, des cochons..., partagent les lieux avec la population ; il n'y a ni caniveaux ni égouts ; les gens vident leurs pots de chambre par les fenêtres. La Seine est le principal axe de transport et de déplacement⁸.

Des Patoile à Paris

Le patronyme Patoile est très peu répandu à Paris au cours de ces années :

- Nous avons identifié Jeanne Patoile (1690-1740), épouse de Léonard Cufeaux, et de toute évidence la sœur de Jean Patoile.



Rue Montmartre et église Saint-Eustache.
Plan de Turgot établi par Louis Bretez et gravé par Claude Lucas, entre 1734 et 1739 (extrait).

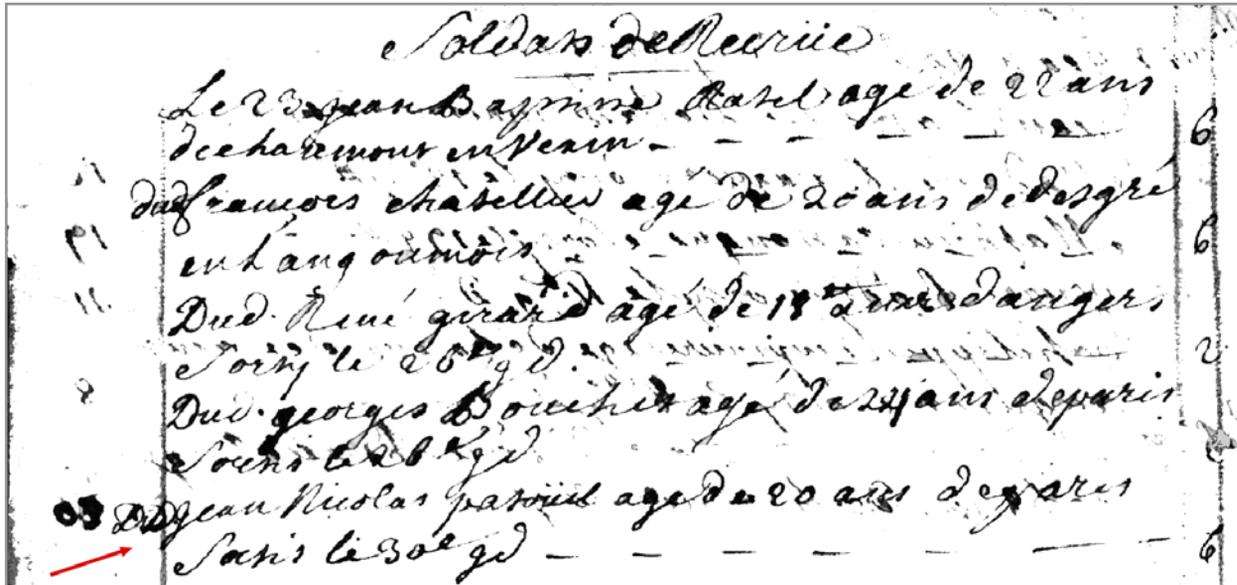
Source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530111615>

- On trouve également Pierre Patoile (né vers 1665 – 27 septembre 1743) et son père, prénommé aussi Pierre et né probablement vers 1640, tous deux maîtres rôtisseurs, rue Bordet à Paris. Un Pierre Patoile (un des deux précédents?) était présent au mariage, le 28 mai 1708, d'une dame Jeanne Patoile avec Loup Cavillon, lui aussi rôtisseur, rue de Beaune. Elle était la fille d'un dénommé Faustin Patoile (décédé) et Jeanne Sieur. Pierre Patoile a épousé Marie-Anne Duval (1679-1757). Le couple aurait eu au moins quatre enfants : Estienne, Marie-Marguerite, épouse de Michel Fortier, maître boulanger, Marie-Madeleine et Pierre.

1. Nous avons copie d'un extrait certifié de son acte de baptême daté du 26 mars 1765. Ce certificat fait partie d'une liasse de documents notariés envoyés de Paris à Québec pour régler la succession de Jean-Nicolas Patoile décédé le 15 avril 1764 à l'Hôpital général de Québec. Il est donc antérieur à la Commune et à la destruction des archives à Paris.

Il est à noter que les archives d'état civil ont pour la plupart été incendiées en mai 1871 lors de la Commune. Les Communards voulaient ainsi détruire les documents permettant aux nobles de se déclarer tels par la production de leurs actes de baptême. La Ville de Paris a, quelques années plus tard, entamé un travail de reconstitution de ses archives en convoquant tous les notaires pour qu'ils lui remettent copie des actes d'état civil dont ils avaient un enregistrement.

2. On trouvera plusieurs formes d'écriture pour le nom de la même personne : par exemple, Patoille (forme souvent utilisée par Jean-Nicolas Patoile pour sa signature) ou Patoyl (nom de son père sur son acte de baptême).
3. Prénommée aussi Jeanne dans des actes officiels, la mère de Jean-Nicolas est décédée à Paris probablement avant avril 1714.
4. Le 5 octobre 1720, devant le notaire Jacques Barbel de Québec, Jean Nicolas Patoile donne procuration à Nicolas Picot pour s'occuper du patrimoine familial à la suite du décès de son frère Joseph (ÉLÉMOND, André. *Bulletin Sainte-Anne*, mai 1997, p. 231-233). Ledit Nicolas Picot de la rue du Chevalier-duGuét est sans doute son ancien maître layetier.
5. Le 14 avril 1714, la sœur de Jean Patoile, Jeanne Patoile, et son mari Léonard Cufeaux ont été désignés tuteurs de Jean-Nicolas et Joseph Patoile, alors mineurs.
6. Nous n'avons pas encore trouvé l'institution (corporation, ordre professionnel, association...) dont M. Ménard était le président. Dans un acte du notaire Claude I Royer, on trouve « Contrat de mariage entre Sebastien Helliott, cocher de monsieur le président Ménard, porte de Richelieu, paroisse Saint-Sulpice et Catherine Garnier, rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice ». Archives Nationales de France. Minutes et répertoires du notaire Claude I ROYER (étude I) MC/ET/I/168 – MC/ET/I/236, MC/RE/I/3 – MC/RE/I/5; MC/ET/I/168 – MC/ET/I/236 – Minutes. 1701, juillet-1701, décembre MC/ET/I/219).
7. Jean Patoile était encore vivant en juillet 1711 à la signature du contrat d'apprenti de son fils Jean-Nicolas.
8. FARGE, Arlette. *Paris au siècle des Lumières*, Le Robert, 2017. <https://www.lerobert.com/>.



Inscription de Nicolas Patoile sur la feuille du régiment.

- On remarque aussi Jean Patoulet décédé le 8 août 1695 à Paris. Il avait épousé Louise Voille le 20 octobre 1672 en l'église Saint-Eustache à Paris. Jean Patoulet fut nommé conseiller du Roi en 1679 et intendant des finances des îles d'Amérique. Il a eu l'occasion de venir en Amérique, une première fois avec l'intendant Jean Talon en 1665⁹.

Quant à Jacqueline (Jeanne) Barbier, ses origines n'ont toujours pas été trouvées¹⁰. Il faut reconnaître qu'à cette époque, nombre de personnes portent le nom d'un métier qu'exerçait sans doute un de leurs aïeux. On compte ainsi une multitude de familles Barbier, ce qui complique sérieusement les recherches.

Jean-Nicolas Patoile, apprenti layetier

À l'âge de 16 ans, Jean-Nicolas entre en apprentissage chez Nicolas Picot, maître layetier, pour une période de quatre ans. Le contrat est signé le 19 février 1711 devant le notaire Mathieu Goudin. Il est précisé au contrat que Jean-Nicolas Patoile devra encore travailler pendant un an auprès de Nicolas Picot après la fin de son apprentissage¹¹. La première page du contrat porte les initiales de la main de Jean-Nicolas et de son père tandis que la seconde page porte leurs signatures. Tous deux savaient visiblement lire et écrire.

Un layetier est un ouvrier qui fabrique des layettes: une commode à tiroirs, un petit coffret ou tiroir pour y ranger des objets personnels, une caisse ou emballage en bois¹².

Jean-Nicolas Patoile gardera probablement de bonnes relations avec son maître layetier Nicolas Picot, puisqu'on retrouvera son nom dans une procuration signée le 5 octobre 1720 par Jean-Nicolas chez maître Jacques Barbel à Québec pour régler des affaires à la suite du décès à Paris de son frère Joseph.

La décision de Jean-Nicolas Patoile de partir en Nouvelle-France

Nous ne savons pas pourquoi Jean-Nicolas Patoile décide de quitter Paris pour la Nouvelle-France en 1716. A-t-il mûri sa décision sur une longue période ou s'est-il fait prendre par un agent recruteur à la sortie d'une taverne après une sérieuse beuverie? À cette époque, le recrutement était encore fait par des officiers français ou canadiens sur le territoire français. Le contrat de service est de six ans¹³. Il est probable que Jean-Nicolas Patoile connaissait le sens de son engagement; les communications entre la France et la Nouvelle-France sont nombreuses, même si le courrier est acheminé par bateau; par ailleurs, les informations circulent dans Paris et la présence des militaires et des colons en Nouvelle-France est loin d'être un secret.

9. CHAPPAIS, Thomas. *Jean Talon, Intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, Québec, imprimerie de S.A. Demers, 1904, p. 339;

Société de l'Histoire de Normandie, Rouen, 1907, Archives départementales de la Seine-Maritime, cours Clémenceau, 76100 Rouen.

10. Ne pas confondre Jacqueline (Jeanne) Barbier, mère de Jean Nicolas, avec Jeanne Barbier (née en 1649 à Reims) arrivée en 1670 à Québec.

11. La date de fin de son engagement, vers février 1716, est à mettre en relation avec l'embarquement à La Rochelle de Jean-Nicolas Patoile sur *Le Saint-Antoine* larguant ses amarres le 23 juillet 1716 à destination de Québec.

12. Fin 1600, selon le dictionnaire Robert, le contenu d'une layette prend le nom du meuble. Ainsi, à cette époque, le linge de maison ou le trousseau est appelé layette. Il nous reste de cette époque le mot layette pour désigner le linge de bébé.

13. LESSARD, Rénauld. *Les soldats des troupes de la marine en Nouvelle-France durant la décennie 1750, origine, recrutement et devenir*, conférence prononcée le 20 janvier 2010 à la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs; Passerelle pour l'histoire militaire canadienne – Annexe B – «La vie quotidienne en Nouvelle-France», <http://cmhg-phmc.forces.gc.ca/>.



Source : le vaisseau, dessin de Jeanne Farley ; le soldat, dessin anonyme ; photo de La Rochelle et montage, Yves Blanc.

En 1716, Jean-Nicolas Patoile a 20 ans révolus, mais n'est pas encore majeur puisque l'âge de la majorité est de 25 ans. Il est orphelin ; son frère et lui sont confiés à leur oncle et tante, Nicolas Cuffaux et Jeanne Patoile¹⁴. En février 1716, les obligations inscrites à son contrat d'apprenti layetier sont arrivées à terme. Il doit donc probablement se trouver un gagne-pain.

Partant de Paris pour Québec, il sait certainement qu'il quitte une ville de plus de 500 000 habitants au climat modéré, où il a vécu depuis sa naissance, pour une petite ville de quelques milliers d'habitants¹⁵, au climat rude.

Il sait aussi que le voyage est plein de risques ; tous les passagers n'arrivent pas vivants ou en bonne santé¹⁶.

Par contre, parce que les enjeux sont importants, les administrateurs (administrations royales, compagnies privées, institutions religieuses) sélectionnent avec sérieux les personnes déléguées ou recrutées pour partir en Nouvelle-France. Outre-Atlantique, l'administration est efficace, les hôpitaux offrent de

bons soins¹⁷, il y a moins d'épidémie, car l'habitat est moins dense ; la population est en meilleure santé qu'en France, l'armée est organisée.

Jean-Nicolas Patoile, soldat de recrue

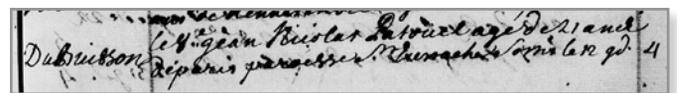
Avec du retard sur son programme¹⁸, armé par Jean Butler et commandé par Jean Keating, le 23 juillet 1716, *Le Saint-Antoine* ou *Le Saint-Anthoine*, un navire de 50 tonneaux, largue les amarres et quitte La Rochelle à destination de Québec.

On compte une cinquantaine de soldats de recrue à bord, en majorité originaires de Paris. Parmi eux, Jean-Nicolas Patoile.

Le jour de leur arrivée au port de Québec, le 23 septembre 1716, tous se dirigent vers l'Hôtel-Dieu pour soigner différents maux. Jean-Nicolas Patoile sera hospitalisé pendant 7 jours. Il retournera à l'Hôtel-Dieu le 8 mars 1717, en 1739 et après.

Jean-Nicolas fait carrière dans les Compagnies Franches de la Marine. Son surnom militaire est Desrosiers¹⁹.

Incorporé comme caporal dans la compagnie de Dubuisson²⁰, il est promu rapidement au grade de sergent dans la même compagnie.



Inscription de Jean-Nicolas Patoile dans le registre des admissions à l'Hôtel Dieu de Québec pour le 23 septembre 1716 et le 8 mars 1717.

Avant 1723, on le retrouve comme sergent dans la compagnie de Jacques-Hugues Péan de Livaudière. À la suite du décès de son frère Joseph vers 1717-1720, Jean-Nicolas obtient, en octobre 1723, la permission d'aller en France pour régler des affaires personnelles. Le 21 mars 1724, il est effectivement à Paris chez le notaire St-Georges avec sa tante Jeanne Patoile (Cufault).

14. Acte notarié daté du 14 avril 1714.

15. Selon FOURNIER, Marcel. *La contribution des pionniers de la ville de Paris au peuplement du Canada (1715-1850)*, Sillery, Septentrion, 2018, p. 24, la population était ainsi estimée :

ANNÉES	FRANCE	PARIS	NOUVELLE-FRANCE	QUÉBEC
1698-1700	2 000 000	530 000	15 355	1 988
1750-1754	24 500 000	550 000	70 000	8 000

16. Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs. « La traversée de l'Atlantique aux XVII^e et XVIII^e siècles », Bulletin n° 22, octobre 2007, <https://www.cfqlmc.org/>.

17. Sur la qualité des soins, lire en particulier : FOURNIER, Marcel, et Gisèle MONARQUE, en collaboration avec Dominique Ritchot et du PRDH. *Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec (1689-1760)*, Archiv-Histo, 2005 ;

ROUSSEAU, François. « Hôpital et société en Nouvelle-France : l'Hôtel-Dieu de Québec à la fin du XVII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, n° 1, 1977, p. 29-47 (voir p. 46, les interventions chirurgicales de Michel Sarrazin), <http://id.erudit.org/> ;

Lire aussi la conclusion de l'article rédigé par Stéphanie Tésio, Ph. D. en histoire, intitulé : « Vie quotidienne/santé et médecine », dans *Musée virtuel de la Nouvelle-France*, Musée canadien de l'histoire, <https://www.museedelhistoire.ca/>.

18. *Le Saint-Antoine* aurait dû quitter La Rochelle en janvier 1716 avec plus d'une centaine de soldats de recrue à son bord.

19. Comme de coutume, il léguera ce surnom à ses descendants qui s'appelleront Patoile dit Desrosiers.

20. Dans l'acte notarié de maître Barbel du 5 octobre 1720 déjà cité, Jean-Nicolas Patoile est présenté comme le caporal Nicolas Patoile de la compagnie de Dubuisson (ÉLÉMOND, André. *Bulletin Sainte-Anne*, mai 1997, p. 231-233).

En avril 1724, il demande une avance sur sa solde pour payer son voyage de retour en Nouvelle-France. Il est de retour à Québec la même année. Il rejoint la compagnie de Liénard de Beaujeu.

Le 7 mai 1733, il se voit confier, avec deux autres sous-officiers, la mission de rechercher Jean Dufour condamné à mort pour désertion. Jean-Nicolas Patoile doit mener ses recherches du côté de Lachine et faire rapport. Le déserteur ne sera pas retrouvé par l'escouade des trois sous-officiers envoyés chacun dans une direction différente.

Le 30 juin 1733, il est appelé à identifier un noyé, François Genet dit Saint-Onge, son tambour-major.

En 1739, il fera partie de la compagnie de de Rigauville.

Au recensement de 1744, il est inscrit comme sergent des troupes.

En 1745, il est excusé pour *absence en dehors de cette colonie* et c'est son épouse qui doit alors déposer une requête contre Pierre Levasseur pour une question de lignage de terrain. Il est alors cité dans la requête comme *sergent des Troupes du Détachement de la Marine*.

En 1749 et jusqu'à l'année de son décès en 1764, prenant probablement sa retraite des Compagnies Franches de la Marine²¹, il occupe, au bureau de Québec, les fonctions de garde extraordinaire de la brigade du Domaine du Roi. En prenant connaissance de ses bulletins de solde, il apparaît que ce n'est pas un emploi à plein temps, mais plutôt une fonction ne l'occupant que quelques jours par semaine.

Mariage avec Marie Anne Louineaux

Le 23 février 1723, Jean-Nicolas Patoile et Marie-Anne Louineaux (Luneau ou Luino) (6 janvier 1702 – 2 janvier 1785) se marient en l'église Notre-Dame-de-Québec. Le contrat de mariage est signé devant le notaire J.F. Dubreuil²².

Jean-Nicolas a 27 ans. Il y a maintenant sept années d'écoulées depuis son arrivée à Québec comme soldat de recrue. Parmi les témoins au mariage, on note la présence d'un sergent des troupes de la Marine, Moïse Morin.

Marie-Anne Louineaux a 21 ans le jour de son mariage. Elle est la fille de Pierre (1679-1718) et Pauline Bisson dit Lépine (1674-1742). Ses grands-parents sont tous les quatre des immigrants venus de France :



Acte de mariage de Jean-Nicolas Patoile et de Marie Anne Louineaux.
Source : Institut Drouin.

- côté paternel, son grand-père Pierre Louineaux²³ (1645-1711) est venu de La Rochelle alors que sa grand-mère Marie Bertin dit Bréval²⁴ (1654-1716) est née à Rouen.
- côté maternel, son grand-père est René Bisson dit Lépine²⁵ (1635-1708), né à Poitier; sa grand-mère, Louise Valet (environ 1651-1676), est originaire de Paris.



Carte de la Haute-Ville de Québec avec indication de la rue des Carrières.
Source : Library of Congress/Geography and Map Division/Washington D.C.

21. En 1749, il a plus de 50 ans et il aurait servi plus de trente ans dans les troupes des Compagnies Franches de la Marine.

22. ÉLÉMOND. *Op. cit.*, p. 231-233.

23. Premier mariage avec Anne Flechet (1645-1678).

24. Premier mariage avec Charles Séguin (1637-1677).

25. Second mariage avec Anne Laine (1654-1725).

Recensement		#186421			
Québec (Notre-Dame-de-Québec) Vers 1744					
Rang	Nom	Âge	É.m.	Pr.	Sexe
01	JEAN NICOLAS PATOUEL DESROSIER Profession : SERGENT DES TROUPES	048	m	p	m
02	MARIE ANNE LUINO	043	m	p	f
03	JEAN NICOLAS PATOUEL FILS DE 01	022	c	p	m
04	JOSEPH PATOUEL FILS DE 01	019	c	p	m
05	FRANCOIS MARIE PATOUEL FILS DE 01	013	c	p	m
06	MARIE ANNE PATOUEL FILLE DE 01	017	c	p	f

Recensement de 1744, fiche n° 186421.
Source : PRDH-IGD

Les événements marquants de la vie de Jean-Nicolas Patoile et de Marie Anne Louineaux

La famille habite rue des Carrières, dans la Haute-Ville de Québec.

En 1744, elle est inscrite au recensement de Québec.

Bien sûr, les événements les plus marquants sont les naissances survenues dans la famille. Jean-Nicolas et Marie Anne ont eu quatre enfants :

- 1 Jean-Nicolas** (1723-1780) se mariera avec Marie-Rosalie Saucier (1733-1759), puis avec Marie-Catherine Tanguay. De ce deuxième mariage naîtront onze enfants.
- 2 Joseph** (1726-1800) épousera Marie-Geneviève-Amable Monet (1726-1784) ; ils n'auront aucun enfant.
- 3 Marie-Anne** (1728-1812) épousera Jean Labranche dit Laflame (décédé en 1788). De cette union naîtront deux filles (nées en 1748 et en 1758) qui ne survivront que quelques mois.
- 4 François-Marie** (1732-1778) restera célibataire.

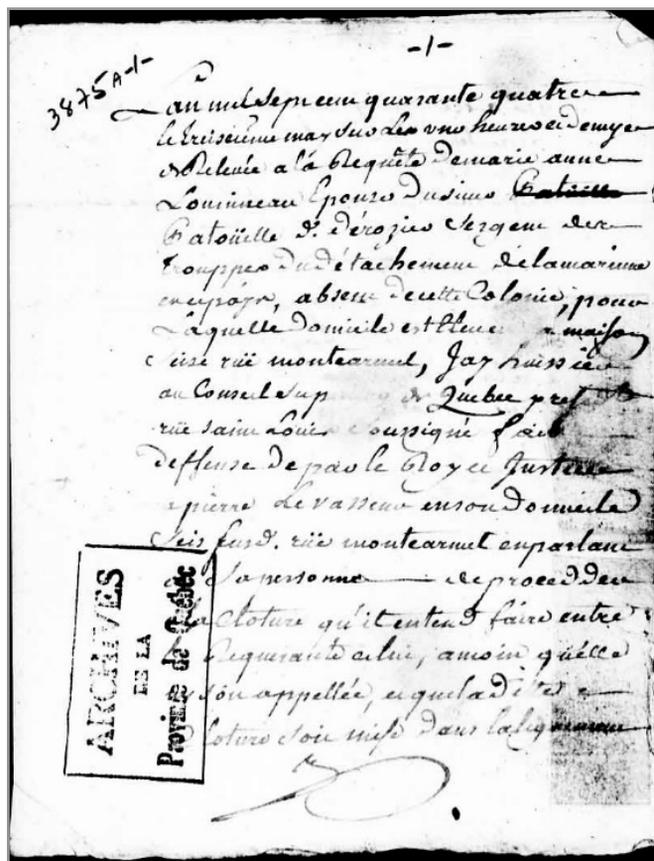
La maladie sévit dans la famille. On retrouve les Patoile à quelques reprises à l'Hôtel-Dieu-de-Québec. Il est inscrit dans le registre des admissions²⁶ :

- 2 février 1739, Jean-Nicolas, père, soldat de M. de Rigauville.
- 10 octobre, 7 novembre et 19 décembre 1741, Jean-Nicolas, fils, de chez maître Girard.
- 2 juillet 1743, Jean-Nicolas, fils, soldat de M. Arnaud.
- 2 septembre, 1^{er} novembre 1746, Jean-Nicolas, fils, soldat de M. Raymon.
- 24 novembre 1747, Jean-Nicolas, père, sergent de M. Raymon.

- 18 janvier et 1^{er} février 1748, Joseph Patoile dit St-Joseph, soldat de M. Coulon (François Coulon de Villier?)
- 25 janvier 1748, Jean-Nicolas, père, sergent de M. Raymon.
- 25 avril 1748, Jean-Nicolas, fils, soldat de M. Raymon.
- 24 octobre 1748, Joseph Patoile dit St-Joseph, soldat de M. Linctot (René Godefroy, sieur de Lintot).

Les noms de Jean-Nicolas et Marie-Anne sont cités dans des procès :

- Sur le terrain mitoyen à celui de Jean-Nicolas Patoile et Marie-Anne Louineaux, Pierre Levasseur possède une fabrique au coin de la rue du Mont-Carmel. Le 13 mai 1744, en l'absence de son mari, Marie-Anne Louineaux dépose une réclamation pour une question de lignage de terrain contre Pierre Levasseur qui a installé une clôture empiétant sur la propriété familiale.
- Le 26 août 1745, à la requête du sieur Luneau, navigateur, demeurant rue Sous-le-Fort, à Québec, Jean-Nicolas Patoile (sieur Desrosiers, sergent dans les troupes de la marine, domicilié rue Mont-Carmel à Québec) reçoit une assignation afin de remettre au requérant une veste neuve.



Constat attaché à la décision sur la requête pour empiètement sur le terrain familial.

Source : Archives Canada/Fonds TL5 – Collection Pièces judiciaires et notariales/ file D3875.

26. FOURNIER, Marcel, et Gisèle MONARQUE. *Op. cit.*, pages du registre original des admissions par le site FamilySearch.

Décès de Jean-Nicolas Patoile

Jean-Nicolas décède le 15 avril 1764 à l'Hôpital général de Québec. Sa dépouille est inhumée le lendemain dans la cour de l'hôpital.

La liquidation de son héritage fera l'objet de plusieurs documents notariés. Nous avons recherché les documents originaux et souvent obtenu la possibilité de les lire sur place et d'en obtenir copie.



Nous tenons à souligner ici la qualité des services rendus par les institutions qui collectent et conservent les archives. Par exemple : Archives nationales de France, Archives de Paris, Bibliothèque et Archives Canada, BAnQ Québec, les bibliothèques des universités et les sociétés de généalogie. Bien que nous ne soyons ni historiens ni généalogistes de formation, nous avons toujours été accueillis avec chaleur et pris au sérieux.



De gauche à droite : Ginette, Louise et Imelda Patoine le 30 avril 2018 dans la salle de lecture des Archives nationales de France consultant une liasse de documents originaux et déchiffrant un acte notarié concernant leur ancêtre Jean-Nicolas Patoile.
Photo fournie par les auteurs.

Pour communiquer avec les auteurs :
yes@blancs.com



Capsule clio-généalogique : Question de Mémoires : 75 ans de publication

L'année 2019 marque le soixante-quinzième anniversaire de la publication de la revue *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française (SGCF)*, société fondée en septembre de l'année précédente (1943) par le père Archange Godbout o.f.m. Afin de souligner cet anniversaire, la SGCF produira pour l'occasion une nouvelle compilation de sa revue qui inclura tous les numéros parus de 1944 à 2017, soit 68 volumes comportant 294 cahiers.

<https://www.sgcf.com/>

fortierdanielsqq@gmail.com

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.





L'ancêtre François Dumas venait bien de Nanteuil-en-Vallée

Michèle Dumas (3002)

Détentrice d'une licence ès lettres et d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval, l'auteure a enseigné avant d'être agent d'information au gouvernement du Québec. Elle est maintenant retraitée. Son intérêt pour l'histoire des familles Dumas l'a amenée à prendre part en avril 1992 à la fondation de l'association de famille Les Dumas d'Amérique. Membre du conseil d'administration de cette association à titre de présidente, vice-présidente et vice-présidente aux communications, elle revient au conseil d'administration en 2008. Elle a présidé l'association jusqu'en 2015. Elle a été responsable du bulletin de l'association, *Le Dumas-Express*, pendant quelques années à partir de 1992, et puis de nouveau de 2008 à 2016.

Elle s'intéresse plus particulièrement aux différentes souches des familles Dumas. En 2012, avec Pierre Dumas, elle publie *Les Dumas dans le recensement de 1851 de la province du Canada-Uni*. En 2013, *Les mariages Dumas du Québec et des régions avoisinantes* sont publiés en deux volumes.

Un jour, nous avons reçu à l'association un courriel en provenance d'un jeune descendant de François Dumas qui, après des recherches infructueuses sur Internet, nous demandait si le mystère des origines françaises de l'ancêtre avait été percé. Plus exactement, il nous avait écrit :

J'ai remonté jusqu'à François le père, de France, marié à Anne Rollin, ensuite plus rien. Je n'ai trouvé que des poussières ici et là. Il avait fort possiblement un frère qui s'appelait Gabriel. Mais possible aussi que ce soit le frère de François, le pionnier, qui serait retourné en France. J'ai fouillé et je n'ai presque rien. J'aimerais savoir si vous avez réussi à percer tout ça.

De minces informations

Je n'avais pas grand-chose à répondre à ce courriel. Du François d'avant la Nouvelle-France, nous ne savions rien. Bien sûr, il avait déclaré au notaire Gilles Rageot le 5 juillet 1667, lors de son contrat de mariage avec Marguerite Foy¹, qu'il était originaire de Nanteuil-en-Vallée et que ses parents se nommaient François Dumas et Anne Rollin. Nous pouvions présumer de la véracité de cette déclaration, mais sans en avoir la preuve.

Nous savions par ailleurs que l'ancêtre François avait un oncle, Gabriel, maçon tout comme lui. Tous deux étaient venus en Nouvelle-France en tant qu'employés du marchand Claude Charron de la Barre et ont été recensés chez ce dernier en 1666. Étaient-ils là en tant qu'engagés? C'est ce que nous avons cru pendant longtemps. Mais si c'est probablement

le cas pour l'ancêtre François, ce ne peut être celui de l'oncle Gabriel si on se fie aux propos suivants de Marcel Fournier :

L'engagé est un homme de moins de 26 ans, en bonne santé, et qui accepte par contrat de servir un employeur au Canada pour une période qui est généralement de 36 mois. Son engagement en France comprend le passage aller-retour sur des navires marchands, un salaire d'environ 75 livres par année, une avance d'une année de salaire et un montant pour l'habillement. Une fois au pays, il a l'obligation de servir ses maîtres et doit se soumettre à plusieurs restrictions dont le droit d'acquérir des biens, de se marier, de faire du commerce, etc. Au terme de son contrat, l'engagé peut retourner en France ou s'établir dans la colonie. Il peut désormais devenir propriétaire, se marier et fonder une famille².

En effet, Gabriel n'entre pas dans la fourchette d'âge : au recensement de 1666, il déclare avoir 40 ans. De plus, dès 1665, il fait l'acquisition d'une terre dans Lotbinière. Ces deux éléments sont suffisants pour qu'on mette en doute qu'il soit arrivé en Nouvelle-France comme engagé. Ce n'est pas le cas du neveu âgé de 24 ans lors du même recensement. De plus, on sait que François avait encore des obligations jusqu'à l'automne 1667 envers le marchand Charron de la Barre. Il pouvait donc être l'engagé de ce dernier. L'oncle et le neveu sont probablement arrivés vers 1664, une date vraisemblable compte tenu du fait que la durée habituelle d'un contrat d'engagement était de trois ans et que le contrat de François s'est terminé peu

1. Marguerite Foy ou Defoy est une Fille du roi arrivée en juin 1667. On ne sait, quant à son origine, que ce qu'elle a déclaré au contrat de mariage passé devant le notaire Gilles Rageot, le 5 juillet 1667, à savoir qu'elle était originaire de L'Hermenault et que ses parents se nommaient Pierre et Catherine Blanchard. Mais il n'y a pas trace d'elle ou de ses parents dans les registres de L'Hermenault. Elle serait née vers 1636. Elle est morte le 12 janvier 1718; l'acte de sépulture du 14 janvier se trouve dans les registres de Saint-Jean, île d'Orléans.

2. <http://marcel-fournier.com/>. Consulté le 27 septembre 2018.

♂ **Gabriel DUMAS**
 Gabriel * DUMAS (cm)

- Né vers 1636 - Nanteuil-en-Vallée, Év. d'Angoulême, Angoumois (16), France
- Décédé

Parents

- François DUMAS ca 1605-1661/
- Anne ROLLIN ca 1610-1661/

Union(s)

- Marié le 20 novembre 1661, Ruffec, Év. d'Angoulême, Angoumois (16), France, avec Jeanne ARCHINBAUD ca 1641- (voir note)

Frères et sœurs

- ♂ François DUMAS, II, anêtre, ca 1642-1714

Notes concernant l'union

Contrat de mariage à Ruffec le 20/11/1661, 2E 4984 BLHAUD - De: DUMAS Gabriel (M), Origine de Nanteuil Fs de: DUMAS François & ROLLIN Anne Avec: ARCHINBAUD Jeanne (F), Origine de Ruffec Fa de: ARCHINBAUD François & PELLADAUD Elisabeth

Sources

- Personne: Fichier Origine
- Naissance: Origine, cm : Nanteuil-en-Vallée (16242)
- Union: cm (idem) greffe Bilhaut à Ruffec
- Famille: Lise Dandonneau, c.c. Fichier Origine

Aperçu de l'arbre

➤ Arbre d'ascendance

```

graph TD
  A[François DUMAS ca 1605-1661/] --- B[Anne ROLLIN ca 1610-1661/]
  A --- C[Gabriel DUMAS ca 1636]
  B --- C
  
```

Fiche de Gabriel Dumas trouvée en 2015 sur *Geneanet*.

de temps après juillet 1667. Cependant, en l'absence d'une liste de passagers ou d'un acte notarié concernant cet engagement, nous ne pouvons faire que des hypothèses.

Voilà en gros ce que j'ai répondu à mon jeune correspondant. Mais puisqu'il avait fait allusion à un éventuel retour en France, je lui ai précisé que ni l'oncle ni le neveu n'étaient retournés dans leur pays d'origine. Nous savons en effet que François Dumas est mort le 24 février 1714, que Marguerite Foy, la Fille du roi qu'il avait épousée en 1667, lui a survécu quatre ans et que l'oncle Gabriel était mort lui aussi en Nouvelle-France au début de l'année 1689. J'ai aussi profité de l'occasion pour le mettre en garde contre une fausse information qui circule encore sur Internet: non, l'ancêtre François ne s'est pas marié deux fois! Le François Dumas qui a épousé Marie Dumontmesny³ en 1687 était originaire de Paris, il était interprète des Iroquois et, lors de son mariage, était garde du gouverneur Jacques-René de Brisay de Denonville.

La réponse de mon correspondant me confirma que j'avais eu raison d'apporter cette précision: il comptait en effet me demander si l'ancêtre s'était marié deux fois. Mais le reste du message me fit comprendre que j'avais lu trop vite le premier courriel, et notamment les deux phrases suivantes: *J'ai remonté jusqu'à François, le père [...] Il avait fort probablement un frère qui s'appelait Gabriel*. Pour moi qui connaissais

l'existence de l'oncle Gabriel, il ne pouvait s'agir que de celui-ci, opinion que je ne mis pas en doute malgré la phrase suivante: *Mais possible aussi que ce soit le frère de François, le pionnier, qui serait retourné en France*. J'en avais simplement déduit qu'il supposait que l'ancêtre pouvait être retourné en France et que, à la suite de ses recherches sur Internet, il confondait les deux François Dumas. Il est en effet probable que l'autre François Dumas soit effectivement retourné en France, car on n'en trouve plus trace après le baptême d'une Marguerite en 1690.

Je n'ai pas imaginé une seconde qu'il pouvait faire référence à un autre Gabriel qui serait, lui, le frère de l'ancêtre. Mais le texte du deuxième message était très clair. Dans celui-ci, mon correspondant m'apprenait qu'il avait trouvé *une parcelle d'information sur le mariage d'un certain Gabriel, en France, où François Dumas et Anne Rollin en étaient les parents*.

Cette fois, il n'y avait pas de doute. Il existerait un document démontrant l'existence du couple François Dumas et Anne Rollin. J'avais envie de le croire, mais il me fallait vérifier l'information.

Mon correspondant ne se rappelant plus sur quel site il avait trouvé cette information, il me promit de faire à nouveau des recherches. Deux jours plus tard, il m'envoya l'adresse

3. Marie Dumontmesny ou Demontmegnier ou Montminy est une Fille du roi arrivée en Nouvelle-France en 1664. Fille de Michel et Isabelle Larivière, elle a été baptisée à Rouen, paroisse Saint-Jean, le 25 février 1646. Le 19 décembre 1665, elle fait baptiser Julienne, une fille née hors mariage, de son union avec un certain Guillaume Morin. Puis, le 7 janvier 1666, elle épouse à Québec le cordonnier Noël Rose, fils de Nicolas et Jeanne Tardif. Devenue veuve, elle se remarie le 25 novembre 1687 avec François Dumas, fils de Charles et Anne Lemaire, un interprète des Iroquois et garde du gouverneur de Brisay. De cette union naît une fille, Marguerite, baptisée le 20 juillet 1690. Marie est morte entre le mariage de sa fille Marie Francoise Rose, le 2 août 1694, et le mariage de sa fille Jeanne Rose, le 24 juillet 1702.

d'une page de *Geneanet* où on trouvait la mention d'un Gabriel Dumas enfant de François et Anne Rollin. En cliquant sur le nom de Gabriel, on pouvait accéder à la fiche reproduite ci-dessus. Ce que je lus me parut crédible, mais je suis un peu « Thomas » à propos de ce qu'on trouve sur Internet : il me faut des preuves de ce qui est avancé !

Même s'il était question d'un contrat de mariage, je voulus d'abord vérifier dans les registres paroissiaux. Il me semblait que cela serait plus accessible à partir de Québec, d'autant plus que la plupart des départements français ont mis en ligne les registres paroissiaux et les registres d'état civil. Je pourrais vérifier depuis chez moi. Et puisque la fiche mentionnait la petite ville de Ruffec, je commencerais par ces registres.

Mais si certains registres paroissiaux français peuvent être consultés en ligne, ce n'est pas le cas de ceux de Charente ; ces registres ont certes été numérisés, mais ils n'existent que sous la forme de microfilms, donc consultables sur place, en France. Pas d'accès possible en ligne pour les registres de Ruffec et pas davantage pour ceux de Nanteuil-en-Vallée.

Comme, en France, ce sont les communes qui ont la garde des registres paroissiaux anciens, je décidai de communiquer par écrit avec la commune de Ruffec. La réponse me parvint rapidement, mais elle était décevante : ce mariage n'était pas dans leurs registres qui, me précisait-on, ne contenaient d'ailleurs que trois mariages pour l'année concernée.

Je dus me résigner à essayer de trouver le contrat de mariage. J'appréhendais de longues et vaines recherches. C'est pourquoi j'eus l'idée de me renseigner auprès du président de l'Association Généalogique de la Charente, avec qui j'avais eu des contacts peu de temps auparavant. Il me répondit rapidement pour m'informer que ce contrat de mariage existait bien, qu'il était déposé aux Archives départementales de Charente. Il me donnait même la référence de cette pièce d'archives.

Contactées, les Archives départementales de Charente me confirmèrent la possibilité d'obtenir une copie numérisée de ce contrat, et ce, à un prix raisonnable. Le seul hic était que je ne pouvais payer qu'au moyen d'une carte bancaire française. Je fis donc appel aux bons services d'un « tiers-payant » en France.

Très rapidement, j'eus finalement en main ma copie du contrat de mariage de ce Gabriel Dumas⁴. Un document très instructif. Ce contrat s'est révélé très important pour l'histoire de l'ancêtre.

Tout d'abord, ce contrat confirme une des déclarations de François Dumas, à savoir que ses parents se nommaient François et Anne Rollin. Ce couple existait bien à Nanteuil-en-Vallée au milieu du xvii^e siècle puisqu'ils sont les parents de la personne qui contracte mariage à Ruffec. De plus, le contrat nous apprend que ces deux personnes sont toujours vivantes en 1661 puisqu'elles sont présentes à la conclusion du contrat. Il nous précise même le métier de François le père : il est *masson*, tout comme les deux Dumas passés en Nouvelle-France.

Ne serait-ce que pour ces renseignements, ce contrat nous aura été très utile. Mais il allait en plus nous révéler la date du décès du père de l'ancêtre.

Il y a une vingtaine d'années, un Dumas avait rapporté d'un voyage en Charente un document qu'il considérait être l'acte de sépulture de François Dumas, père de l'ancêtre. L'acte, transcrit par un archiviste des Archives départementales, se lit comme suit :

En cette année 1662, et le dernier jour de novembre mouru, dans sa maison de Villars dans la communion de notre mère la Sainte Eglise, François Dumas âgé de soixante-deux ans le corps duquel est enseveli au grand cimetière de Gros-Jean, pre curé de St Jean de Nanteuil-en-Vallée

Comment être certain que cet acte concernait bien le père de l'ancêtre ? Il n'y avait pas de référence à Anne Rollin. Aucun Dumas connu de nous n'était présent à la sépulture. Certes, l'âge était vraisemblable, mais nous n'avions aucune certitude quant à d'autres familles de Dumas vivant à Nanteuil-en-Vallée à cette époque. Et puis, si notre François avait déclaré être originaire de Nanteuil-en-Vallée, il n'avait jamais parlé de Villars !

Or le contrat de mariage de Gabriel vient nous enlever tout doute. Voici comment débute ce contrat :

Ont estes presants En leurs personnes establys Endroit et duhemt. soulzenier comme envray jugemt francois du Mais Masson et anne Rollin sa femme et gabriel dumas leur fils naturel et legitime ladfemme et père dudit duMais bien et duhement othorises pour Les fait des presantes demeurant en Mesme commune aud. village de villars paroisse de Natheuil Envallee dune part [...]

Le contrat de mariage de Gabriel Dumas nous confirme ainsi que François Dumas et Anne Rollin vivaient plus précisément à Villars, un hameau de Nanteuil-en-Vallée, et que tous deux étaient présents à la conclusion du contrat. Or, ce contrat a été *passé En la ville de Ruffecq* [maison de Jehan Loyau marchand] *apres midydy vingtiesme novembre Mil sizCentz Soixante Une.*

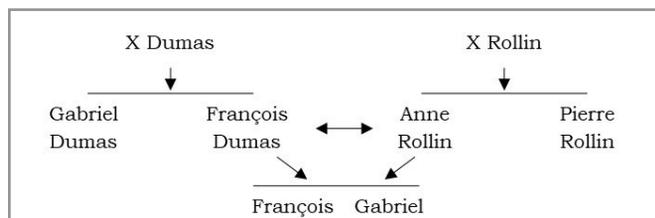
Il existait bien un François Dumas époux d'Anne Rollin et vivant à Villars en 1661. Devant ces faits, il est justifié de conclure que le François Dumas décédé le 30 novembre 1662 en sa maison de Villars est le père de notre François. L'identification est probante. François Dumas père est donc né aux alentours de 1600 et est mort chez lui le 30 novembre 1662. On peut par ailleurs déduire de l'acte de sépulture que les Dumas étaient établis à Nanteuil-en-Vallée depuis plusieurs années en raison des mots suivants : *dans les sépultures de ses ancêtres.*

Si le contrat de mariage ne nous avait apporté que la confirmation des déclarations de l'ancêtre sur son origine et l'identification du défunt de 1662, il aurait déjà contribué de façon significative à notre connaissance de l'ancêtre. Mais il recelait d'autres informations intéressantes.

4. On peut consulter ce contrat en ligne sur le site du Fichier *Origine*, parmi les pièces numérisées de la fiche sur François Dumas.

Tout d'abord, que l'oncle Gabriel, le maçon mort en Nouvelle-France, était encore à Nanteuil-en-Vallée en 1661. Il était même présent chez le notaire, comme témoin, au mariage de son neveu et filleul (l'acte le présente comme *son oncle et parrain*, soit son oncle et parrain). Mais, tout comme le marié de 1661, notre ancêtre François Dumas avait aussi un oncle maternel nommé Pierre Rollin qui avait agi comme deuxième témoin au contrat de mariage.

Si jusqu'ici notre connaissance des origines de l'ancêtre était somme toute virtuelle, voici qu'il se dessinait maintenant un embryon de famille autour de l'ancêtre.



Autres renseignements

Évidemment, le contrat contient d'autres renseignements intéressants, mais moins directement liés à l'histoire de l'ancêtre.

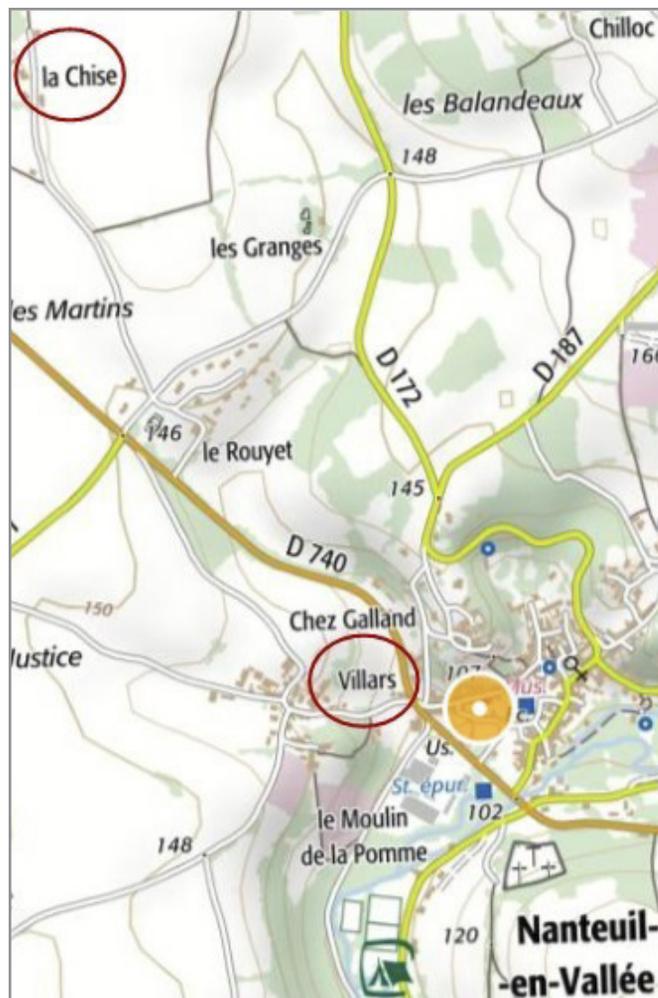
Par exemple, l'épouse de Gabriel se nomme Jeanne Archinbaud, fille de François et Elizabet Pelladaud, orpheline de père. Elle ne semble pas avoir de frère, car ses témoins au contrat de mariage sont François Pelladaud, son cousin germain, Jean Archinbaud, un cousin, et Pierre Audouard, son *parrain* (parrain); mais elle a une sœur prénommée Françoise. Lors du contrat, elle habite Ruffec et on peut croire qu'elle est probablement domestique chez le marchand Jehan Loyau, chez qui le contrat est passé. Elle est originaire de La Chize (La Chize est un hameau de Nanteuil-en-Vallée, comme on peut le voir sur la carte qui situe également le hameau de Villars par rapport au village de Nanteuil).

Après le mariage, Gabriel Dumas ira habiter à la Chize, où il fera *une quart partie*, les autres parties étant son épouse Jeanne, Élisabeth Pelladaud, mère de Jeanne et Françoise Archinbaud, sœur de Jeanne. Le contrat de mariage prévoit que Gabriel, pour entrer à ladite communauté, apportera une somme de vingt livres que François Dumas et Anne Rollin, ses père et mère, se sont engagés à payer en deux versements égaux, à la Saint-Michel et à la fête de Noël 1662, mais que Gabriel doit conserver intacts ses droits à la succession de ceux-ci.

Les époux sont régis par la coutume du *pays dangoulmois* (en Nouvelle-France, c'est la coutume de Paris qui prévalait).

La suite

Consciente de l'importance des renseignements trouvés, j'ai décidé d'en faire part rapidement à Marcel Fournier, alors responsable du Fichier *Origine*. En contrepartie, ce dernier m'apprit que Gabriel Dumas et Jeanne Archinbaud avaient, comme ils s'étaient engagés à le faire lors du contrat de mariage,



Extrait d'une carte IGN trouvée sur le site français du Géoportail. Nanteuil-en-Vallée est à environ 10 kilomètres au sud-est de Ruffec.

Carte fournie par l'auteur.

solempnise [...] led Mariage en face de nostre Mere S.te Eglise Catholique apostollicque & Romayne à l'église de Nanteuil le 6 février 1662.

Grâce au contrat de mariage de Gabriel Dumas, nous avons pu confirmer les déclarations de l'ancêtre sur son origine. Mais il reste encore beaucoup de détails à préciser. À quel moment Anne Rollin est-elle décédée? Y a-t-il des traces de leur mariage? François et Gabriel étaient-ils leurs seuls enfants? On trouve sur Internet une inscription d'un mariage à Nanteuil-en-Vallée vers 1665. La similitude des prénoms est troublante, compte tenu du fait que les prénoms avaient tendance à se transmettre du père au fils, de l'oncle au neveu, du parrain au filleul ou de la mère à la fille, de la tante à la nièce ou de la marraine à la filleule, et qu'il y a un oncle Pierre dans la parenté de l'ancêtre. Il est possible que ce nouveau groupe de Dumas soit à rattacher à la famille de l'ancêtre.

Et puis, qui a bien pu décider l'oncle et le neveu, tous deux maçons comme on le sait, à émigrer vers la Nouvelle-France vers 1663-1664? La mort de François le père a-t-elle servi de déclencheur?

Aura-t-on un jour des réponses à ces questions ?

SOURCES

– Le contrat de mariage de Gabriel Dumas et Jeanne Archinbaud chez le notaire Bilhaud à Ruffec le 20 novembre 1661. Ce contrat est reproduit à la fiche sur François Dumas du Fichier *Origine*, dans le « Dossier d'archives ». www.fichierorigine.com/.

Autres sites Internet consultés :

– www.geneanet.org

– <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

– <http://marcel-fournier.com/>. Consulté le 27 septembre 2018.

– VACHON, André. « CHARRON DE LA BARRE CLAUDE », www.biographi.ca

– Archives nationales du Québec. Recensement de 1666, sur microfilm.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :

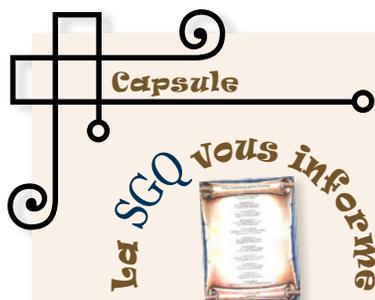
michou_dumas@yahoo.fr

Nouveaux membres

du 30 avril au 5 août 2019

8098	DESROSIERS	Johanne	Québec
8099	DOUCET	Robert	Québec
8100	RODRIGUE	Ginette	Québec
8102	DARVEAU	Aldéi	Roberval
8103	ROBERT	Jacques	Québec
8104	MORIN	Jean-Yves	Québec
8105	GAMELIN	Marie	Québec
8106	SIMARD	Marie-Hélène	Port-Cartier
8107	MUNGER	Martin	Boischatel
8108	LAFOND	Lise	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
8109	CLICHE	Micheline	Québec
8110	RUEL	Johanne	Sainte-Anne-de-Sorel
8111	CÔTÉ	François-Bernard	Hawkesbury, ON
8112	LACHAPPELLE	Sylvie	Richmond
8113	LAFONTAINE	Gilles	Laval
8114	SIMONEAU	Pierre	Laval
8115	ST-LOUIS	Lise	Montréal
8116	COOK	Bruce	Québec

8117	MIRON	Gilles	Montréal
8118	MARTIN	Camille	Québec
8119	LAVOIE	Annie	Saint-Fulgence
8120	BÉDARD	Hélène	Montréal
8121	BONHOMME	Jean	Laval
8122	GAGNON	Dany	Québec
8123	DORÉ	Marc	Montréal
8124	CARDINAL	Nicole	Montréal
8125	TURCOTTE	Diane	Saint-Jean, Île d'Orléans
8126	DOMBROWSKI	Alain	Brossard
8128	VANASSE	Sylvie	Avalon Beach, NSW, Australie
8130	VEILLETTE	Luc	Lachine
8131	DALLAIRE	Monique	Saint-Jean-sur-Richelieu
8132	ST-JACQUES	Marc	Gatineau
8134	BAILLARGEON	Madeleine	Québec
8135	LANGLOIS	Robert	Québec



Émission de lignées ascendantes officielles sous forme de parchemins

La Société de généalogie de Québec (SGQ) offre un service de recherche permettant de réaliser une ou des lignées ascendantes. La recherche consiste à établir le lien, de génération en génération, entre un individu et ses premiers ancêtres paternels ou maternels arrivés au Québec. Une lignée ou même deux peuvent être présentées sous forme de parchemin arborant les armoiries, le

sceau et la signature du président de la SGQ. Les données généalogiques sont présentées selon la *Norme* officielle de la SGQ.

Pour plus d'informations, consultez l'onglet **Service de recherche** : www.sgq.qc.ca/service-de-recherche.



L'audacieuse et courageuse Margueritte-Françoise Moreau, ma première ancêtre paternelle en Nouvelle-France

Jocelyne Lefort (7325)

Née à Saint-Lambert sur la rive sud de Montréal, l'auteure obtient un baccalauréat en informatique de l'Université de Montréal en 1973. Elle fait carrière au gouvernement du Québec où elle occupe différents postes de direction, d'abord à titre de cadre supérieur, puis d'administratrice d'État. Retraitée, elle renoue en 2015 avec des recherches généalogiques réalisées en 1982 sur sa lignée patrilinéaire et, plus particulièrement, sur sa première ancêtre paternelle en Nouvelle-France, Margueritte-Françoise Moreau. Elle est membre du club de paléographie de la SGQ depuis septembre 2016.

Résumé

Le présent texte raconte le chemin parcouru par Margueritte-Françoise Moreau, de son départ de Paris en avril 1670, jusqu'au décès de son premier époux à La Prairie-de-la-Magdeleine en août 1695, en passant par ses quatre années de captivité en Iroquoisie. Il reflète les recherches effectuées dans les récits historiques de son époque, dans les actes religieux et notariés la concernant, dans les documents rapportant ses échanges avec le système de justice et dans les articles et livres de chercheurs qui se sont intéressés à la Nouvelle-France et à La Prairie-de-la-Magdeleine. C'est donc une lecture de l'histoire centrée sur Margueritte-Françoise Moreau, Fille du roi, mère de treize enfants, épouse de Mathieu Faye dit Lafayette, soldat du régiment de Carignan-Salières, puis de Jean Lefort dit Laprairie, soldat de la compagnie de Monsieur de Noyan.

Le grand départ

Nous sommes en avril 1670, Margueritte-Françoise Moreau, de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, fait partie des 118 Filles du roi qui partent pour la Nouvelle-France. De ce nombre, 51 sont originaires de Paris et, parmi celles-ci, 11 proviennent de Saint-Sulpice¹.

Née le vendredi 7 août 1654², dix ans après le mariage de ses parents, Margueritte-Françoise Moreau n'a que 15 ans au moment de son départ. On ne sait pas si elle a des frères ou des sœurs. Elle est orpheline de son père François, un gagnedenier. Du côté de sa mère, Françoise Gardien, on retrouve plusieurs artisans. Jean Gardien, son grand-père, est monnayeur de la monnaie de France, son oncle Obin Gardien est maître fondeur³ et son cousin Antoine Gardien est maître chandelier de la ville de Paris⁴. Saint-Sulpice, sa paroisse d'origine,

est une paroisse du Faubourg Saint-Germain, alors l'un des endroits riches et huppés au voisinage de Paris.

Lors de son périple vers la Nouvelle-France, Margueritte-Françoise est sous la protection de Françoise Goubilleau qui agit *comme tenant place de mère de La dite ayant eu soin d'elle dans son passage de France*⁵. Françoise Goubilleau, âgée de 39 ans et veuve d'un bourgeois de Paris, est présente avec son fils de 7 ans, Pierre Maguet, dans le contingent des Filles du roi de 1670. À la veille de son départ pour la Nouvelle-France le 21 avril 1670, elle reçoit une rente de 200 livres de Pierre Chevrier, prêtre et seigneur de Fancamp, demeurant dans la paroisse Saint-Christophe. Tout comme de Bretonvilliers, curé de Saint-Sulpice, il soutient financièrement son ami Jérôme LeRoyer de la Dauversière dans la

1. LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada: Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 55;

LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada: Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Bibliothèque Québécoise, 2013, p. 10.

2. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Inventaire des biens de Mathieu Faye et Margueritte Moreau. Dans les papiers, extrait baptismal de Margueritte Moreau du 7 août 1654, signé Gossart.

3. Fichier Origine, www.fichierorigine.com, fiche 250060; <https://gallica.bnf.fr>, fichier Laborde LXXI Gal-Gari, Bibliothèque nationale de France, vue 436, le 10 juillet 1644, mariage de François Moreau et Françoise Gardien, et vue 435, le 28 octobre 1630, mariage de Obin Gardien et Johanne Legrain.

4. BAnQ. Minutier de Gilles Rageot, le 2 novembre 1676. Certificat de mort d'Antoine Gardien.

5. BAnQ Vieux-Montréal. Sous seing privé, le 27 septembre 1670. Contrat de mariage de Mathieu Faye dit Lafayette et Françoise Moreau.



L'église Saint-Sulpice de Paris au XVII^e siècle.
Source : <https://fr.wikipedia.org/>. Consulté le 11 novembre 2018.

création de la Société Notre-Dame de Montréal. Serait-il intervenu personnellement et financièrement dans le recrutement de Marguerite-Françoise Moreau⁶ ?

L'arrivée en Nouvelle-France

Le jeudi 31 juillet 1670⁷, trois mois après avoir quitté Paris, Marguerite-Françoise Moreau arrive à Québec. Mais elle n'y fait qu'une escale, sa destination étant Montréal tout comme pour Françoise Gouvilleau, sa *mère protectrice* et 35 autres filles du contingent⁸. Il leur reste à parcourir 270 km, un voyage d'au moins quatre jours.

À Montréal, Marguerite-Françoise Moreau et douze autres filles sont hébergées à la Providence⁹, une maison de ferme à la Pointe Saint-Charles. Cette maison appartient à la congrégation Notre-Dame fondée par Marguerite Bourgeoys. Les filles sont accueillies par sœur Catherine Crolo, compagne de première heure de la fondatrice et responsable de la gestion de la ferme, et par sœur Marie Raisin qui assume le rôle de supérieure

pendant l'absence de Marguerite Bourgeoys lors de son deuxième voyage en France¹⁰.

Colons et soldats se donnent rendez-vous à la Providence pour y rencontrer des filles à marier. Marguerite-Françoise y fait la connaissance de Mathieu Faye dit Lafayette, un habitant de 29 ans résidant à la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine.

Originaire de la paroisse Saint-Jean d'Aubrigoux, en Auvergne, Mathieu Faye, fils de Claude et Marie Sulier, arrive en Nouvelle-France le 12 septembre 1665 à bord du navire *Le Saint-Sébastien*, comme soldat du régiment de Carignan-Salières. Il relève de la compagnie du capitaine Roger Bonneau de la Varenne¹¹. Il a probablement participé, avec sa compagnie, aux deux expéditions contre les Iroquois en janvier et septembre 1666 dans la région de la rivière Richelieu, du lac Champlain et d'Albany.

En octobre 1667, après le licenciement des troupes, le père jésuite Pierre Raffex met à profit les contacts qu'il a établis alors qu'il suivait, à titre d'aumônier, les expéditions du régiment de Carignan-Salières en pays iroquois. Il recrute huit soldats, dont Mathieu Faye dit Lafayette, pour venir s'établir sur la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine¹². Cette seigneurie, que les Jésuites reçoivent en 1647, fait 2 lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent sur 4 de profondeur. Elle s'étend de l'île Sainte-Hélène jusqu'à un quart de lieue au-delà d'une prairie dite La Magdeleine, proche du Sault Saint-Louis.

Mathieu reçoit deux concessions de 50 arpents sur le bord de la rivière Saint-Jacques. Chacune compte 2 arpents de front, sur le bord de la rivière, sur 25 de profondeur. Elles se situent de chaque côté de la rivière et vis-à-vis l'une de l'autre. Il a pour voisin, du côté nord-ouest, Antoine Barrois, un compagnon d'armes, et du côté sud-est, Julien Averty. Ses concessions sont sujettes à des rentes foncières annuelles de 50 sols chacune ainsi que de 2 chapons vifs et de 2 deniers de cens par concession¹³. Dès qu'il reçoit ses terres, Mathieu commence à défricher et se bâtit une maison¹⁴.

6. BANQ. Minutier de Bénigne Basset, le 12 avril 1671. Contrat de mariage de Paul Dazé et Françoise Gouvilleau ; CHICOINE, Emilia. *La métairie de Marguerite Bourgeoys à la Pointe-Saint-Charles*, Montréal, Fidès, 1986, p. 73.
7. LANDRY (1992). *Op. cit.*, p. 127. La note 32 indique que pour 1670, en l'absence de précision dans la correspondance officielle, on s'est servi de la mention d'une immigrante (Anne Thirement) comme marraine d'un enfant baptisé à Québec le 3 août, pour faire remonter à la fin juillet le débarquement du contingent de 1670.
8. BELLEAU, Irène. *Filles du Roy de 1663 à 1673 par ordre d'arrivée*, Société d'histoire des Filles du Roy, décembre 2012. <http://lesfillesduroy-quebec.org/>. Pour l'année 1670, sur un total de 120 filles de la liste, 37 s'établissent au sud-ouest du lac Saint-Pierre.
9. CHICOINE. *Op. cit.*, p. 59-62. Il est à noter que selon la liste des Filles du Roy de la maison Saint-Gabriel, sur le site de la Société d'histoire des Filles du Roy, on compte quatorze filles arrivées en 1670. La différence vient de Françoise Gouvilleau qui, selon CHICOINE (p. 73), aurait résidé à l'Hôtel-Dieu.
10. *Ibid.*, p. 51, 53.
11. LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*, vol. 2, Sillery, La Maison des ancêtres inc., 1998, p. 222.
12. LACROIX, Yvon. *Les origines de La Prairie (1667-1697)*, Montréal, Bellarmin, 1981, p. 55.
13. BANQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P15-A et B, le 8 juin 1672. Concessions à Mathieu Faye. Sur l'acte 15-A, son voisin à l'ouest est Jean Rou; Antoine Barrois deviendra propriétaire le 24 juillet 1672.
14. BANQ Québec. Pistard, TL4-S1-D3085. Le 20 juillet 1724. Procès de Jean Lefort père et fils contre Joseph Benard dit Carignan, veuf de Marguerite Faye, pour le règlement d'une succession. Papier écrit et signé par Pierre Gagné, indiquant que lui, Mathieu Faye et d'autres ont reçu du révérend père Raffex leur terre sur un billet temporaire et que Mathieu Faye s'était bâti sur cette terre avant son mariage avec Marguerite Moreau, donc avant 1670.

Les enfants de Margueritte et Mathieu Faye

Pendant son mariage avec Mathieu, Margueritte donne naissance à onze enfants²²: huit filles et trois garçons. En septembre 1672, deux ans après leur mariage, Margueritte, âgée de 18 ans, accouche d'une première fille nommée Anne. Elle accouche à peu près aux deux ans de neuf autres enfants entre 1674 et 1690: Marguerite, Marie, André, Jean, Angélique, Jeanne, Anne, François, Marie-Anne²³. Elle a une dernière fille, Élisabeth, en 1695, à la veille de son 41^e anniversaire de naissance.

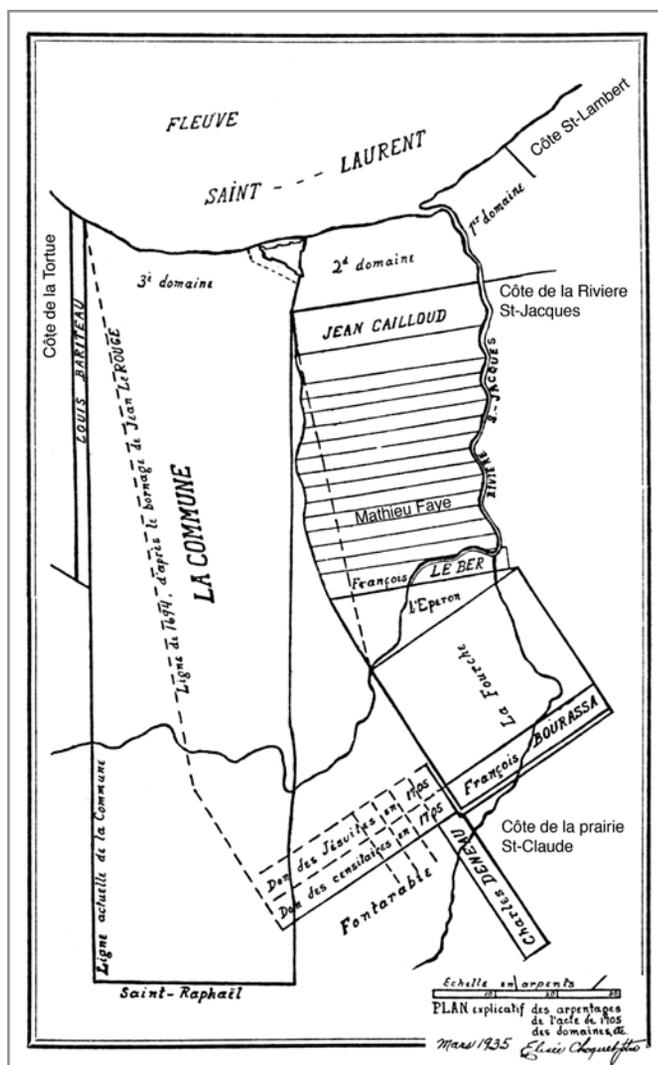
Les première et sixième enfants du couple, toutes deux prénommées Anne, décèdent en bas âge: la première à une date inconnue²⁴ et l'autre à l'âge de 3 ans. Les six autres filles atteignent l'âge adulte et trois d'entre elles, un âge vénérable pour l'époque: Jeanne, 71 ans, Élisabeth, 81 ans, et Marie-Anne, 90 ans. Marie décède à 24 ans; à sa naissance, Julien Averty, leur voisin, l'avait ondoyée en raison du péril de mort. Marguerite et Angélique meurent à la fin de la quarantaine. Aucun des garçons ne survit à sa mère: François meurt à 6 mois, Jean à 4 ans et André à 17 ans.

La vie sociale

Margueritte s'intègre rapidement à la vie sociale de son nouveau milieu²⁵. Dès le mois d'avril 1671, elle est marraine du fils de Charles Boyer et Marguerite Ténard, des voisins de la côte de la rivière Saint-Jacques. Marguerite Ténard sera marraine de deux des filles de Margueritte: Marguerite et Marie. Elle entretient aussi de bonnes relations avec les habitants de la côte voisine, la côte Saint-Lambert. D'abord, en 1674, elle est marraine d'un fils de Pierre Perras et Denise Lemaistre qui a séjourné comme elle chez Marguerite Bourgeois²⁶. Puis, elle est marraine des filles de Catherine Ducharme (Pierre Roy) et Anne Aubry (Antoine Caillé), deux Parisiennes de son âge, arrivées à La Prairie en 1671²⁷. En 1683, elle assiste au mariage de Joseph Dumay, de la côte Saint-Lambert, et de Marguerite Guiteau, un temps pensionnaire chez Marguerite Bourgeois²⁸ et marraine de sa fille Angélique.

Margueritte sera aussi marraine de deux de ses petits-fils, Dominique Bourdeau, un fils de Marie né en 1699, et Clément Rougier, fils de Jeanne, né en 1706.

À la suite de l'établissement de Mathieu à La Prairie-de-la-Magdeleine, plusieurs de ses compatriotes, certains de sa



La commune de La Prairie.

Source: Carte produite par l'auteur à partir d'une carte contenue au livre de CHOQUET, Élisée. *Les communes de Laprairie*, Laprairie, imprimerie du Sacré-Cœur, 1935, p. 51.

son deuxième mariage. Même si parfois Margueritte-Françoise peut apporter quelques variantes orthographiques à sa signature, comme Morau, Morrau ou autres, et mettre un ou deux « t » à son prénom, j'utiliserai Margueritte Moreau dans la suite du texte pour désigner ma première ancêtre paternelle au pays.

22. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2017, www.genealogie.umontreal.ca. Famille de Mathieu Faille et Margueritte Moreau: Anne (1672-09-22-?), Marguerite (1674-03-21-1721-06-15), Marie (1676-03-25-1700-06-14), André (1678-07-15-1695-08-29), Jean (1680-09-17-1684-09-30), Angélique (1683-01-04-1731-09-02), Jeanne (1684-08-21-1755-11-26), Anne (1686-09-11-1689-09-05), François (1689-03-20-1689-09-03), Marie-Anne (1690-1780-09-14), Élisabeth (1695-07-11-1776-06-05).
23. Quoi qu'en dise le PRDH qui indique une naissance vers 1691 dans un lieu indéterminé au Québec, Marie-Anne est née en 1690 à La Prairie-de-la-Magdeleine, comme nous le verrons plus loin. Elle décède à Montréal le 14 septembre 1780.
24. LACROIX. *Op. cit.*, p. 153. Au 31 décembre 1673, le couple Faye-Moreau est dit avoir un enfant, Anne, née le 22 septembre 1672, mais elle est absente du recensement de 1681.
25. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2017, www.genealogie.umontreal.ca. Fiches n^{os} 17653, 17673, 17672 (1674-06-04), 17808 (1688-05-24), 18856, 17969, 18112.
26. CHICOINE. *Op. cit.*, p. 54-55.
27. LANDRY (2013). *Op. cit.*, Catherine Ducharme, née vers 1657 p. 99; Anne Aubry, née vers 1654, p. 48.
28. LACROIX. *Op. cit.*, p. 134, note 150.

parenté, de la paroisse Saint-Jean d'Aubrigoux, le rejoignent à la seigneurie. Il s'agit des frères Benoît et Étienne Bisailons et Claude Faye, ses neveux, ainsi que de Pierre Bourdeau, Claude Caron, Robert Drousson et Claude Mesnil²⁹.

Tout comme sa femme, Mathieu Faye est actif dans son milieu. Il est parrain du fils de Claude Caron en 1679. Il assiste aussi à plusieurs mariages : Antoine Barrois à Montréal en 1672, Julien Averty à La Prairie en 1677, Jean Bourbon à Boucherville en 1680 et Charles Robert à Contrecoeur en 1681. Puis, en 1688, accompagné de ses deux filles aînées, Marguerite et Marie, il assiste au mariage de son neveu Claude Faye à La Prairie. En 1687, il est présent aux funérailles de son ami et voisin Julien Averty, le parrain de ses filles Marguerite et Marie. Puis, il est le parrain du fils d'André Foran, alors que ce dernier est le parrain de son fils André. Neuf jours plus tard, l'enfant d'André Foran décède et Mathieu est présent pour sa sépulture³⁰.

En octobre 1683, Mathieu Faye témoigne dans une enquête du bailli de l'île de Montréal. Le 7 octobre 1683, Migeon de Branssat, son commis greffier Pierre Cabazié et le sergent Lory se transportent à La Prairie au lieu-dit la Fourche. Le bailli enquête sur son voisin et compagnon d'armes Antoine Barrois, sur Philippe Jarny, ainsi que sur toute autre personne qui aurait déserté chez les Hollandais et y aurait transporté des pelleteries, malgré l'interdiction de Frontenac à cet égard. Le bailli interroge cinq habitants en plus de Mathieu Faye³¹. Ce dernier déclare, tout comme les autres témoins, qu'à sa connaissance, seul Barrois avec sa famille et Jarny sont partis pour aller chez les Flamands. Mais il a vu passer plusieurs Sauvages chargés de castors pour porter aux Flamands, puis revenir avec des marchandises. Par ailleurs, Mathieu indique qu'il a dans sa grange environ 130 à 140 gerbes de blé provenant de la récolte de Barrois. Il en a battu une partie et en a tiré onze minots de blé. Les interrogatoires convainquent le magistrat de la culpabilité des deux accusés³².

En 1684, après plusieurs discussions entre les voisins du défunt, Pierre Perras, et de son épouse Denise Lemaistre, Mathieu devient le tuteur et curateur des biens pour leurs huit enfants mineurs dont cinq sont âgés de 10 à 16 ans. L'aîné, Pierre, âgé de 24 ans, est en voyage aux Outaouais. Leur fils Jacques, 22 ans, et leur gendre Pierre Poupart sont partis à la

guerre contre les Iroquois. Leur mère demeure donc seule avec la marmaille, s'occupant des engagements pris envers plusieurs marchands, alors qu'elle faisait du négoce avec les Sauvages avant le décès de son mari³³.

Le recensement nominal de 1681

Le recensement nominal de 1681³⁴ dénombre, pour La Prairie-de-la-Magdeleine, 38 habitants, 107 bêtes à cornes et 214 arpents mis en valeur. Le recensement indique que Mathieu a 40 ans, Marguerite, 26 ans, et qu'ils ont quatre enfants : Marguerite, 8 ans, Marie, 6 ans, André, 4 ans et Jean, 1 an. Mathieu possède un fusil tout comme 31 de ses concitoyens. Il a mis en valeur 8 arpents de ses terres, alors que la moyenne est de 6 arpents et que seulement 7 habitants en comptent entre 10 et 16. Il possède 8 bêtes à cornes, soit le plus gros cheptel de la seigneurie, alors que 7 habitants sur 29 possèdent 6 ou 7 bêtes et que 9 autres n'en possèdent aucune. Ceci démontre une certaine prospérité pour la famille Faye-Moreau.

Les transactions foncières et les placements

Le 6 octobre 1681, Mathieu Faye achète, pour 150 livres, l'habitation de Joseph Tissot sur la côte Saint-Lambert. Tissot, alors secrétaire des Jésuites, retourne en France. Mais, pour deux ans, il se réserve le droit de reprendre sa terre, à son prix de vente plus les frais, *en cas qu'il revienne de France ou qu'il ne peut s'y en aller cette année*³⁵.

En mars 1686, Mathieu vend cette habitation à Charles Deneau pour la somme de 250 livres payables en castors³⁶. Au préalable, Marguerite Moreau et Magdeleine Clément, l'épouse de Charles Deneau, donnent leur accord pour cette transaction dans un billet préparé par Pierre Colard, secrétaire des Jésuites. Marguerite consent à ce que Mathieu vende *pour tel pris quil avizera et autel paiem't quil luy plaira* et Magdeleine Clément autorise son mari à faire l'acquisition *pour le prix et paiem't quil jugera a propos*. Mais faute de paiement, Mathieu Faye et Marguerite reprennent possession de cette terre³⁷ et la revendent à leur neveu Claude Faye en novembre 1686. Claude Faye s'engage à payer les 250 livres en peaux de castors le 15 septembre suivant³⁸.

29. DOUVILLE, Raymond. « L'apport de l'Auvergne et du Massif Central dans le peuplement de la Nouvelle-France », *Cahier des Dix*, Éditions La Liberté, 1968, vol. xxxiii, p. 247.

30. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2017, www.genealogie.umontreal.ca. Fiches n^{os} 17709, 47365, 18849, 3779, 90537, 18868, 19055, 17801, 19057.

31. Les autres témoins sont Julien Averty, Claude Caron, René Dumas, Jean Bresleau dit Barreau et Jean Bourbon.

32. BANQ Vieux Montréal. TL2, loc 420 0 005 04-03-002B-01, cont. 1971-00-000/11584. Enquête de Migeon de Branssat sur Barrois et Jarny, le 7 octobre 1683 ;

LAVALLÉE, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 231.

33. Minutier de Benigne Basset, le 6 août 1684. Acte de tutelle et curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de défunt Pierre Perras.

34. LAFONTAINE, André. *Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681*, Sherbrooke, chez l'auteur, 1981, p. 143-148.

35. BANQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P171, le 6 octobre 1681. Vente Joseph Tissot à Mathieu Faye.

36. BANQ. Minutier de Claude Maugue, le 17 mars 1686. Vente Mathieu Faye à Charles Deneau.

37. BANQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P174, le 2 novembre 1686. Annulation vente par Mathieu Faye à Charles Deneau.

38. BANQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P175, le 6 novembre 1686. Vente de Mathieu Faye à Claude Faye.



Signature de Marguerite Moreau.

Source : Extrait du contrat de vente de Mathieu Faye à Claude Faye, le 6 novembre 1686, Biens des Jésuites, BAnQ Québec.

Le 16 décembre 1683, Mathieu avait acheté sous seing privé la terre de Mathurin Moquin, sur le bord de la rivière Saint-Jacques³⁹. Cette concession de 2 arpents de front sur 25 de profondeur est située entre les terres de son compatriote Claude Carron et celles de Gabriel Testard dit Laforest qui les a obtenues de son beau-père Jacques Lamarque⁴⁰.

Vers la fin des années 1680, Mathieu et Marguerite effectuent chez le sieur Soumande, un marchand bourgeois de Montréal, un placement en peaux de castors pour une valeur d'environ 600 livres, qui leur rapporte des bénéfices de 7 % par année⁴¹.

L'année 1689, deux décès, deux mariages

En 1689, Mathieu et Marguerite vivent de grandes émotions dans leur maison familiale. Le samedi 3 septembre, François, âgé de 6 mois, décède; deux jours plus tard, c'est Anne, âgée de 3 ans, qui rend l'âme. Marguerite, l'aînée de la famille et marraine de Anne, accompagne son père au cimetière de la paroisse pour l'enterrement de François, puis pour celui de sa filleule⁴².

Quelques semaines plus tard, c'est la fête! Le mardi 25 octobre 1689, les deux filles aînées, Marguerite et Marie, prennent époux. Très tôt le matin entre six et sept heures, le notaire Antoine Adhémar se rend à la maison familiale pour

rédiger leurs contrats de mariage⁴³. Comme il est de coutume, de nombreux parents, amis et voisins envahissent la maison pour assister à la rédaction de ces contrats⁴⁴. Pierre Lefebvre et Charles Boyer, des voisins, agissent comme témoins pour les deux contrats. Marguerite Moreau et les invités qui le peuvent apposent leur signature au bas de chacun des contrats. Puis, toute la maisonnée se déplace vers l'église paroissiale Saint-François-Xavier où le curé Jean Frémont célèbre les mariages.

Marie, âgée d'à peine 13 ans et 7 mois, épouse Pierre Bourdeau, de 13 ans son aîné⁴⁵. Il réside à La Prairie et il vient du même village que Mathieu Faye, Saint-Jean l'Aubrigoux, en Auvergne.

Arrivé au pays en 1681, Pierre Bourdeau est voyageur. D'ailleurs, il revient tout juste d'un voyage de traite des fourrures aux Outaouais⁴⁶. Dès le 11 mai 1690, il s'engage de nouveau envers René Le Gardeur de Beauvais à faire le voyage pour Michilimakinac avec André Babeu, François Bourassa et Joachim Leber⁴⁷. Il en profite pour y traiter sa propre marchandise d'une valeur de 748 livres 15 sols 2 deniers, achetée avant son départ⁴⁸.

Marguerite, âgée de 15 ans et 7 mois, épouse Joseph Benard Carignan Bourjoly âgé de 26 ans et 10 mois⁴⁹. Il réside à Trois-Rivières. Il est, lui aussi, voyageur⁵⁰. Tout comme son beau-frère Pierre Bourdeau, il s'engage comme voyageur le 8 mai 1690⁵¹. Il part jusqu'au printemps 1691 pour un voyage au fort Saint-Louis, en Illinois, à la solde du Sieur François de Laforest, écuyer et capitaine d'un détachement de la Marine.

Sachant certainement leurs nouveaux gendres en partance pour un voyage au printemps suivant, les parents de Marguerite et Marie s'engagent à loger et à nourrir les deux couples pendant un an à compter du jour du mariage. À la fin de cette période, ils promettent de donner à chacun une

39. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 30 juin 1698. Vente de Joseph Benard à Jean Cailloud dit Baron. Ce contrat mentionne la vente de Moquin à Faye le 16 décembre 1683 sous seing privé, mais à ce jour, le contrat est introuvable.

40. LACROIX. *Op. cit.*, p. 75.

41. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Inventaire.

42. Registre paroissial de La Prairie, acte de sépulture de François Faye, le 3 septembre 1689; acte de sépulture d'Anne Faye, le 5 septembre 1689.

43. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 25 octobre 1689. Contrat de mariage de Marie Faye et Pierre Bourdeau et contrat de mariage de Marguerite Faye et Joseph Benard Carignan.

44. Sont présents: Benoît et Étienne Bisaillon, cousins de Marie et Marguerite, Claude Caron et Magdeleine Varenne, Jean Barreau et Jeanne Cusson, Charles Boyer et Louise Dubreuil, Pierre Lefebvre et Louise Caron, femme de Jean Tessier dit Lavigne. Du côté de Pierre Bourdeau et Joseph Benard, sont présents: Alexandre Joseph de Lestringant, écuyer, René Legardeur de Beauvais, écuyer et faisant la traite des fourrures, Joseph de Bocage, écuyer, Charles et Jacques Deniau dit Destailis et Joachim Leber, des voyageurs de La Prairie-de-la-Magdeleine.

45. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2017, www.genealogie.umontreal.ca. Fiche n° 8870, naissance de Pierre Bourdeau vers 1663, fils de Pierre et Catherine Genier.

46. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 4 juillet 1688. Engagement de Pierre Bourdeau au sieur de Beauvais.

47. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 11 mai 1690. Engagement de Pierre Bourdeau, Babeu, Bourassa, Leber envers de Beauvais.

48. BAnQ. Minutier d'Hilaire Bourguin, le 12 mai 1690. Obligation de Pierre Bourdeau envers François Hazeur. L'obligation est de 891 livres 5 sols 8 deniers. Le même jour, chez le même notaire, ses compagnons de voyage prennent une obligation envers lui de 142 livres 10 sols 6 deniers.

49. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2017, www.genealogie.umontreal.ca. Fiche n° 7407, naissance de Joseph Benard le 28 décembre 1662, fils de René Benard Bourjoly et Marie Sedilot.

50. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 17 mai 1688. Marché d'engagement en qualité de voyageur entre Claude de Crezolon de Latourette et Joseph Benard dit Carignan.

51. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 mai 1690. Engagement de Joseph Benard Carignan par François de Boisronnel pour François de Laforest.

vache laitière. Les parents espèrent-ils faire de ces voyageurs des fermiers? Les contrats de mariage prévoient également un douaire de 600 livres pour les filles et un préciput de 200 livres au dernier survivant.

De plus, les parents donnent à Marguerite une dot de 400 livres payable en quatre versements égaux à compter du 25 octobre 1690. Marguerite renonce cependant, en contrepartie, aux successions futures de ses père et mère. Ceux-ci offrent également à Marguerite et à son futur époux la possibilité d'acquérir une concession de 50 arpents située sur le bord de la rivière Saint-Jacques pour la somme de 300 livres. Il s'agit de la concession que Mathieu et Margueritte ont achetée de Mathurin Moquin en décembre 1683. La somme de 300 livres serait prise à même la dot de Marguerite. Le couple a un an pour décider s'il prend ou non cette concession.

L'attaque du 4 septembre 1690 à La Prairie

Au cours de l'été 1690, John Schuyler se joint comme volontaire aux troupes du général Fitz-John Winthrop qui mène une expédition contre le Canada. Winthrop devait attaquer Montréal en passant par le lac Champlain pendant que William Phips remontait le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec. Quand Winthrop arrive à la rivière du Chicot (Wood Creek), à l'extrémité sud du lac Champlain, il constate qu'il manque de canots et de provisions pour ses troupes. Il ne peut continuer sa route; il doit abandonner la campagne et retourner à Albany. John Schuyler s'offre alors à mener une compagnie de volontaires en territoire ennemi. Winthrop accepte, le nomme capitaine et lui fournit canots, armes et provisions⁵².

Le 23 août 1690, Schuyler quitte Wood Creek avec 42 Anglais et 125 Iroquois provenant de la nation des Agniers et de celle des Onnéiouts. Ils veulent attaquer le fort de La Prairie-de-la-Magdeleine. Ils se dirigent vers le nord, ils descendent la rivière du Chicot, le lac Champlain et la rivière Richelieu jusqu'aux abords du fort Chambly. Après avoir caché leurs canots et leurs provisions, ils se dirigent vers La Prairie à travers les bois⁵³.

Laissons maintenant Charles de Monseignat, secrétaire de Frontenac, nous raconter ce qui s'est passé le 4 septembre et dans les jours précédents⁵⁴.

[...] *Le Chevalier de Clermont avoit reçu ordre de Monsieur le Comte lors qu'il montoit au Montreal de quitter sa route ordinaire et d'aller découvrir le long de la rivière de Chambly depuis Sorel jusques dans le lac Champlain qui est le chemin que les ennemis devoient tenir pour faire descente en ce pais; [...], il découvrit assez avant dans le lac quantité de feux et entendit tirer des coups de fusils. il alla a cet endroit*

et la nuit vit passer huit canots ennemis dans lesquels il y avoit dix huit a vingt hommes chacun [...] son party qui nestoit que de trente hommes ne pouvoit pas resister a un sy grand nombre, il [...] regaigna le fort de Chambly [...], de la il despescha le sieur de La Bruer officier qui arriva a Montreal le mardy vingt neuf aoust sur les onze heures du soir,

Cet avis obligea Monsieur le Comte a faire tirer les quatre coups de canon qui devoient servir de signal aux troupes que lon avoit dispersées dans toutes les costes pour ayder aux habitants a faire leurs recoltes, les compagnies les plus proches arriverent des le matin avec les habitants qui devoient les accompagner [...] pour se rendre a Laprairie de la Magdelaine de lautre costé et a deux lieux au dessus de Montreal qui estoit lendroit par ou lon croyoit que les ennemis devoient venir,

Les sauvages furent jnvités a se joindre a nous [...], Ils promirent dy envoyer tous leurs guerriers et leur jeunesse qui partit la pluspart en mesme temps que Monsieur le Comte le jeudy apres midy,

On detacha le soir deux françois avec deux sauvages de chaque Nation qui faisoient en tout dix hommes pour aller a la decouverte,

Le vendredy matin premier septembre la revüe se fit et cette petite armée se trouva de douze cens hommes, [...]

Les decouvreurs arriverent le samedy a neuf heures du matin, Ils navoient esté que jusqu'a Chambly quoy qu'ils eussent promis de pousser plus loing, on se fia a leur raport et sur ce qu'ils disoient navoir trouvé aucunes pistes et qu'il estoit de la derniere jimportance de faire achever les recoltes, on fit retourner tout le monde a son quartier des le mesme jour Monsieur le Comte revint a Montreal sur le soir;

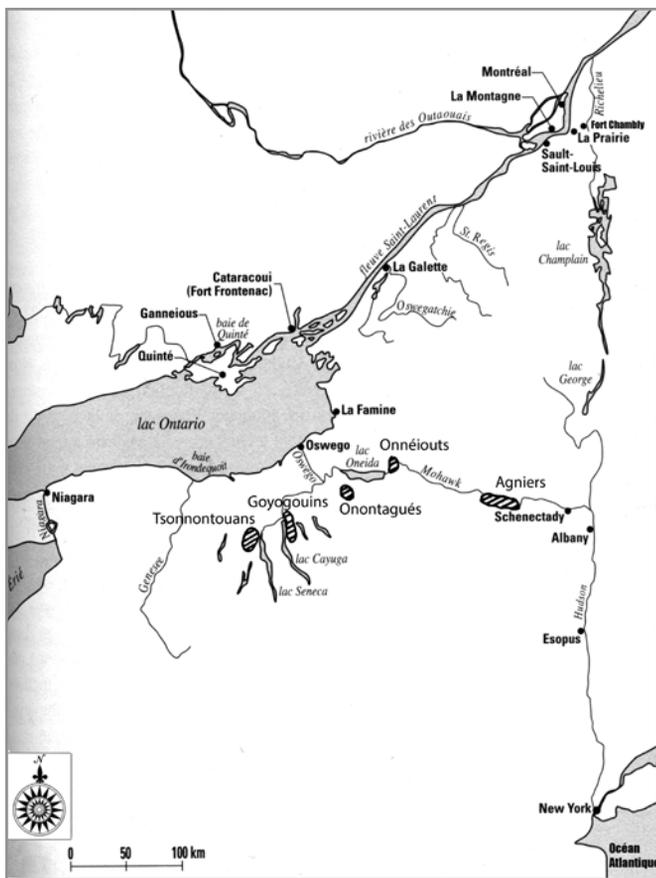
[...] *Le lundy dapres que nous eusmes decampé de Laprairie de la Magdelaine, les ennemis qui sans doute nous y avoient veu et examiné toutes nos demarches, donnerent a un quart de lieüe de la au lieu nommé la fourche ou tous les habitants et la garnison du fort estoient occupez a couper les bleds, [...] lofficier qui commandoit la garnison avoit negligé de poster des sentinelles et d'avoit un corps de garde [...].*

Le lundi 4 septembre 1690, Mathieu et Margueritte, tout comme leurs voisins de la rivière Saint-Jacques et les soldats du fort de La Prairie, travaillent au champ à couper le blé quand Schuyler et ses hommes, bien embusqués, les attaquent.

52. PELL, John H.G. «SCHUYLER, JOHANNES (John)», www.bibliographi.ca.

53. MUNSELL, Joel. *Annals of Albany*, Albany, vol. II, 1870, p. 234-237, *Journal of Captain John Schuyler*, <https://archive.org>. Les dates du journal ont été converties du calendrier julien, en vigueur dans les pays protestants jusqu'en 1752, au calendrier grégorien.

54. BAC. Collection CHA, vol. II, folios 25v, 26, 27, 27v. Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux au mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690 par Charles de Monseignat.



La région de l'Iroquoisie.

Source : Carte produite par l'auteure à partir de celle contenue dans DESROSIERS, Léo-Paul. *Op. cit.*, p. 243 et de celle contenue dans ST-ARNAUD, Daniel. *Op. cit.*, p. 41.

Mathieu a avec lui le fusil de son gendre Pierre Bourdeau⁵⁵, mais a-t-il pu s'en servir ?

Au cours de ce raid, six Iroquois et six Français, dont quatre soldats, sont tués dans les champs⁵⁶. Dix-neuf Français, neuf hommes, quatre femmes et six soldats sont capturés.

Schuyler et sa compagnie tuent également près de 150 bœufs et vaches et mettent le feu aux maisons, aux granges et aux tas de foin qu'ils trouvent sur leur passage⁵⁷.

Enfin, le fort La Prairie sonne l'alarme. Quand Schuyler entend Montréal et Chambly répondre, il abandonne l'idée d'attaquer le fort et ordonne à ses hommes de se retirer dans les bois avec les 19 prisonniers. Ils repartent pour Albany. Mais peu après leur départ, les Iroquois abattent deux prisonniers, un habitant et un soldat trop blessés pour voyager⁵⁸.

La compagnie de Schuyler et ses 17 prisonniers, dont font partie Mathieu, Margueritte et leur voisin Claude Aumart, entament un long périple. La première journée, ils se rendent à Chambly où les canots et les provisions sont cachés. La deuxième journée, ils couchent près du fort Sainte-Anne sur l'île La Mothe. Ils se nourrissent de wapitis que les Iroquois abattent en cours de route. Six jours plus tard, ils arrivent à Albany⁵⁹.

La captivité en Iroquoisie

Les prisonniers français sont envoyés en Iroquoisie. Située au sud du lac Ontario et à l'ouest d'Albany, l'Iroquoisie occupe une large lisière où l'on retrouve, d'est en ouest, les Agniers, les Onnésiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans.

Les prisonniers arrivent d'abord dans le village des Agniers. Margueritte Moreau entre en contact avec le chevalier d'Aux⁶⁰ qui y est tenu prisonnier depuis le printemps 1690. Elle lui confie que lors de sa capture par les Iroquois, elle a fait un vœu à sainte Anne. Pensant sûrement que son rang de chevalier lui permettrait un retour en Nouvelle-France incessamment, elle lui demande de faire dire dix messes à sainte Anne pour honorer son vœu⁶¹.

Les Onnésiouts poursuivent leur route vers leur village situé plus à l'est. Mathieu Faye, Margueritte Moreau et Claude Aumart font partie des prisonniers français qu'ils amènent avec

55. BANQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Inventaire.

56. Registre des sépultures de La Prairie, le 3 décembre 1690. Les habitants sont Jean Duval et Jean Barreau ; les soldats sont Latreille, Beaulieu, Larose et d'Auvergne de la Compagnie du Chevalier Louis-Joseph Le Gouès de Grès (Grais), capitaine de la marine. Jean Bourbon et le soldat Lamotte sont abattus par les Iroquois peu après leur retrait dans les bois environnants et leurs ossements seront trouvés le 3 décembre 1690.

57. MUNSELL. *Op. cit.*

58. MUNSELL. *Op. cit.*

59. *Ibid.*

60. *Le chevalier d'Aux se rend à Onnontaé, la capitale de l'Iroquoisie, en mai 1690. Il doit porter aux Iroquois le message de Frontenac à l'effet que ce n'est point à eux qu'on en veut [...], mais aux Anglais. Il est accompagné de quatre Iroquois et de quatre Français. Les Anglais, informés de cette ambassade, demandent aux Iroquois de les traiter comme des ennemis de l'Angleterre. Dès leur arrivée, les Français sont saisis et dépouillés de leurs biens. Chaque tribu iroquoise obtient son prisonnier, le chevalier d'Aux est confié aux Agniers. Ceux-ci le cèderont plus tard aux Anglais qui le détiendront comme prisonnier de guerre à Boston où il trouvera le moyen de s'échapper et de revenir en Nouvelle-France en septembre 1692.* DESROSIERS, Léo-Paul. *Iroquoisie*, t. 4, Montréal, Imprimerie Populaire, 1999, p. 59-62 ;

BAC. Collection CHA, vol. II, folios 258, 258v. Lettre de Champigny au ministre, le 10 mai 1691 ;

BAC. Collection CHA, vol. 12, folio 27. Lettre de Frontenac et Champigny au ministre, le 15 septembre 1692.

61. BANQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Inventaire.

eux⁶². Le père Pierre Millet, un jésuite, est gardé dans ce village depuis plus d'un an.

Le père Millet est missionnaire chez les Onnéiouts depuis 1672 quand, en 1685, il est rappelé en Nouvelle-France avec la plupart des missionnaires de l'Iroquoisie. En 1689, alors qu'il agit comme aumônier au fort Frontenac, les Iroquois le capturent par ruse. Il est confié aux Onnéiouts qui le ramènent comme prisonnier dans leur village. Une mère de clan, Susanne Gouendagrandi, que Millet avait baptisée lors de son premier séjour parmi eux, le prend sous sa protection. Cette famille chrétienne influente de la communauté des Onnéiouts adopte le père Millet et lui donne le nom de Otasseté, faisant ainsi revivre un fondateur de la confédération iroquoise. Cette nomination le protège de la faction anglophile des Onnéiouts, des autres nations iroquoises, ainsi que des Anglais qui craignent son influence. Ce titre lui confère également un rang distingué dans les conseils iroquois auxquels il participe activement⁶³.

Le père Millet, qui habite dans la cabane de Susanne Gouendagrandi, peut reprendre ses activités spirituelles auprès de la communauté. Il est également le soutien moral des prisonniers français. D'ailleurs, plusieurs Français, dont probablement Mathieu et Marguerite, habitent aussi dans la cabane de Susanne ou dans celles des membres de sa famille⁶⁴.

Peu de temps après leur arrivée, Claude Aumart est conduit au poteau et brûlé vif par ses ravisseurs, *selon qu'ils ont coutume de faire au premier Captif qu'ils amènent quand ils sont déterminés à la guerre*⁶⁵. Mais avant d'être amené au

lieu de son supplice, Aumart dicte au père Millet ses dernières volontés. Il fait don de la moitié de ses biens à l'église de La Prairie et l'autre moitié aux missions iroquoises⁶⁶.

La vie à la ferme au lendemain de l'attaque

L'attaque du 4 septembre 1690 a fait des dégâts sur la ferme. Le cheptel, comptant au moins onze bêtes à cornes, est décimé. Il en reste seulement six : deux vaches et quatre bœufs⁶⁷. Une partie de la récolte est probablement brûlée et peut-être des bâtiments de la ferme sont-ils abîmés ?

L'enlèvement de Mathieu et Marguerite laisse leurs quatre enfants mineurs dans le désarroi. Marie-Anne est un bébé naissant⁶⁸, Marie-Jeanne vient d'avoir 6 ans, Angélique n'a pas encore 8 ans et André, à peine 12. Les deux filles aînées, Marguerite et Marie, âgées respectivement de 16 et 14 ans, toutes deux mariées en octobre 1689, demeurent encore dans la maison familiale avec leur conjoint, comme stipulé dans leur contrat de mariage. Marguerite vient d'accoucher de sa première fille, Marie Joseph⁶⁹. Son conjoint, Joseph Benard, est en voyage dans les Illinois pour le sieur François de Laforest⁷⁰. Pierre Bourdeau, conjoint de Marie, est en voyage dans les Outaouais⁷¹.

La famille s'organise⁷²

En l'absence de Pierre Bourdeau et Joseph Benard, Marguerite et Marie se chargent de la maison et s'occupent des enfants. Marguerite qui allaite sa fille Marie-Joséphé peut aussi allaiter sa sœur Marie-Anne. Maurice Benard, le beau-frère de

62. Il est bien documenté, notamment dans la sentence de Charles Juchereau en faveur des Jésuites, que c'est dans le village des Onnéiouts que Claude Aumart est brûlé vif en 1690. Claude Aumart étant le deuxième voisin de Mathieu Faye et Marguerite Moreau à La Prairie, ils travaillaient fort probablement côte à côte dans leur champ quand ils ont été attaqués le 4 septembre 1690. Il est donc vraisemblable qu'ils aient été capturés tous les trois par la même bande d'Iroquois et qu'ils se retrouvent prisonniers ensemble dans le village des Onnéiouts. De plus, Mathieu Faye et Marguerite Moreau réapparaissent à La Prairie en octobre 1694, au même moment où le Père Millet est ramené en Nouvelle-France avec quelques autres prisonniers français par l'Onnéiout Tareha, comme l'indique une lettre de Callière au ministre, le 27 octobre 1695.
63. ST-ARNAUD, Daniel. *Pierre Millet en Iroquoisie au XVII^e siècle : le sachem portait la soutane*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 134-159 ; THWAITES, R. G., « Lettre du Père Millet à Quelques Missionnaires du Canada, le 6 juillet 1691 », *Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. 64, Cleveland, Burrows Brothers, 1901, p. 66 ; CAMPEAU, Lucien. « MILLET, PIERRE », www.bibliographi.ca.
64. *Ibid.*
65. THWAITES. *Op. cit.*, p. 76.
66. BANQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P221, le 22 mars 1695. Sentence de Charles Juchereau en faveur des Jésuites. Billet de Pierre Millet, signé à Québec, le 2 mars 1695.
67. Le recensement de 1681 indique huit bêtes à cornes ; l'inventaire des biens du 8 octobre 1693 mentionne qu'une vache sur les deux restantes et deux bœufs sur les quatre restants après l'attaque sont âgés de 5 ou 6 ans, ce qui laisse voir au moins trois nouvelles acquisitions depuis 1681, portant le cheptel à au moins onze bêtes à cornes.
68. BANQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Demande de tutelle des enfants de Mathieu Faye et Marguerite Moreau. Marie-Anne fait partie de la demande de tutelle et elle a 3 ans en octobre 1693 ; elle est donc née avant l'enlèvement de sa mère, le 4 septembre 1690. Puisque sa mère allaitait son fils François, décédé le 3 septembre 1689, il y a de fortes chances qu'elle ait été conçue après cette date et donc qu'elle soit née entre juin et septembre 1690. De plus, Marie-Anne déclare qu'elle a 33 ans lorsqu'elle témoigne dans un procès le 8 novembre 1723. Pistard, TL4-S1-D2984.
69. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2017, www.genealogie.umontreal.ca. Fiche n° 6436, famille de Joseph Benard et Marguerite Faye, on indique la naissance de Marie-Joséphé vers 1690. Dans l'acte de mariage, registre paroissial Sainte-Famille de Boucherville, le 18 août 1715, elle est dite être âgée d'environ 26 ans. Le mariage de sa mère a eu lieu le 25 octobre 1689, ce qui donne une naissance vers ou après la fin juillet 1690. Il est donc plausible que Marie-Joséphé soit née avant le 4 septembre 1690, soit dans la même période que sa tante Marie-Anne.
70. BANQ, Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 mai 1690, Engagement de Joseph Benard.
71. BANQ, Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693, Inventaire. Pierre Bourdeau déclare que le 4 septembre 1690, il était aux Outaouais et qu'il en est revenu en 1691.
72. *Ibid.*

Marguerite, vient travailler pendant trois mois sur la ferme, notamment pour battre le blé; il y habite pendant 25 jours⁷³. Leur cousin et voisin immédiat, Estienne Bisailon, ainsi que Claude Mesny de la côte Saint-Lambert, ce dernier originaire du même village que Mathieu, apportent également leur aide aux travaux de la ferme.

Marie et Marguerite font face à la Justice

Marie et Marguerite versent des gages de quatorze livres à Maurice Benard pour ses 3 mois de travail à la ferme, mais ce dernier en réclame plus. Le notaire Antoine Adhémar, qui connaît bien Marie et Marguerite pour avoir rédigé leurs contrats de mariages et qui sait que leurs conjoints sont en voyage de traite, ayant rédigé leurs engagements, obtient le 7 mars 1691 que Maurice Benard lui cède ses droits concernant ce litige.

Peu après, Marie et Marguerite reçoivent une assignation pour comparaître à Trois-Rivières le 23 avril 1691. Comme elles ne se présentent pas, elles sont condamnées à payer à Antoine Adhémar 2 minots de blé froment en plus des gages pour les 3 mois de travail effectué par Maurice Benard. L'évaluation de ces gages sera faite par une personne compétente en la matière et tiendra compte des 25 jours de nourriture et de pension que les sœurs Faye ont fournis à Maurice Benard pendant son séjour à la ferme ainsi que des 14 livres qui lui ont déjà été versées. Les deux sœurs doivent également assumer les frais du procès qui s'élèvent à 5 livres et 18 sols.

Le notaire Adhémar, en s'interposant ainsi dans ce conflit entre Maurice Benard et les sœurs Faye, voulait-il éviter une chicane de famille?

Pierre Bourdeau prend les choses en main⁷⁴

Quand, en 1691, quand Pierre Bourdeau revient de son voyage dans les Outaouais, on est toujours sans nouvelles de Mathieu et Marguerite. Ce voyageur de 31 ans devient en quelque sorte le chef de la famille. Il pourvoit aux besoins quotidiens des enfants, il s'occupe de la ferme et il se charge des finances de sa belle-famille.

Pierre Bourdeau et Marie, sa femme, rassemblent dans un coffre fermant à clef les hardes des parents. Pour Mathieu, on y retrouve un justaucorps, une paire de culottes neuves, une vieille camisole de *cresseau* blanche, sept chemises dont deux neuves; pour Marguerite, neuf chemises dont deux neuves, une paire de brassières noires, une chemisette, un manteau noir, un tablier à demi usé et une jupe neuve en serge rouge. Comme la guerre sévit toujours et *puisque'on n'est pas certain de leur mort et qu'ils pourraient revenir comme l'on fait plusieurs autres personnes avant*, Pierre Bourdeau transporte ce coffre chez le sieur Soumande, un marchand de Montréal avec lequel Mathieu et Marguerite font affaire. Il conserve

à la maison de la rivière Saint-Jacques un vieux manteau de Mathieu, une robe de chambre neuve de Marguerite ainsi qu'un vieux drap.

Lors de son passage chez le sieur Soumande, il récupère une cassette appartenant à Mathieu et Marguerite. Elle contient leurs économies, une somme de 323 livres et 16 sols. Par ailleurs, le sieur Soumande lui réclame 86 livres et 18 sols qu'ils lui doivent pour des marchandises acquises avant leur enlèvement.

En examinant les papiers et en parlant avec les voisins et amis de ses beaux-parents, Pierre Bourdeau constate que plusieurs sommes d'argent sont dues.

Ainsi, pour des travaux effectués sur la ferme entre le 4 septembre 1690 et son retour des Outaouais en 1691, il donne 27 livres à Claude Mesny et 45 livres à Estienne Bisailon. Il paye 5 livres à Pierre Gagné pour des bottes de paille longues qu'il avait prêtées à Mathieu et 1 livre et 16 sols à Madeleine Carron pour des chapons que Marguerite lui avait achetés. Il débourse 12 livres pour régler des dettes de Mathieu et Marguerite envers diverses personnes de leur communauté: 5 livres à Estienne Bisailon, 1 livre à Pierre Lefebvre, 2 livres à Hierosme Longtain, un charpentier⁷⁵ de la côte Saint-Lambert, 2 livres au sieur de Laforest et 2 livres à Pierre Gagné.

Il fait effectuer divers travaux d'entretien sur les bâtiments de la ferme. Il achète à André Foran une battière et lui demande de faire une porte pour la grange; il requiert les services de Pierre Lefebvre pour recouvrir l'étable. Des dépenses qui totalisent 16 livres et 15 sols.

Il donne suite aux engagements pris par Mathieu et Marguerite envers Joseph Benard et leur fille Marguerite lors de leur mariage en octobre 1689. Il leur remet donc la somme de 100 livres due le 25 octobre 1690 et leur achète, au coût de 66 livres, la vache laitière promise à la fin de leur première année de mariage.

En septembre 1692, le chevalier d'Aux, qui est revenu à Montréal après s'être échappé de Boston, rencontre Pierre Bourdeau. Il se fait rembourser les 19 livres que lui ont coûté les 10 messes qu'il a fait dire à sainte Anne à la demande de Marguerite.

[...] *Monsieur le chevalier D'aoust estant de retour de nos ennemis dit aud Bourdeaux que sa belle mere lors quelle fut prise avoit fait un veu a Madame Ste Anne et le prioit de faire ledit veu et de luy faire dire dix messes ce quil auroit fait et pour le tout auroit paye dix neuf livres*⁷⁶. [...]

La vie continue

Le 1^{er} novembre 1692, Marie, âgée de 16 ans, donne naissance à son premier enfant. Sa sœur Marguerite Faye et son

73. BAnQ. TL3, SII, P2306, le 23 avril 1691. Défaut accordé à Antoine Adhémar contre Marie Faye et Marguerite Faye.

74. *Ibid.*

75. LACROIX. *Op. cit.*, p. 75.

76. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Inventaire.

cousin Étienne Bisailon agissent comme marraine et parrain. Malheureusement, la petite fille ne survit que huit jours⁷⁷.

Le 9 octobre 1692, Pierre Bourdeau loue un banc dans l'église de La Prairie⁷⁸. Puis, il s'implique dans l'administration de sa paroisse, gérée par deux marguilliers élus annuellement. Au début de l'année 1693, après la grand-messe du dimanche, Pierre Bourdeau se fait élire marguillier *en charge*, ce qui le rend responsable des comptes de la fabrique. Il est secondé par un autre marguillier dit marguillier *du banc*⁷⁹. Le 17 janvier de l'année suivante, il devient marguillier *du banc* et Pierre Gagné, marguillier *en charge*.

En 1693, Marguerite et son mari, Joseph Benard, prennent possession de la concession offerte dans leur contrat de mariage. Cette concession se situe sur la rive droite de la rivière Saint-Jacques, à 14 arpents au nord de celle de Mathieu. Ils en assument dès lors les rentes et cens seigneuriaux. Pierre Bourdeau s'en était chargé pour les années 1690 à 1692, pour une somme de 13 livres et 10 sols. Il a aussi payé les rentes et cens seigneuriaux dus sur les deux concessions de ses beaux-parents pour les années 1690 à 1693, soit la somme de 36 livres.

Le 8 octobre 1693 – Tutelle et inventaire des biens

Depuis maintenant trois ans, Pierre Bourdeau prend soin des enfants de Mathieu et Margueritte et s'occupe de leur ferme. Il cumule des dépenses de 428 livres et 19 sols, sans compter les coûts de la nourriture et de l'entretien des enfants. Comme les avoirs de Mathieu et Margueritte s'élèvent à 323 livres et 16 sols, il a dû fournir 105 livres et 3 sols à même son argent.

Le 8 octobre 1693, toujours sans nouvelles du sort des parents, il se présente devant le bailli de Montréal. Il demande que soient nommés un tuteur et un subrogé tuteur aux quatre enfants mineurs: André, 15 ans, Angélique, 11 ans, Jeanne, 9 ans et Marie-Anne, 3 ans. Il demande également que soit fait l'inventaire des biens de Mathieu et Margueritte pour régler la communauté qui existe entre lui et les enfants du couple. Il est accompagné de Claude Faye, neveu de Mathieu, et de Charles Deneau, procureur de Joseph Benard parti en voyage dans les Outaouais et de Marguerite Faye, son épouse⁸⁰. Plusieurs voisins et amis sont présents: Pierre Gagné, Claude Carron, Joseph Perrot, Jean Quenet et Georges Pruneau.

La tutelle des enfants mineurs⁸¹

Après avoir obtenu la permission du bailli de tenir assemblée, les parents et amis présents élisent Pierre Bourdeau comme tuteur et Claude Faye comme subrogé tuteur aux enfants mineurs.

L'assemblée se prononce également sur ce qui doit être fait pour la nourriture et l'entretien des enfants tant pour le passé que pour l'avenir. L'assemblée est d'avis que si les biens de Mathieu et Margueritte étaient baillés à ferme, les revenus ne seraient pas suffisants pour nourrir et entretenir les enfants. Alors, ils suggèrent et obtiennent que Pierre Bourdeau jouisse de tous les biens laissés par Mathieu et Margueritte, à la condition qu'il continue de nourrir et entretenir les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans ou que les filles se marient. En échange, les enfants doivent travailler dans la mesure de leur capacité, et ce, sans salaire. Quant à Pierre Bourdeau, il ne doit pas leur demander de pension et doit s'assurer de préserver leurs biens-fonds. Pour la pension et l'entretien fournis aux enfants entre le 4 septembre 1690 et le 8 octobre 1693, l'assemblée suggère une compensation à même l'inventaire des biens qui sera fait.

L'inventaire des biens de Mathieu Faye et Margueritte Moreau⁸²

Après avoir réglé la tutelle, Pierre Bourdeau, Claude Faye et le notaire Antoine Adhémar se présentent à la maison du sieur Soumande pour dresser l'inventaire des biens de la communauté de Mathieu et Margueritte. Le notaire procède à la description des hardes contenues dans le coffre que Pierre Bourdeau avait transporté chez le sieur Soumande en 1690.

Puis, le 28 octobre 1693, le notaire Adhémar se rend à La Prairie-de-la-Magdeleine pour poursuivre la confection de l'inventaire. Mais, comme il est *fort tard*, il convient avec Pierre Bourdeau de se présenter à la ferme le lendemain matin.

Pierre Bourdeau et sa femme Marie, après avoir prêté serment, montrent les biens au notaire en présence de Claude Faye et Charles Deneau, procureur de Joseph Benard. L'estimation des biens est faite par Estienne Bisailon, voisin et neveu de Mathieu, ainsi que par Pierre Gagné et Pierre Lefebvre, des voisins.

Dans la maison il y a très peu de meubles: une huche, deux vieux coffres, quelques articles de cuisine, une lanterne, un chandelier, auxquels s'ajoutent, dans l'étable, quelques outils et instruments agraires, pour un total de 189 livres. Pierre Bourdeau a pris pour lui une vache qui lui revient en vertu de son contrat de mariage. Il reste donc quatre bœufs et une vache appartenant à la communauté, pour une somme de 585 livres. La valeur des meubles et bestiaux inventoriés s'élève à 774 livres.

Mathieu et Margueritte possèdent toujours, chez le sieur Soumande, le placement d'une valeur de 600 livres qui rapporte 7 % de bénéfices par année. Pierre Bourdeau ne sait pas si des intérêts sont dus. Les sieurs Faye, Gagné, Lefebvre et Bisailon lui demandent de s'informer. Ils sont d'avis que

77. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2017, www.genealogie.umontreal.ca. Fiches n^{os} 17861 et 6434.

78. LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*, vol. 1, Sillery, La Maison des ancêtres inc., 1998, p. 257.

79. LACROIX. *Op. cit.*, p. 84.

80. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 9 septembre 1693. Convention entre Joseph Benard, Barthélémy David et Maurice Benard; Procuration de Joseph Benard à Charles Deneau.

81. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Demande de tutelle et Tutelle des enfants de Mathieu Faye et Margueritte Moreau.

82. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 8 octobre 1693. Inventaire.

le capital doit rester entre les mains du sieur Soumande aux mêmes conditions, mais les intérêts, s'ils sont dus, appartiennent à Pierre en compensation de son investissement auprès des enfants et de la ferme.

Finalement, il est convenu que Pierre Bourdeau prenne sur le prix des meubles inventoriés et prisés la somme de 105 livres et 3 sols qu'il a fournie à même son argent pour payer les dépenses liées aux travaux de la ferme et aux dettes de Mathieu et Margueritte.

Le retour de Mathieu et Margueritte à La Prairie – Octobre 1694

En juin 1693, un Onnéiout nommé Tareha arrive à Montréal pour demander la libération de son neveu qui y est détenu prisonnier. Il se dit de la famille adoptive du jésuite Pierre Millet. Il est porteur de lettres écrites par Millet à l'intention de Frontenac et du gouverneur de Montréal, Callière. Millet recommande qu'on ne fasse aucun mal à cet Onnéiout, assurant qu'il est bien intentionné envers les Français et qu'on pouvait ajouter foi à tout ce qu'il disait. Tareha est accompagné de Pierre Payet dit St-Amour, un prisonnier français capturé quatre ans auparavant à Pointe-aux-Trembles. Callière l'envoie à Québec rencontrer Frontenac. Ce dernier lui accorde la libération de son neveu en échange de St-Amour. Tareha présente à Frontenac des colliers, disant que les cabanes les plus considérables d'Onnéiout désiraient ardemment la paix et qu'il avait averti toutes les nations de sa démarche⁸³. Bien que Frontenac reçoive Tareha avec prudence, des négociations de paix s'enclenchent à la suite de cette rencontre.

C'est lors de ces négociations que, vers la fin d'octobre 1694, Tareha revient à Montréal avec le père Millet et trois ou quatre autres prisonniers français⁸⁴ dont Mathieu Faye et Margueritte Moreau⁸⁵.

Mathieu et Margueritte retrouvent leur famille à La Prairie, sur le bord de la rivière Saint-Jacques. Plus de quatre ans se

sont écoulés depuis leur capture. Les enfants ont vieilli, mais ils sont tous là. Leur fille Marie et son époux Pierre Bourdeau, qui ont pris à leur charge les enfants et la ferme durant leur absence, ont maintenant un fils âgé de quelques mois. André, âgé de 16 ans, est le parrain de ce nouveau-né et il sait signer⁸⁶. Marie-Anne, bébé naissant au moment de l'enlèvement, vient d'avoir 4 ans. Leur fille Marguerite et son mari Joseph Benard sont installés, avec leur fille Marie-Josephe, sur la concession qui leur avait été offerte lors de leur mariage en 1689.

Le 27 octobre 1694, encore dans les réjouissances de leur retour à la maison, Mathieu agit comme parrain au baptême du premier enfant de son neveu Claude Faye⁸⁷.

L'affaire du testament d'Aumart⁸⁸

Dès leur retour à la maison, Mathieu et Margueritte apprennent que la ferme de leur voisin Claude Aumart a été achetée par Pierre Brousseau, le meunier de la seigneurie. Après la mort d'Aumart, brûlé vif par les Onnéiouts en septembre 1690, les Jésuites s'étaient approprié les deux terres qu'il possède sur le bord de la rivière Saint-Jacques. En septembre 1692, le père jésuite François Vaillant, administrateur de la seigneurie de La Prairie, les vend à leur profit à Denis Brousseau pour la somme de 600 livres⁸⁹. Or, Mathieu et Margueritte étaient détenus avec Claude Aumart au moment de sa mise à mort. Ils savent que ce dernier a confié au père Millet ses dernières volontés avant de mourir. Il laissait la moitié de ses biens à la fabrique de la paroisse, l'autre moitié allant aux missions iroquoises.

Mathieu Faye et son gendre Pierre Bourdeau, alors marguillier *du banc*, mettent immédiatement leur curé, le sulpicien Louis Geoffroy, au courant du testament de leur compatriote auvergnat Claude Aumart⁹⁰. La fabrique ne peut pas se permettre d'échapper les 300 livres qui lui reviennent de droit. Sans tarder, le 25 octobre 1694, une lettre écrite de la main du curé, mais signée par les deux marguilliers, Pierre Gagné et Pierre Bourdeau, est envoyée à Québec au père Bruyas,

83. BAC. Collection CHA, vol. 12, folios 319, 319v. Lettre de Callière au ministre, le 30 septembre 1693; folios 197v, 198. Relation de ce qui s'est passé au Canada depuis le mois de septembre 1692 jusqu'au départ des vaisseaux en 1693.

84. BAC. Collection CHA, vol. 13, folios 376v, 377. Lettre de Callière au ministre, le 27 octobre 1695; ST-ARNAUD. *Op. cit.*, p. 169; DESROSIERS. *Op. cit.*, p. 196.

85. Mathieu et Margueritte sont détenus chez les Onnéiouts depuis 1690; le père Millet y est également depuis 1689. Le père Millet revient en Nouvelle-France vers la fin octobre 1694; Mathieu Faye apparaît dans le registre des baptêmes de La Prairie-de-la-Magdeleine, le 27 octobre 1694, comme parrain du fils de son neveu, Claude Faye. Il est donc vraisemblable que Mathieu et Margueritte aient été ramenés par Tareha à Montréal en même temps que le jésuite Pierre Millet.

86. Registre paroissial de La Prairie, acte de baptême de Pierre Bourdeau, le 11 juin 1694.

87. Registre paroissial de La Prairie, acte de baptême de Mathieu Faye, le 27 octobre 1694.

88. BANQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P221, le 22 mars 1695. Sentence de Charles Juchereau en faveur des Jésuites contre la fabrique de La Prairie-de-la-Magdeleine; E21-S64-SS5-SSS15-D1-P222, le 26 mars 1695. Acte d'appel de la sentence du 22 mars 1695 avec signification par l'huissier Pruneau;

BANQ Vieux-Montréal. Collection Élisée Choquet, P60-S4-D27, le 22 mars 1695. Marguilliers et R.P. Vaillant;

LACROIX. *Op. cit.*, p. 81-82, et 84;

LAVALLÉE. *Op. cit.*, p. 137-138.

89. BANQ. Minutier de Bénigne Basset, le 17 septembre 1692. Vente à Denis Brousseau.

90. BANQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P173. Donation Claude Homard à Jean Homard, le 29 septembre 1686. Il est d'Auvergne, tout comme Mathieu Faye et Pierre Bourdeau.

supérieur des missions jésuites. Ils réclament copie du testament qu'Aumart a dicté au père Millet. Les Jésuites refusent de reconnaître la donation du défunt et de remettre à la fabrique les biens réclamés.

Les paroissiens sont tenaces ; malgré un premier revers, ils poursuivent leurs démarches. Le 6 janvier 1695, a lieu l'élection annuelle des marguilliers. Ils élisent Mathieu Faye comme marguillier *en charge* et Thomas Hébert marguillier *du banc*. La présence officielle de Mathieu dans le dossier ne peut que donner encore plus de crédibilité aux procédures judiciaires qu'ils sont sur le point d'entreprendre.

Au début du mois de mars 1695, les marguilliers obtiennent du père Millet, qui est au collège de Québec, un billet dans lequel il confirme avoir recueilli les dernières volontés de Claude Aumart.

Je témoigne par cet escrit que feu Claude aumar estant pres de mourir à Onnei8t, ma dit q.l donnoit la moitié de son bien à l'eglize de la prairie et lautre moitié aux missions en tesmoignage de quoy Je sousigné, Pierre Millet de la Compagnie de Jesus ainsy signé fait à quebec. Ce 2.e mars 1695⁹¹.

Le 16 mars 1695, les marguilliers, toujours aidés par leur curé, présentent une requête au lieutenant général de l'île de Montréal. Ils demandent d'annuler la vente des terres de Claude Aumart à Denis Brousseau que les Jésuites ont effectuée en 1692. Ils veulent que cette terre [...] *quy a este cy devant vendue et donné à vil prix par les Seigneurs [...] sera de nouveau crié et mise à lenchere [...]*. Deux jours plus tard, le 18 mars, la requête est signifiée aux Jésuites et débouche sur un procès qui se tient le 22 mars 1695⁹².

Lors du procès, Georges Pruneau, procureur des marguilliers, s'appuyant sur le billet signé par le père Millet le 2 mars 1695, demande que le testament de Claude Aumart soit déclaré bon et valable et, conséquemment, que la vente à Denis Brousseau soit annulée et l'habitation mise aux enchères.

Les défenseurs, les révérends pères jésuites, sont représentés par Jacques Hébert qui s'appuie sur la lettre du 22 mars 1695 fournie par le père François Vaillant en réponse aux demandes des marguilliers pour mettre en cause la validité du testament présenté. Il affirme que tous les jurisconsultes reconnaissent quatre sortes de testaments et il démontre à la cour que celui de Claude Aumart n'appartient à aucune d'entre elles. Le billet présenté et signé par le père Millet, malgré toute la probité de ce dernier, ne peut pas être considéré comme étant un testament valide. Il demande donc que le testament soit déclaré

nul et comme n'ayant jamais été fait, et que les marguilliers soient déboutés de leurs demandes et de leurs prétentions avec dépens.

Le lieutenant général, après avoir entendu les parties, donne raison aux Jésuites. Les marguilliers, toujours convaincus de la légitimité de leur demande, font appel sans succès de la sentence.

Le père Vaillant qui, faut-il le rappeler, a procédé à la vente des terres de Claude Aumart, réussit à passer outre les dernières volontés d'Aumart et à conserver les gains de la vente grâce à son argumentaire sur les modalités techniques entourant les testaments. Ainsi, les marguilliers, malgré leur ténacité, ont non seulement perdu tout espoir de récupérer les 300 livres provenant de la vente, mais le procès leur a coûté 6 livres selon le cahier des délibérations et comptes de la fabrique⁹³.

Leur curé, le sulpicien Louis Geoffroy, sort de ce procès écorché par le jésuite François Vaillant. D'abord ce dernier, dans sa lettre du 22 mars 1695, met en doute la légitimité de Mathieu Faye et Thomas Hébert comme marguilliers en se demandant s'ils sont dûment *authorisés et choisis par les paroissiens [ou] sils ne sont en charge que de l'autorité de m.r leur Curé*. Puis, il indique à la cour que la lettre du 25 octobre au Père Bruyas et la requête du 16 mars, bien que signées par des marguilliers différents, *sont écrites de la mesme main de mon.r Geoffroy leur curé et très probablement composées par le mesme* et qu'elles contiennent une contradiction. Selon la lettre au Père Bruyas, Aumart a fait son testament au moment où il est attaché au poteau pour être brûlé alors que, dans la requête, on mentionne que le testament se serait fait avant que le condamné à mort ne soit conduit au bûcher ! Dès l'automne suivant, le curé Geoffroy retourne en France se refaire une santé et poursuivre des études en théologie⁹⁴. Il est remplacé par un autre sulpicien, Louis de la Faye.

L'année 1695, joie et peine

Mathieu et Margueritte sont des habitants d'expérience ; ils reprennent vite en main les activités quotidiennes de la ferme. Peut-être sous leur influence, leur fils André et leur gendre Pierre Bourdeau se rendent à Ville-Marie pour rencontrer le père François Vaillant qui s'occupe des affaires de la seigneurie de La Prairie. Ils veulent des concessions sur la côte de la prairie Saint-Claude. Pierre obtient 125 arpents de terre et André 50⁹⁵.

En avril, Pierre Bourdeau donne quittance à Mathieu et Margueritte pour le remboursement des dépenses qu'il

91. BAnQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D1-P221, le 22 mars 1695. Sentence de Charles Juchereau en faveur des Jésuites contre la fabrique de La Prairie de la Madeleine.

92. BAnQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D10-P28. Assignation des seigneurs de La Prairie-de-la-Magdeleine et de Denis Brousseau, le 16 mars 1695.

93. LACROIX. *Op. cit.*, p. 82, note 135.

94. RUSS, C. J. « GEOFFROY, LOUIS », www.bibliographi.ca.

95. BAnQ Québec. Biens des Jésuites, E21-S64-SS5-SSS15-D10-P25, P26, P27, le 8 février 1695. Une concession à André Faye et deux concessions à Pierre Bourdeau, dans la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine par le jésuite François Vaillant.

a engagées pour prendre soin des enfants et s'occuper de la ferme pendant les quatre années de leur absence⁹⁶.

Le 11 juillet 1695, neuf mois après son retour de captivité, Margueritte donne naissance à son onzième enfant, Marie Élisabeth⁹⁷. Margueritte aura 41 ans quelques semaines plus tard, le 7 août.

Puis c'est la catastrophe! Le 29 août 1695, Mathieu et son fils André ainsi que d'autres voisins sont au champ à couper le blé quand des Agniers et des Onnéiouts⁹⁸ se pointent. Mathieu, André et un autre habitant sont tués⁹⁹ et trois autres sont faits prisonniers. Deux heures plus tard, l'attaque se porte à Boucherville où un habitant est tué et deux autres blessés. Puis, deux jours après cette attaque, trois chefs de famille sont enlevés au Cap Saint-Michel. À la suite de ces attaques, Frontenac fait revenir les troupes françaises campées à l'Île Perrot et les disperse le long des côtes pour protéger et aider

les habitants à finir leurs récoltes¹⁰⁰. Mais, pour la famille Faye, cette protection française arrive trop tard, les ravages sont faits.

La vie dans la colonie est impitoyable. Quelle ironie! Margueritte, à peine de retour de quatre années de captivité chez les Onnéiouts, doit enterrer son seul fils, André, âgé de 17 ans et son conjoint de 54 ans, tués par des Iroquois et peut-être même par des Onnéiouts!

Âgée de 41 ans, elle reste seule avec ses quatre filles: Angélique, 12 ans, Jeanne, 11 ans, Marie-Anne, 5 ans et Élisabeth, un bébé de 6 semaines.

Quatre filles mineures à nourrir, une ferme à gérer, des terres à cultiver. Encore beaucoup à raconter sur Margueritte Moreau, cette femme audacieuse et courageuse, ma première ancêtre paternelle en Nouvelle-France...

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
Jocelyne.Lefort@videotron.ca



96. BAnQ. Minutier d'Antoine Adhémar, le 7 novembre 1696. Inventaire de Mathieu Faye.
97. Registre paroissial de La Prairie, acte de baptême d'Élisabeth Lafayette, le 11 juillet 1695.
98. DESROSIERS. *Op. cit.*, p. 212.
99. Registre paroissial de La Prairie, acte de sépulture de Mathieu Faye et André son fils, le 29 août 1695.
100. BAC. Collection C11A, vol. 13, folios 380, 380v. Lettre de Callière au ministre, le 27 octobre 1695.



Capsule clio-généalogique : 1619 — Naissance et décès du premier enfant d'origine européenne en Nouvelle-France

C'est en 1619 que survient, en Nouvelle-France, la naissance du premier enfant dont les deux parents étaient d'origine européenne, soit celui du couple Antoine Jonquest et Anne Hébert, fille de Louis (nous sommes toujours à la recherche de document attestant du mariage de Jonquest-Hébert). Toutefois, l'enfant et la

mère décèdent la même année. Le sexe de l'enfant n'est pas précisé. Hélène Desportes serait toutefois le premier-né viable en Nouvelle-France, possiblement en 1622. Elle épousera Joseph Guillaume Hébert et par la suite Noël Morin.

Par contre, le premier enfant né, en Amérique, de parents européens, serait, selon une saga scandinave, Snorri Thorfinnsson. Le lieu de naissance serait probablement L'Anse aux Meadows ou à la Pointe Rosée à Terre-Neuve. Il serait né à cet endroit entre 1005 et 1013, et décédé vers 1090 en Islande.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Premier_enfant_blanc

<http://www.biographi.ca/fr/bio.php?Biold=34294>

fortierdanielsq@gmail.com



Statue de Gudrid Thorbjarnardottir et de son fils Snorri

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.



Hommages aux bénévoles

Jeanne Maltais (6255)

Lors de la réunion du 4 mai 2019 de son Conseil de généalogie, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie a récompensé deux membres de la Société de généalogie de Québec pour leur contribution.



Hélène Routhier et Guy Parent, président de la FQSG.
Photo fournie par Guy Auclair.

Hélène Routhier a reçu la Médaille de reconnaissance qui souligne la qualité exceptionnelle du parcours de généalogistes qui, par leurs réalisations et leur engagement, contribuent au développement de la généalogie dans leur milieu, ainsi qu'au rayonnement de leur Société.

Hélène Routhier est membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ) depuis 2006 et membre du conseil d'administration depuis 2010. En plus de ses tâches administratives, elle est depuis 2009, directrice du comité de formation, responsable du concours de la Roue de paon et organisatrice des visites culturelles. Elle est depuis quelques années membre du Bureau d'attestation de compétences en généalogie de la FQSG, où elle agit présentement à titre de vice-présidente. Elle a acquis le titre de maître généalogiste agréé.

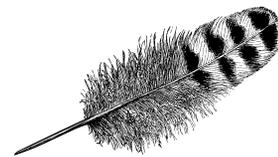
Depuis son entrée en fonction comme directrice du comité de formation, le programme d'ateliers de formation n'a cessé de se bonifier et le nombre de participants de s'accroître. Constamment à l'affût de nouveautés et à l'écoute de sa clientèle, elle est précurseur de plusieurs ateliers innovateurs et inédits: *La recherche généalogique en France, Le régime français et britannique, Initiation à l'ADN* pour n'en nommer que quelques-uns. Formatrice, elle offre plusieurs ateliers: *Anaged,*

Initiation à la généalogie, Attestation de compétences en généalogie. Sous sa gouverne, quelque 80 ateliers (près de 250 heures) sont offerts et attirent annuellement une moyenne de 950 participants. Depuis près de deux ans, elle présente un cours d'*Initiation à la généalogie* (12 semaines – 2 heures par cours) pour un organisme externe, Les Loisirs Saint-Sacrement.

Initiatrice du concours de la Roue de paon, elle a vu, à ce jour, près de 135 membres réaliser leur éventail généalogique sous sa supervision.

Hélène Routhier organise depuis plusieurs années des visites culturelles, au rythme de trois à quatre par année. Le succès de ces événements, qui se déroulent presque toujours à guichet fermé, est indéniable. Elle est aussi bénévole à l'accueil de la SGQ et membre du Club de paléographie. À titre d'auteure, Hélène Routhier a publié plusieurs articles dans la revue **L'Ancêtre**.

Au cours de toutes ces années, Hélène Routhier a consacré sans compter heures et efforts pour soutenir ses collègues dans leurs recherches. Son dévouement, sa disponibilité et son expertise font d'Hélène Routhier une généalogiste recherchée par ses pairs.



Lise St-Hilaire a reçu le Prix Renaud-Brochu qui souligne l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles œuvrant en généalogie. Les personnes dont l'action est aujourd'hui reconnue par le prix Renaud-Brochu ont mis leur temps et leurs compétences au service de leur société en vue de contribuer à la réalisation de ses activités au bénéfice de tous les généalogistes.

Lise St-Hilaire est membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ) depuis 1998.

Depuis près de dix ans, Madame St-Hilaire consacre son énergie à la paléographie et est devenue la spécialiste à consulter pour résoudre les cas les plus complexes de transcription.

Elle a transcrit quelque 3200 documents notariés pour la SGQ, documents mis par la suite à la disposition de ses membres.



Lise St-Hilaire et Guy Parent, président de la FQSG.
Photo fournie par Guy Auclair.

Depuis bientôt quatre ans, elle présente un atelier d'Initiation à la paléographie, d'une durée de 6 heures.

Elle est aussi responsable du Club de paléographie de la SGQ, et offre sans compter son aide aux généalogistes.

Dans le cadre de l'entente SGQ-Centre d'animation M^{gr} Laval, elle agit à titre de chargée de projet et coordonne une équipe de paléographes bénévoles. Ces travaux permettront de transcrire près de 800 documents regroupant de la correspondance de M^{gr} de Laval et d'actes notariés du Séminaire de Québec.

Nous saluons son enthousiasme, son inlassable dévouement, sa disponibilité et son investissement personnel au développement, à la compréhension et à la connaissance de la paléographie.

DONS DE LIVRES 2018-2019

Hommage envers nos généreux donateurs de livres à la bibliothèque

Saviez-vous que la moitié des acquisitions de la bibliothèque provient majoritairement de dons des sociétaires de la SGQ? Ces dons contribuent à l'enrichissement des collections et assurent le succès de la bibliothèque. L'autre moitié de ces dons correspond à des documents déjà existants sur les rayons de la bibliothèque et va servir à créer le Marché aux puces. Nous tenons à remercier chaleureusement nos donateurs.

BEAUDOIN, René; BÉGIN, Johanne; CARRIER, Denis; CÔTÉ, Lucien; DELAROSBIL, Lucie; DELISLE, Pierre; DORÉ, Mario et France GAGNON; FERLAND, Claude; FOURNIER, Marcel; GERMAIN, Maurice; GLADU, Michel; GOSSELIN, Maria; LABARRE, René; LACASSE, Roger; LALANCETTE, Daniel; LAMONDE, Jean-Pierre; LEVESQUE, Jean-Yves; LEVESQUE, Lynne; MERNIER, Sophie; NAUD, Joseph; PAMPALON, Robert; PARENT, Gisèle; PARENT, Mariette; RABY, Raymond; ROY, Louise; SAINT-LOUIS, Roger; SANTERRE, Renaud; SIMARD, François; THIBAUT, Chantal; TREMBLAY, Sylvie; VEILLEUX, Suzanne; Bibliothèque et Archives nationales du Québec; Commission de toponymie du Québec; Autorité héraldique du Canada; Librairie Mot de passe; Mission Jésuites; Les Éditions du Septentrion; Société de généalogie de Lanaudière; Société d'histoire des Filles du Roy; Ville de Québec et bulletins d'associations de familles.

Si votre nom a été omis, prière de nous en aviser et de nous en excuser.

Note: chaque don est souligné par une inscription au nom de la personne donatrice. Une étiquette de reconnaissance est insérée en deuxième page du livre et une mention est faite dans le catalogue des ressources documentaires.

Nous remercions chaleureusement les membres pour leur engagement envers la Société.

Comité de la bibliothèque



Bicentenaire de la naissance de Cyprien Tanguay¹

Daniel Fortier (6500)

Originaire de Jacques-Cartier, secteur de Longueuil, diplômé en sciences économiques de l'Université de Sherbrooke (1976), Daniel Fortier a travaillé au sein de la fonction publique québécoise à titre d'agent de recherche. Retraité depuis 2010, l'auteur porte actuellement son intérêt sur la famille Fourquin dit Léveillé. Il est également interpellé par les questions méthodologiques et historiques liées à la généalogie.

Résumé

Nous profitons du 200^e anniversaire de naissance de M^{gr} Cyprien Tanguay pour discuter de l'importance de son œuvre maîtresse reconnue comme monument national par Claude Corbo. À partir des critères établis par ce dernier, nous nous demanderons si cet honneur est mérité et discuterons de la pertinence de commémorer, encore aujourd'hui, l'anniversaire de naissance de M^{gr} Tanguay.

Nos ancêtres, au XVII^e siècle, ont quitté l'anonymat en franchissant l'Atlantique – Hubert Charbonneau.

L'année 2019 marque le 200^e anniversaire de naissance de M^{gr} Cyprien Tanguay. Né à Québec le 15 septembre 1819, ce dernier est reconnu par la communauté des généalogistes québécois comme le père de la généalogie du Canada français.

Si nous devons assurément souligner cet anniversaire dans la revue *L'Ancêtre*, l'angle d'approche n'était cependant pas évident. En effet, depuis la réalisation de son œuvre au XIX^e siècle, le travail de Tanguay a été discuté, commenté, critiqué, et ce, à de nombreuses reprises. Bien connue, l'œuvre est, à plusieurs égards, devenue caduque et souffre de désuétude technologique. Il n'apparaissait donc pas pertinent, dans le cadre d'un simple article, de faire une biographie alors que

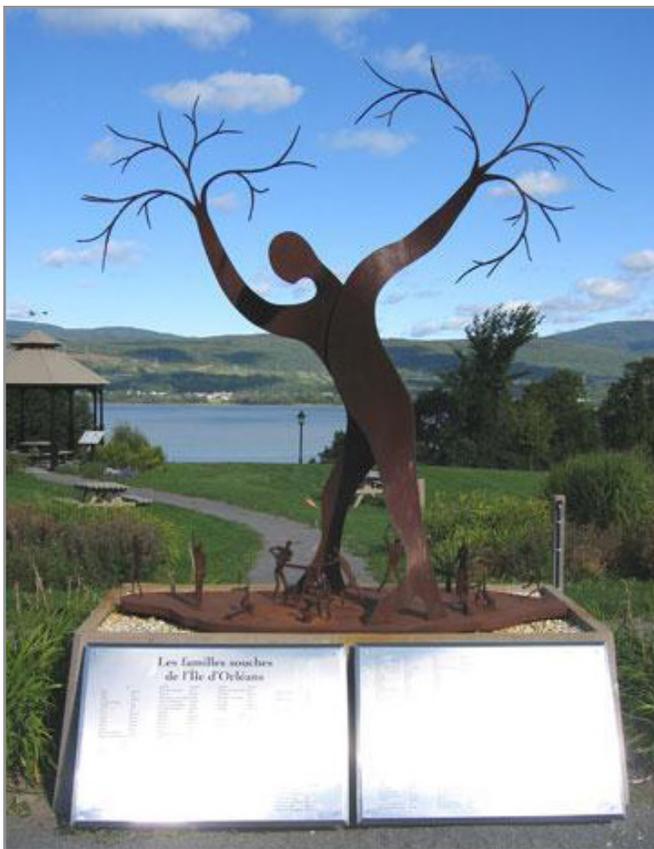
Jacques Gagnon lui a déjà consacré un livre complet² et de nombreux autres articles³.

Mais, l'argument orientant notre choix nous a finalement été fourni par la publication relativement récente, en 2014, d'un volume publié sous la responsabilité de Claude Corbo⁴.

Tanguay – un monument!

À la suite d'un ouvrage similaire⁵, publié en 2006, pour le Québec du XX^e siècle, Claude Corbo récidive huit ans plus tard en coordonnant la publication d'un collectif, sélectionnant les livres les plus marquants, selon lui, du Québec ancien, celui des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles⁶. Pour Corbo, ces œuvres constituent des monuments pour la communauté québécoise.

1. Nous tenons à remercier M. Peter Gagné des Archives du Séminaire de Québec pour sa patience à notre égard et sa grande disponibilité. Nos remerciements également aux correcteurs et relecteurs de la revue *L'Ancêtre* qui ont dû composer avec le style propre à l'auteur. Nous demeurons évidemment seul responsable d'éventuelles erreurs.
2. GAGNON, Jacques. *Cyprien Tanguay, père de la généalogie québécoise et canadienne*, Montréal, Lidec, 2005, 62 p. ; GAGNON, Jacques. *Cyprien Tanguay (1819-1902). Documents annotés*, Longueuil, Éditions historiques et généalogiques, Pépin, 2004, 88 p.
3. Dans la revue *L'Ancêtre*, « Lobbying clérical en faveur du Dictionnaire Tanguay », été 2007, p. 353-354 ; « Le contentieux Michel Forgues – Cyprien Tanguay », printemps 2008, p. 247-248 ; « Cyprien Tanguay et le recensement de 1871 », hiver 2010, p. 101-102. Dans la revue *L'Entraide généalogique*, « Premier voyage de Cyprien Tanguay en Europe (1867) », été 2004, p. 7-11 ; « Cyprien Tanguay et son parrain Étienne Chartier », été 2005, p. 11-13 ; « Le portrait de Cyprien Tanguay par Benjamin Sulte », printemps 2015, p. 19-25.
4. CORBO, Claude. *Monuments intellectuels de la Nouvelle-France et du Québec ancien — Aux origines d'une tradition culturelle*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2014, 397 p.
5. CORBO, Claude. *Monuments intellectuels québécois du XX^e siècle. Choix des 26 œuvres les plus marquantes du XX^e siècle au Québec*, Québec, Septentrion, 2006, 300 p.
6. Les ouvrages de littérature, de fiction, de théâtre ou de poésie sont exclus.



Mémorial des familles canadiennes – Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Source : Lemire, Christian. Ministère de la Culture et des Communications, 2006.

Sur les 27 livres et ouvrages choisis pour cette période, 5 proviennent du XVII^e siècle, 3 du XVIII^e siècle et 19 du XIX^e siècle. Dans ce dernier groupe, Corbo inscrit le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*⁷ de Cyprien Tanguay comme l'un de ses livres-monuments⁸.

Le choix de Corbo est personnel mais se veut motivé et raisonné. Il est conscient que sa liste de livres-monuments ne fera pas nécessairement l'unanimité, mais il croit que ces derniers ont contribué *par leur richesse et leur profondeur* à l'évolution de l'identité québécoise et aux idées de l'humanité.

Les œuvres choisies sont donc soumises à une grille de huit critères même si, de l'aveu même de Corbo, certaines œuvres

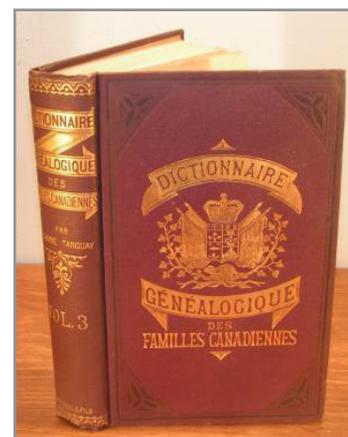
dérogent quelque peu à ceux-ci, sur près de 300 ans, les conditions concrètes ayant évolué.

Pour le présent article, nous tenterons d'appliquer les critères de Corbo au *Dictionnaire* pour évaluer les raisons qui auraient pu justifier son choix⁹.

Le Dictionnaire – Pour les Nuls !

Avant d'aborder la grille de Corbo, rappelons très brièvement que le *Dictionnaire* est une œuvre en sept volumes dont le premier tome fut publié en 1871, et les six autres, entre 1886 et 1890. L'impression se fit à Montréal par l'éditeur imprimeur Eusèbe Sénécal. Ces sept volumes représentent près de 4500 pages.

L'œuvre fut rééditée en 1967 par *Genealogical Publishing* à Baltimore, puis en 1969 par *AMS Press* à New York et, en 1975, au Québec par les *Éditions Élysées*. En 2001, un cédérom fut produit. Depuis longtemps, entré dans le domaine public, le *Dictionnaire* de M^{gr} Tanguay est aussi disponible en copie électronique, entre autres sur le site de BAnQ¹⁰.



L'objectif ultime de Tanguay était d'établir la filiation de tous les Canadiens¹¹ du début de la colonie jusqu'au moment de la publication des tomes. Le premier tome couvre la période de 1608 à 1700, tandis que les autres tomes s'attachent à la période de 1700 à la fin du Régime français. À l'origine, Tanguay pensait se rendre à une période plus contemporaine, mais il est devenu évident que ce travail dépassait les capacités d'une seule personne.

Le fondement de l'œuvre fut la collecte des données généalogiques de base (naissance, mariage, sépulture) à partir de différentes sources et le classement des informations par famille sur des fiches séparées. Selon ses dires¹², il a fallu 122 623 de ces fiches et en moyenne, il y avait dix actes par fiche, pour un total de 1 226 230 actes¹³.

7. À l'avenir, afin d'alléger le texte, nous utiliserons l'expression *Dictionnaire* pour désigner l'œuvre de Tanguay, publié de 1871 à 1890 à Montréal chez Eusèbe Sénécal et Fils, en sept volumes.

8. CORBO. (2014). *Op. cit.*, p. 249-259. L'article concernant Cyprien Tanguay a été rédigé par Jacques Gagnon.

9. Corbo ne fournit pas au lecteur les raisons précises justifiant son choix pour chacune des œuvres choisies.

10. BAnQ–numérique <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2021541>.

11. Il faut évidemment comprendre ici le gentilé *Canadien* dans le sens de *Canadien français*.

12. TANGUAY, Cyprien. Tome VII du *Dictionnaire* (1890). Au tome II du *Dictionnaire*, publié en 1886, en introduction, les éditeurs parlent de 500 000 fiches. Il semble y avoir une certaine confusion entre le nombre d'entrées au *Dictionnaire*, le nombre de fiches et le nombre d'actes requis pour compléter ces dernières.

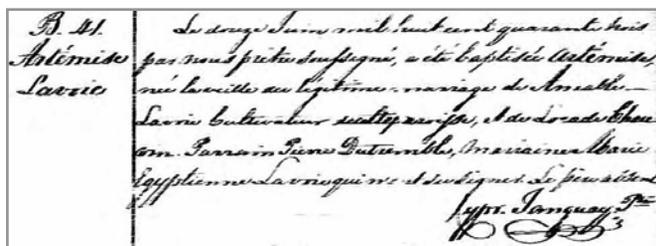
13. Dans un prochain article, nous reviendrons particulièrement sur le travail entourant la publication de l'œuvre de Tanguay.

Tanguay à l'épreuve

Pour qu'une œuvre soit admissible au statut de monument, Corbo applique huit critères aux écrits aspirants. Deux s'appliquent à l'auteur, trois à l'œuvre proprement dite, dont celui lié à la qualité littéraire, et les trois derniers à sa notoriété et à son rayonnement international.

Les critères liés à l'auteur

Les deux premiers critères ciblent l'origine de l'auteur et le caractère achevé de son œuvre.



Possiblement le premier acte signé par Tanguay le 11 juin 1843 à Sainte-Luce de Rimouski. Cyprien Tanguay avait été ordonné prêtre le 14 mai à Québec, soit moins d'un mois plus tôt. Avec les années, la signature de Tanguay prendra passablement « d'assurance » et d'ampleur.

Le premier critère choisi par Corbo est celui rattaché à la relation de l'auteur avec le Québec. Ainsi, les œuvres retenues devaient avoir été conçues et écrites par une personne née, ou fortement attachée, au Québec, par la naissance ou par l'immigration¹⁴ et publiées de son vivant. Et, sauf dans un cas, les livres sont d'un seul auteur.

Comme il a été mentionné précédemment, il n'est pas de notre intention de faire ici une biographie de Tanguay. Disons donc, très succinctement, que notre bon abbé est né à Québec en 1819, fut élevé à la prêtrise en mai 1843, fit du ministère sacerdotal de 1843 à 1865 dans des paroisses du diocèse de Québec¹⁵ et travailla, de 1865 à 1892, à titre d'attaché spécial au Bureau des Statistiques du Canada à Ottawa. Il mourut dans cette ville le 28 avril 1902 et fut inhumé le 2 mai de la même année à Québec. Finalement une part importante de sa vie active fut consacrée à la recherche généalogique des Canadiens français.

Avant que nous terminions l'analyse du premier critère, le lecteur nous permettra de citer une description très vivante réalisée par Alphonse Lusignan qui manie de façon admirable l'art du portrait tel qu'on le concevait au XIX^e siècle. C'est comme si on y était !

Si vous vous embusquiez sur le pont Dufferin [à Ottawa] à l'heure où les fonctionnaires de l'État se rendent à leurs bureaux... vous ne manquerez pas de remarquer un homme petit de taille, à la tenue clérico-bourgeoise, correcte, aux lunettes d'or et au pas méthodique... : vous pourriez sans crainte d'erreur d'une minute régler votre montre sur l'apparition de cette (sic) homme à la tête du pont. J'ai dit petit, mais non fluet; la figure aquiline (sic), colorée, sans ride ni patte-d'oie; avec la taille en plus, ce serait un bel homme. Il a soixante-quatre ans sonnés, vous ne lui en donneriez pas plus de quarante-cinq ou quarante-huit. Les traits sont réguliers et fins, les cheveux se refusent à grisonner, la démarche est alerte, le sang pétillant dans les joues, l'œil est jeune, les dents saines, l'appétit excellent. Dans quelle fontaine de jouvence prend-il donc son bain quotidien? Celui dont je vous parle, n'en déplaît au grand moraliste (Arthur Buies), porte le faux col droit, le collet romain: c'est un abbé, mais pas un abbé crossé, ni mitre, ni de cour: c'est un abbé de bibliothèque, un bénédictin, rude à la tâche et qui ne travaille pas à dépêche-compagnon. Il a la forte vertu d'avoir entrepris et quasi terminé une œuvre gigantesque: rattaché les familles canadiennes à leurs auteurs, recherché et retrouvé nos ancêtres et leur histoire, renoué un fil dont presque personne n'aurait cru possible de rejoindre les bouts¹⁶.



Pont Dufferin.
Source : Archives de la Ville d'Ottawa.

14. Critère interprété très librement par Corbo, puisqu'on retrouve les œuvres de Champlain, de Sagard ou de Lescarbot, entre autres, dans les auteurs choisis pour le XVII^e siècle. Notons par ailleurs qu'une seule œuvre choisie est un collectif d'auteurs : *Les Relations des Jésuites* (1616-1673).
15. Soit les paroisses Saint-Germain à Rimouski et Saint-Raymond de Portneuf, comme vicaire, puis comme curé dans Saint-Germain à Rimouski, Saint-Michel-de-Bellechasse et Sainte-Hénédine, toutes relevant du diocèse de Québec à l'époque. Le diocèse de Rimouski a été érigé en 1867. Notons qu'il fut impliqué dans la création d'une école technique à Rimouski, dont l'origine fit débat, qu'il fut également agent des terres, postier et commissaire d'école. À la fin de sa carrière, il sera Camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, membre de la Société royale du Canada et professeur honoraire à l'Université Laval.
16. LUSIGNAN, Alphonse. *Les Canadiens français à Ottawa*, dans *Coups d'œil et Coups de plume*, Ottawa, Free Press, 1884, 356 p. <https://ia802606.us.archive.org/29/items/coupsdoeiletcoup00lusi/coupsdoeiletcoup00lusi.pdf>.

Il semble inutile d'élaborer plus longuement pour établir que Tanguay remplit facilement le premier critère suggéré par Corbo, soit celui du caractère *autochtone* de l'auteur.

Le second critère veut que l'œuvre corresponde [...] *le plus souvent à la maturité intellectuelle de leur auteur et exprimant l'unité de vision de leur auteur*¹⁷.

Se référant particulièrement au *Dictionnaire*, Corbo est amplement justifié de considérer ce travail comme l'œuvre maîtresse de Tanguay, tant à cause de son ampleur et de sa pérennité que de la reconnaissance qu'on lui donnait. Aujourd'hui encore, on identifie Tanguay à son dictionnaire, à tel point qu'on abrège le titre de son volume par le *Dictionnaire Tanguay* ou même le *Tanguay*. Mentionnons quand même que la bibliographie de M^{gr} Tanguay inclut également d'autres ouvrages comme le *Répertoire général du clergé canadien*¹⁸, un ouvrage biographique concernant M^{gr} François-Louis de Pourroy de Lauberivière¹⁹ et des œuvres que nous pourrions considérer comme étant de vulgarisation²⁰ ou des produits dérivés du *Dictionnaire*.

Mais sans compromis, le *Dictionnaire* apparaît comme l'œuvre la plus achevée de Tanguay. Le second critère serait donc aussi facilement satisfait.

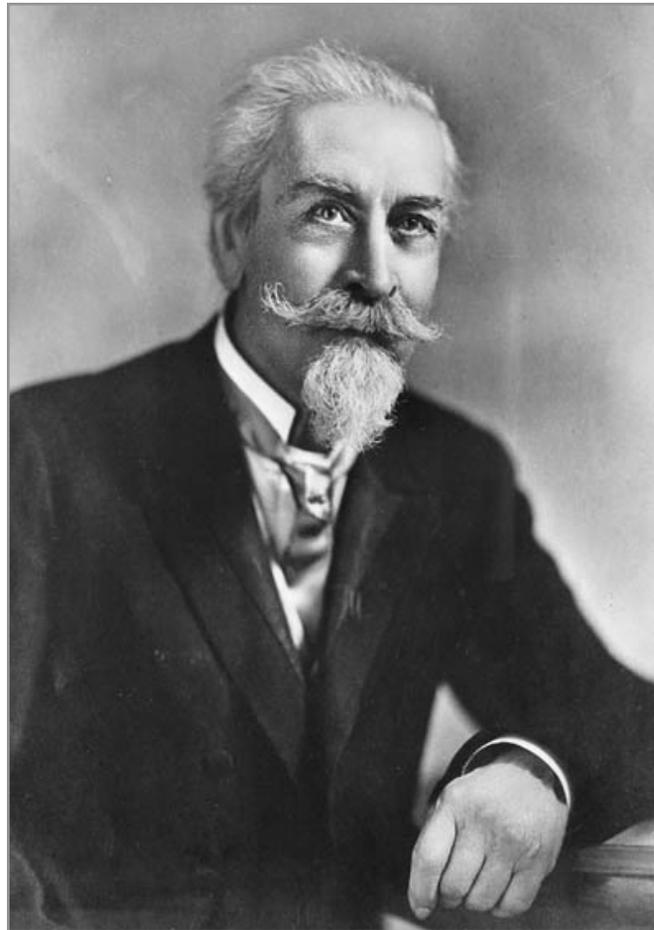
Les critères liés à l'œuvre

La seconde série de critères se concentre sur les qualités intrinsèques de l'œuvre; Corbo établit trois nouveaux critères, soit ses critères 3, 4 et 5.

Ainsi, le troisième critère précise que l'œuvre est *de grande envergure et de grande portée par leur sujet et leur thème*²¹. Par ce critère Corbo veut retenir *des livres qui relèvent les caractéristiques du milieu géographique et humain du Québec et qui expriment la conscience du Québec à lui-même*. Notons que la liste des livres retenus a été faite au regard du contexte culturel et du savoir à l'époque de leur publication.

Évidemment, nous sommes ici dans une grande subjectivité. Dans ses choix pour la période sous analyse, Corbo a sélectionné dans un large éventail de disciplines:

- la géographie et l'ethnologie avec Marc Lescarbot, Champlain, Sagard, Lahontan, Lafitau, Charlevoix et Joseph Bouchette;
- les sciences « pures et dures » avec William Logan en géologie, Léon Provancher en entomologie, William Osler en médecine;



Benjamin Sulte.

D'autres personnages n'auraient pas démerité à apparaître dans le gotha des historiens-généalogistes du XIX^e siècle. Mais leur parcours a paru peut-être moins consensuel pour leurs concitoyens.

Source : Bibliothèque et Archives Canada/MIKAN 3221480.

- les arts avec James Huston, Ernest Gagnon, Sylva Clapin, Philéas Gagnon;
- les essais économiques avec Étienne Parent, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Léon Gérin²²;
- les essais philosophiques avec Jérôme Demers, M^{gr} Louis-François Laflèche et Marie de l'Incarnation;
- l'histoire où nous retrouvons Cyprien Tanguay, François-Xavier Garneau, Edmond Lareau, Henri-Raymond Casgrain et Joseph-Edmond Roy.

17. CORBO. (2014). *Op. cit.*

18. TANGUAY, Cyprien. *Répertoire général du clergé canadien, par ordre chronologique, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, première édition 1868, seconde édition 1893, Eusèbe Sénécal et fils, Imprimeurs-éditeurs, Montréal, 526 p.

19. TANGUAY, Cyprien. *M^{gr} de Lauberivière, cinquième évêque de Québec, 1730-1740, documents annotés*, Montréal, Eusèbe Sénécal et fils, Imprimeurs-éditeurs, 1885 (réédition 1893), 159 p.

20. Nous mettons sous ce volet le titre *À travers les registres*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, Cadieux-Derome, imprimeur Eusèbe Sénécal, 1886, 276 p., ainsi qu'un certain nombre d'articles publiés dans le *Bulletin de la Société royale du Canada*.

21. CORBO. (2014). *Op. cit.*

22. Seul Léon Gérin a le privilège de faire partie de la sélection de Corbo, à la fois pour le Québec ancien et dans son autre volume consacré aux monuments intellectuels du XX^e siècle.

Bien que tous, ou presque, figurent au *Dictionnaire biographique du Canada*, certains nous sont probablement totalement inconnus. Ils sont tous d'un autre siècle et, souvent même de leur temps, leurs œuvres n'étaient connues que d'un cercle limité d'initiés.

Par son choix d'intégrer le travail d'un généalogiste parmi les monuments intellectuels du Québec ancien, Corbo prend une décision qui peut paraître surprenante et qu'il ne justifie malheureusement pas. Ainsi, dans le dictionnaire, codirigé par Yvan Lamonde²³, on ne retrouve pas Tanguay, dans les intellectuels marquants du XIX^e siècle, aux côtés des Louis Fréchette, Arthur Buies, François-Xavier Garneau, Étienne Parent ou Jean-Paul Tardivel. Mais peut-être doit-on faire une distinction entre l'œuvre et son auteur?

Les ambitions de Tanguay, qui ne visait pas moins que de faire la genèse de toutes les familles canadiennes et de toute une race, le propulsent comme un révélateur du Québec d'antan idéalisé.

Si, pour les généalogistes, le *Dictionnaire* apparaît comme un outil de référence, bien que moins utilisé aujourd'hui, il serait cependant réducteur de croire que ce fut sa seule finalité. Il fut perçu comme un instrument de la promotion de la *race canadienne*. Tanguay lui-même se laisse convaincre à faire certains commentaires sur la qualité, l'homogénéité et la pureté de la race²⁴.

Comme nous le verrons plus loin, il n'est peut-être pas si surprenant que l'œuvre de Tanguay fut si bien accueillie au moment de la parution du *Dictionnaire*. Pour l'instant, nous devons faire l'impasse sur ce critère. Sans vouloir démeriter son œuvre, ce critère nous semble laborieux et difficile à opérationnaliser.

Notons toutefois que Tanguay reçut un singulier hommage de notre poète national Louis Fréchette²⁵.

*Le temps les a plongés dans son gouffre béant...
Mais d'exhumer au moins leur (sic) beaux noms du néant,
Qui fera l'œuvre expiatoire?
C'est vous, savant abbé! c'est votre livre, ami,
Qui se fait leur vengeur, et repave à demi
L'ingratitude de l'Histoire!*

Le critère suivant, le quatrième de Corbo, précise que l'œuvre propose [...] *des percées conceptuelles ou*

*des synthèses novatrices dans leur domaine et dans leur contexte*²⁶.

Pour ce critère, nous croyons que le fait d'avoir été le premier, au Canada, constitue un indicateur-clef qui a permis à Tanguay de se hisser au rang des monuments. Bien que des précurseurs l'aient devancé, l'ampleur et l'ambition initiale de couvrir l'ensemble des familles canadiennes-françaises le projettent dans un groupe à part²⁷. Ainsi, comme dans le critère précédent, son objectif d'évoquer des gens dont on ne parle nulle part ailleurs, tout en s'assurant éventuellement de la sympathie populaire, peut être considéré comme une nouveauté. Nous aurons cependant à revenir sur le caractère de notoriété lors de la discussion sur les derniers critères.

Dans leur recueil sur les auteurs de la fin du XIX^e siècle, Lemire et Saint-Jacques établissent une liste des cent principaux acteurs littéraires québécois pour la période 1870-1894²⁸. Dans cette liste, Tanguay est le seul dont la contribution est classée « Généalogie, ouvrage à caractère historique », et on lui attribue, comme fonction exercée outre celle de curé, le travail d'archiviste. Dans le tome III d'une publication semblable, mais couvrant la période 1840-1870, les mêmes auteurs classaient Tanguay comme curé-généalogiste, et comme pratique d'écriture « généalogie et histoire ». Dans ce dernier tome, on ne mentionne cependant que le *Répertoire général du clergé* comme publication de Tanguay.

Encore ici, il se classe comme seul auteur dans ce champ d'édition. Primauté et ampleur de l'œuvre semblent donc suffisantes pour satisfaire la totalité des exigences du quatrième critère de Corbo.

Le critère lié à la qualité littéraire

Le dernier critère lié à la qualité intrinsèque du document est celui de sa qualité littéraire. Pour ce cinquième critère, une personne ayant déjà consulté le *Dictionnaire* aura des difficultés à lui accorder quelque mérite à ce dernier. En effet, Corbo retient les œuvres *se signalant aussi par leurs qualités formelles, y compris leur qualité littéraire*²⁹.

En dépit de toute bonne intention possible, la consultation du *Dictionnaire* nous apparaît toujours aussi charmante que la lecture d'un rapport de laboratoire.

Par ailleurs, la lecture de certaines conférences de Tanguay nous le montre phraseur au style ampoulé.

23. LACROIX, Michel, YVAN LAMONDE, Marie-Andrée BERGERON, et autres, collectif. *Dictionnaire des intellectuels au Québec*, Montréal, coll. PUM-Corpus, mars 2017, 348 p. Lamonde fait un choix similaire dans *l'Histoire du livre et de l'imprimé au Canada — de 1840 à 1918*, vol. 2, Montréal, PUM, octobre 2005, 694 p. Tanguay ne se retrouve nulle part dans l'index, on y trouve cependant des articles sur l'imprimé yiddish, la bande dessinée et la police montée sur papier (sic).

24. TANGUAY. *Dictionnaire*, volume 7, p. vii.

25. FRÉCHETTE, Louis. À M. l'abbé Tanguay, Les Fleurs boréales, Québec, C. Darveau, 1879, p. 16-20.

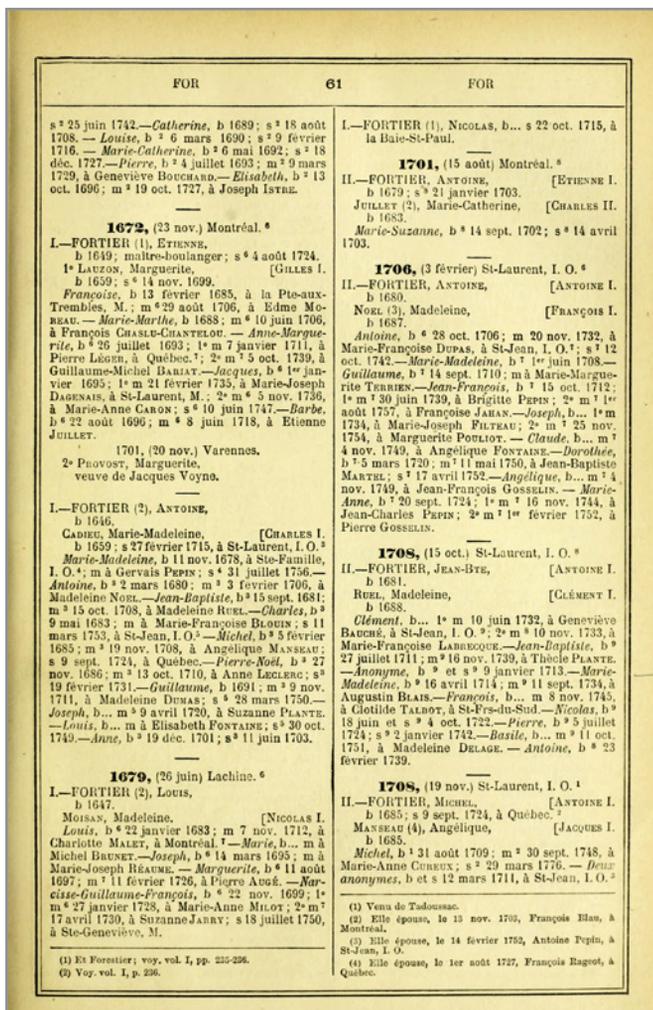
https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Fleurs_bor%C3%A9ales/%C3%80_M._1%E2%80%99abb%C3%A9_Tanguay.

26. CORBO. (2014). *Op. cit.*

27. Nous pensons évidemment aux abbés Jean Langevin, Jean-Baptiste Antoine Ferland et François Daniel, et même à Jacques Viger.

28. LEMIRE, Maurice, Denis SAINT-JACQUES, sous la dir. de. *La vie littéraire au Québec, Je me souviens, volume IV — 1870-1894*, Sainte-Foy, PUL, 1999, 669 p., et *Un peuple sans histoire et sans littérature, volume III — 1840-1869*, Sainte-Foy, PUL, 1996, 671 p.

29. CORBO. (2014). *Op. cit.*



Une page du *Dictionnaire Tanguay*.

Nous ne devons pas en tenir rigueur à Tanguay et de son aveu même³⁰, ce n'était pas son intention de faire œuvre littéraire³¹. Ce critère n'a donc pas dû peser lourd dans la sélection finale en faveur de l'œuvre de Tanguay.

30. TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire*, vol. 1, 1871, p. v. *Les goûts actuels sont à l'histoire, la poésie, l'éloquence, mais j'ai des goûts pour les chiffres et les dates, les statistiques, les noms « ossements arides ».*
31. Des recherches dans les documents Tanguay nous ont permis de trouver le texte de certaines conférences présentées par ce dernier. Dans certains cas, le style peut être d'une emphase typiquement ecclésiastique. Voir en particulier une conférence sur les aveugles. Polygraphie 63, #9, Archives du Séminaire de Québec.
32. CORBO. (2014). *Op. cit.*
33. FABRE, Hector. « Variétés », *Le Foyer canadien*, septembre 1866, p. 448-452. Fabre souligne ainsi la contribution de Tanguay dans la production de l'histoire des Ursulines. Nous ignorons cependant l'importance et la teneur de cette contribution.
34. GODBOUT, Archange. *Nos Ancêtres au XVII^e siècle*, Rapport de l'Archiviste de la province de Québec de 1951-1953, p. 449-453. L'auteur fait une synthèse des problèmes du Dictionnaire Tanguay : omissions de certaines paroisses, Tanguay donne mariées des personnes qui n'ont passé qu'un contrat, confond décès et sépulture, parenté pas toujours exacte, informations incomplètes concernant les métiers, les parents.
35. Plusieurs, peut-être par déférence, mentionnent certaines erreurs, les attribuant probablement au travail clérical et de composition du document, gardant ainsi tout le respect que l'on devait à un monseigneur. Par exemple, lettre de François Baby, 5 juin 1887, Polygraphie 60, #13H; lettre du 20 avril 1893, Polygraphie 60, #13N, Archives du Séminaire de Québec.

Les critères de notoriété

Nous avons choisi de traiter dans une même rubrique le sixième critère (les œuvres *reconnues par les pairs de l'auteur comme une contribution marquante au moment de leur publication ou par la postérité ultérieurement*³²) ainsi que le septième (les travaux *ayant pu exercer une influence importante sur leur discipline ou sur la société québécoise*). Sous ce dernier critère, Corbo regroupe les travaux qui *contribuent à exprimer la conscience que le Québec a eue de lui-même... de son identité propre*.

En soit, la pérennité de l'œuvre pourrait constituer probablement le meilleur indicateur de la satisfaction de ces deux critères. En dépit des critiques, il a fallu près de cent ans avant qu'un réel outil (le Programme de recherche en démographie historique – PRDH) vienne remplacer le *Dictionnaire*.

Avant même sa parution, Hector Fabre, alors journaliste, célèbre la venue du premier tome du Dictionnaire Tanguay, et mentionne :

Le Public connaît déjà l'importance de ce long travail qui est destiné à devenir une des sources les plus précieuses de notre histoire, et la base indispensable de l'archéologie canadienne. À plusieurs reprises déjà, l'auteur a rendu des services importants en fournissant des renseignements authentiques à différents ouvrages...³³

Il serait fastidieux ici d'énumérer les multiples commentateurs, généalogistes ou non, ayant émis un quelconque jugement sur le *Dictionnaire*. Ceux qui se contenteront de l'œuvre-symbole en feront une apologie dithyrambique. Les initiés utilisateurs en feront une lecture plus critique. Les premiers se borneront à souligner le caractère unique, colossal, national de l'œuvre de Tanguay. Les seconds³⁴, tout en reconnaissant ce caractère, mentionneront cependant les omissions, les erreurs factuelles³⁵ et certains raccourcis.

Des commentaires plus *acides*, comme ceux du chanoine David Gosselin, souligneront le caractère expéditif de Tanguay. Ainsi, comparant le travail généalogique de l'abbé Michel Forgues à celui de Tanguay, l'abbé Gosselin note :

Si M^{sr} Tanguay se fut ainsi surmené, [comme l'abbé Forgues] il ne fut pas mort presque octogénaire (sic).

Peut-être aussi son *Dictionnaire* compterait-il moins d'inexactitudes³⁶ ?

Un autre, l'avocat Edmond Lareau³⁷, épargnant l'homme, s'attaque à la finalité de l'œuvre. Ainsi, il mentionne que :

*Ce document [...] a beaucoup d'originalité et aura toujours de l'actualité pour le peuple canadien [...] Aucun peuple, que je sache, n'a eu dès son origine cette heureuse idée de résumer ses registres originaux*³⁸.

Il conclut cependant :

*[...] je regrette seulement que cette patience d'archéologue n'ait pas été mise au service d'une œuvre plus viable, plus grande, plus digne de l'attention de l'historien, du philosophe et du citoyen*³⁹.

La communauté actuelle des généalogistes se ralliera probablement à René Jetté⁴⁰ qui résume la contribution de Tanguay et la situe à trois niveaux :

- 1) que celui-ci est le point de départ d'une *production généalogique autonome*, indépendante des juristes ou des historiens ;
- 2) *que toute personne a des ancêtres*, et non seulement une minorité titrée ;
- 3) *qu'une généalogie ne s'établit que sur des preuves*⁴¹.

En fait, ce qui surprend dans l'appréciation de l'œuvre de Tanguay, tant par ses contemporains que par ses successeurs, ce ne sont pas les critiques, somme toute anecdotiques et quelque peu pointilleuses pour un non-initié généalogiste, mais l'unanimité au sujet de son importance. En effet, hormis les commentaires d'un Lareau⁴², règne un consensus, quasi suspect, quant au rôle fondamental du *Dictionnaire*.

Ainsi, contrairement à plusieurs de ses autres contemporains érigés au rang de monument, le travail de Tanguay⁴³ dépasse les simples limites de l'œuvre littéraire, scientifique ou philosophique.

Tout comme l'œuvre de l'historien Garneau, le travail de Tanguay est une réponse aux fameux commentaires de Lord Durham⁴⁴ concernant ce peuple, bien sympathique et fier, mais sans littérature ni histoire.

D'ailleurs, Tanguay, dans une communication à la Société royale du Canada, commence son exposé en affirmant :

*Cependant son histoire [du peuple canadien] semblait être enveloppée de bien des ténèbres aux yeux d'un parti intéressé à l'humilier. L'origine du peuple canadien, disait-on, est très obscure et de très basse extraction*⁴⁵.

En fait, la notoriété de Tanguay, outre les qualités intrinsèques de l'œuvre, est probablement due à ce qu'elle reflète les intérêts des élites⁴⁶ civiles et religieuses de l'époque. Publié dans la seconde partie du XIX^e siècle, le *Dictionnaire* a profité, presque à titre de monopole, d'un contexte qui lui a été profitable jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Après les événements de 1837-1838, une convergence de plusieurs idéologies s'est installée. Hormis la présence, à peine tolérée, des libéraux radicaux de l'Institut canadien de Montréal (1844-1871), la société canadienne-française est dominée par un courant traditionaliste, dans l'Église par l'ultramontanisme et dans la société civile par le conservatisme. Le triptyque indissociable Église-Famille-Patrie s'impose donc. Dès le tome 1, en 1871, Tanguay ne s'y trompe pas, dédiant son œuvre à l'Église et à son pays. Même plus tard, dans le dernier quart du XIX^e siècle, les questions d'émigration des Canadiens français vers les États-Unis et le rôle messianique de cette *race* sur le continent nord-américain contribuent au maintien de l'intérêt pour cette œuvre. Ajoutons que la création d'un nouvel État, le Canada, et le besoin d'en établir l'identité participeront également à soutenir l'attention des pouvoirs publics sur le travail de Tanguay⁴⁷.

La notoriété du *Dictionnaire* s'est imposée tant pour l'œuvre en elle-même que pour son soutien à une idéologie

36. GAGNON, Jacques. « Le contentieux Michel Forgues–Cyprien Tanguay », *L'Ancêtre*, vol. 34, n° 282, printemps 2008, p. 247-248.

Mentionnons de plus que le caractère « inachevé » de l'œuvre de Tanguay est également souligné pour une autre œuvre de ce dernier : *Répertoire général du clergé canadien*. Ainsi, l'abbé Adélarde Langevin, de l'Université d'Ottawa, se dit surpris et mécontent que Tanguay ait oublié plusieurs membres de cette institution dans la dernière version de son *Répertoire*. Il en trouve d'ailleurs le prix exorbitant compte tenu de la qualité. Lettre du 26 avril 1893. Polygraphie 60, #13L, Archives du Séminaire de Québec.

37. LAREAU, Edmond. *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, John Lovell, 1874, 504 p.

38. *Ibid.*, p. 213.

39. *Ibid.*, p. 215. Les soulignés sont de nous.

40. JETTÉ, René. *Traité de généalogie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991, 716 p.

41. *Ibid.*, p. 226-227.

42. Et possiblement d'un Arthur Buies qui, dans sa jeunesse, aurait raillé tant d'efforts pour l'unique bénéfice d'une plus grande soumission à l'Église.

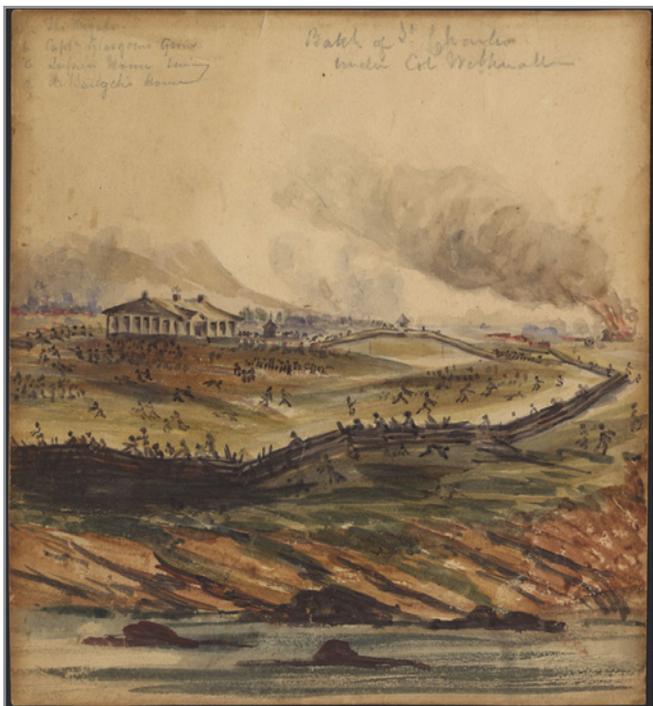
43. Et évidemment, nous devons accorder à François-Xavier Garneau un statut semblable ; mais mieux encore que ce dernier, le travail de Tanguay porte peu à controverse idéologique.

44. www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Rbritannique_Durham.htm. À titre de motivateur, Lord Durham mériterait peut-être une meilleure presse.

45. TANGUAY, Cyprien. *Familles canadiennes*, transcription de la Société royale du Canada, section 1, 26 mai 1882, p. 39-46.

46. Appelé à la Société royale du Canada (SRC) en 1882, Tanguay y côtoie les Napoléon Bourassa, Pierre-Olivier Chauveau, Hector Fabre, Faucher de St-Maurice, Louis Fréchette, Pamphile LeMay, James Macpherson Lemoine, Adolphe Routhier, Benjamin Sulte, Joseph Tassé et les abbés Louis-Nazaire Bégin et Henri-Raymond Casgrain, pour nommer que les plus connus.

47. Nous reviendrons sur cet aspect dans un second article.



Clark, Edward Adams, 1837. Battle of St-Charles.
Source : Bibliothèque et Archives Canada, domaine public.

nationaliste. Encore en 1933, Gérard Malchelosse déclarait que *Mûs par un sentiment patriotique*⁴⁸ certains de ses amis et lui-même s'étaient engagés à revoir le *Dictionnaire Tanguay*. La même année, M^{gr} Camille Roy discourait encore de la vocation de la *race canadienne-française* en Amérique et dans le monde ainsi que du mythe fondateur des 10 000 colons tous de *bon sang français*⁴⁹.

Nous pensons que l'adhésion, presque consensuelle, aux valeurs nationalistes sous-jacentes de l'œuvre, a été, pour Corbo, un facteur déterminant dans son choix de retenir le travail de Tanguay comme monument intellectuel du XIX^e siècle pour le Québec.

Le rayonnement international

Le huitième et dernier critère de Corbo vise une œuvre ayant rayonné à l'extérieur des frontières de la Nouvelle-France ou du Québec⁵⁰.

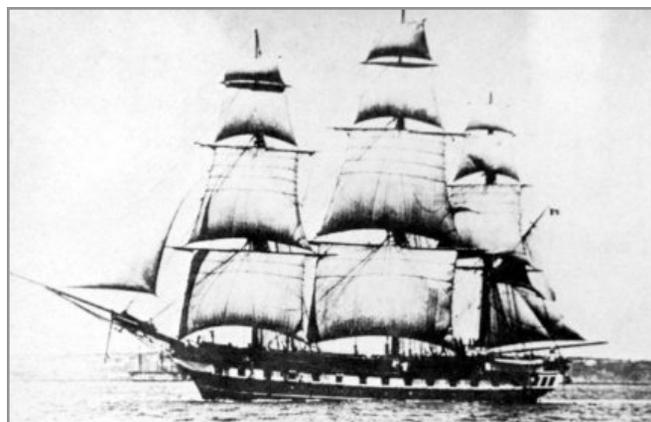
Par ce critère, Corbo désire faire place à une œuvre qui *a contribué, de façon innovatrice et substantielle... au progrès du savoir universel, et enrichi le patrimoine intellectuel commun...*⁵¹.

Étant donné que la généalogie est une pratique singulièrement égocentrique et ethnocentrique, nous avons retrouvé peu de traces d'influence tangible de Tanguay à l'extérieur du monde, somme toute limitée, de la généalogie de l'Amérique du Nord francophone. Toutefois, de son temps, Tanguay a reçu des témoignages élogieux sur son travail de la part de contemporains étrangers.

Le regard d'outre-mer viendra évidemment de la France, mère patrie et marâtre repentante. Depuis le voyage de *La Capricieuse* en 1855 à Québec, l'intérêt des milieux conservateurs français catholiques pour le *peuple canadien* s'était vu renforcé par les événements sanglants de la Commune de Paris et par un climat anticlérical en France. Certains préconisaient même une nouvelle migration de francophones catholiques au Canada⁵².

François-Edme Rameau de Saint-Père⁵³, un propagandiste français du caractère exceptionnel de la présence et du rôle de la race gauloise en Amérique du Nord vante les mérites du *Dictionnaire* lors d'un congrès international à Paris en 1888⁵⁴. Il y souligne le travail de bénédictin de Tanguay et il entrevoit le moment où les Canadiens pourront :

Tous avoir dans leur poche leur filiation bien justifiée par laquelle ils se rattachent tous au groupe glorieux des premiers conquérants du pays.



La Capricieuse, sur le fleuve Saint-Laurent, 1855, photographie non identifiée.

Source : BANQ, Centre d'archives de Québec.

48. *La Presse*, samedi, le 9 septembre 1933, p. 28.

49. ROY, Camille. *Pour conserver notre héritage français*, Montréal, Édition Beauchemin, 1937, 264 p.
<https://beq.ebooksgratuits.com/pdf/index.htm>.

50. CORBO. (2014). *Op. cit.*, p. 11.

51. *Ibid.*, p. 12.

52. Entre autres, par des missions de recrutement en Europe. Voir GARON, J.E. *Historique de la colonisation dans la province de Québec de 1825 à 1940*, ministère de la Colonisation, juillet 1940, 142 p. www.ourroots.ca.

53. François-Edme Rameau de Saint-Père, historien français, 1820-1899, auteur entre autres de *La France aux colonies* (1859).
<https://fr.wikipedia.org/>.

54. Extrait du compte rendu des travaux du Congrès bibliographique international, à Paris, 1888, *La Littérature canadienne (1878-1888)* par Rameau de Saint-Père. https://ia600304.us.archive.org/25/items/cihm_55571/cihm_55571.pdf



Léon XIII, vers 1885, par Franz von Lenbach, Lenbachhaus, Munich. Domaine public.
Source : Wikipédia

Par ailleurs, à peine un an après la parution du second volume du *Dictionnaire*, Tanguay recevait en 1887 une lettre⁵⁵ lui confirmant son titre de membre honoraire du Conseil héraldique de France. L'année suivante, le journaliste français ultramontain, Philippe Devillaire, dressait un portrait tout aussi élogieux du peuple canadien et du travail de Tanguay⁵⁶.

C'est également dans ce contexte que le révérend François Chamard (1828-1908) félicite⁵⁷ Tanguay pour la publication de son œuvre. Il lui mentionne qu'une telle œuvre, en France, ne mériterait pas moins que le prix Gobert⁵⁸.

Sans qu'il soit vraiment possible d'établir un lien formel avec les travaux de Tanguay en généalogie, notons également une relation épistolaire⁵⁹ avec une tête un temps couronnée. Ainsi, Tanguay échange des amitiés avec Isabelle II d'Espagne⁶⁰

(1830-1904), effectuant même des recherches sur la famille des Bourbons⁶¹.

Mais, la reconnaissance ultime viendra de haut puisque, par un jeu d'alliances familiales, l'abbé Tanguay aura l'occasion de rencontrer le pape Léon XIII (1810-1903) et de déposer à ses pieds l'ensemble de ses œuvres dont, évidemment, le *Dictionnaire*. Le Saint Père le remerciera, soulignera son amitié pour ce peuple si fidèle à sa foi, et en profitera pour nommer Tanguay au titre de Camérier secret.

Outre cette reconnaissance de haut niveau, mais d'essence surtout mondaine, nous avons trouvé quelques éléments de correspondance attestant que Tanguay entretenait des contacts plus professionnels avec des personnes à l'étranger⁶².

Ainsi on lui écrit de la Louisiane⁶³, de New York⁶⁴ ou d'aussi loin que de Port-Louis à l'île Maurice⁶⁵, souvent, pour lui demander des renseignements, quelques fois pour lui en fournir. Par contre, nous n'avons pas retrouvé d'échanges réguliers et soutenus avec un correspondant étranger.

Vers un tricentenaire ?

La commémoration d'un événement inclut toujours une certaine part d'arbitraire. Ainsi, pourquoi choisit-on un fait ou un personnage au lieu d'un autre ? Le choix n'est cependant pas aléatoire. Il répond souvent à des impératifs politiques ou sociaux, mais toujours il traduit le besoin de marquer une situation actuelle par un regard sur le passé⁶⁶. En fait, peu importe les qualités intrinsèques de l'œuvre de Tanguay, la naissance de ce dernier pourra toujours servir de motif aux généalogistes actuels pour s'interroger sur leurs activités présentes.

La commémoration est un phénomène qui répond à des besoins très spécifiques. À la périphérie de l'histoire des spécialistes et des savants, la commémoration nous permet comme citoyens de nous réapproprier des événements liés à des héros ou à des fondateurs. Elle rend ainsi mémorables des moments de l'histoire et le monumental soulève l'émotion collective⁶⁷.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur l'intérêt de souligner le bicentenaire de la naissance de Tanguay, même pour

55. Lettre du Vicomte Oscar de Poly à Tanguay, 8 novembre 1887. Polygraphie 66, #24, Archives du Séminaire de Québec.

56. Lettre de Philippe Devillaire à Tanguay, 18 février 1888. Polygraphie 60, #23A, Archives du Séminaire de Québec. Un article de ce journaliste a été publié dans le journal *La France Illustrée*, vers 1887 et reproduit dans le volume V du *Dictionnaire*, en pages VII et VIII.

57. Polygraphie 60, #7, lettre du 8 novembre 1890 de François Chamard à Tanguay. Archives du Séminaire de Québec.

58. En France, le prix Gobert est remis par l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, depuis 1834. <https://fr.wikipedia.org>.

Dans la même missive, le révérend Chamard parle de leur ami commun, Jules-Paul Tardivel (1851-1905), un journaliste ultramontain du Québec.

59. Polygraphie 60, #24H, Archives du Séminaire de Québec.

60. <https://fr.wikipedia.org/>.

61. Polygraphie 66, #36, non datée, 22 p., Archives du Séminaire de Québec.

62. Il existe beaucoup d'éléments de correspondance « familiale » aux Archives du Séminaire de Québec. Malheureusement, leur nombre est relativement limité en ce qui concerne l'aspect professionnel. Peut-être ont-ils été détruits ou se trouvent-ils aux Archives nationales à Ottawa ?

63. Lettre d'Alcée Fortier (1856-1914). Polygraphie 60, #13b, Archives du Séminaire de Québec. <https://fr.wikipedia.org/>.

64. Lettre de Isaac Greenwood, du 9 décembre 1889. Polygraphie 60, #13G, Archives du Séminaire de Québec.

65. Lettre de JN Charland, du 20 novembre 1897. Polygraphie 60, #21F, Archives du Séminaire de Québec.

66. GROULX, Patrice. *La Marche des morts illustres. Benjamin Sulte, l'histoire et la commémoration*, Gatineau, Éditions Vents d'ouest, 2008, 292 p.

67. *Ibid.*



Dépôt de fleurs, J. Gérard Lacombe, 10 octobre 1971.
Source : BAnQ.

la communauté des généalogistes québécois, finalement relativement restreinte.

Pour l'heure, Cyprien Tanguay apparaît dans l'espace public par la présence de trois rues nommées en son honneur⁶⁸.

De plus, un examen, non exhaustif et sans prétention scientifique, nous montre qu'au cours des dix-huit dernières années⁶⁹, dans les articles de la revue *L'Ancêtre*, le *Dictionnaire* apparaît dans 10 % des textes comme source de référence, loin derrière le dictionnaire Jetté (41 %) et le *PRDH* (49 %).

Jusqu'à très récemment⁷⁰, le *Tanguay* était un peu comme une marque de commerce, un standard, et on s'y référait, ne serait-ce que pour souligner son désaccord.

Plusieurs diront que pour une œuvre ayant plus de 100 ans, c'est déjà une preuve de fidélité et de pérennité. Mais la commémoration pourrait lancer un autre défi : outre l'occasion de faire le panégyrique de l'individu ou de son œuvre, c'est celui de la signification actuelle de l'activité généalogique.

*Exegi monumentum perennius aere*⁷¹

Pensée prémonitoire ou reflet très particulier du caractère de Tanguay, ce vers d'Horace apparaît dès le second volume, et dans les autres par la suite, à la page-titre du *Dictionnaire*.

Quoi qu'il en soit, Tanguay avait le sentiment, ou la prétention, de faire quelque chose de grand, de monumental et d'éminemment national et patriotique. Nous avons vu que c'est à ce titre que Corbo l'inscrit dans le gotha des œuvres du XIX^e siècle. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ses contemporains et le milieu généalogique, du moins durant une grande partie du XX^e siècle, se définissaient en regard de Tanguay. Maintenant, l'œuvre est passablement caduque, tant par son contenu que par son support physique.

Cependant, en 2019, peut-on faire passer cette œuvre du statut de *monument* au domaine du patrimoine immatériel ? Le désir de mémoire vient ainsi remplacer celui des monuments⁷². Donc, si on tient compte de l'ensemble de tous les successeurs de Tanguay, tant ceux qui l'ont critiqué, amendé, ou simplement complété, Tanguay tient-il peut-être une place spéciale comme source d'une tradition ?

Nous passerions ainsi de la situation statique d'un monument, une propriété assez particulière et un peu ringarde, à un événement dynamique et actuel. La généalogie se définirait autrement que comme *hobby* ou passe-temps pour s'inscrire comme pratique culturelle patrimoniale⁷³ toujours vivante dont Tanguay aurait été un important instigateur. Ceci serait probablement une pertinente réactualisation de l'œuvre de Tanguay dont les objectifs s'inscrivaient dans un contexte beaucoup plus ambitieux que de réaliser une simple compilation de noms⁷⁴.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
fortierdanielsq@gmail.com

68. L'une se trouve à Québec, l'autre à Boucherville sous la forme **Rue Cyprien-Tanguay**, et à Rimouski sous l'appellation **Rue Tanguay**. Consultation du site de la Commission de toponymie du Québec. Août 2018. D'autres rues nommées **Tanguay** existent évidemment dans d'autres villes, mais en l'absence d'un prénom, il est difficile de reconnaître cette dénomination en l'honneur de Cyprien Tanguay.
69. Nous avons fait une recherche des noms *Tanguay*, *PRDH* et *Jetté* dans les numéros 280 à 323 de la revue *L'Ancêtre*, soit de l'hiver 2010 à l'été 2018 (à l'exception de deux numéros). Nous n'avons retenu les occurrences que lorsqu'elles se trouvaient précisément en référence comme source. Les données sont indicatives puisque, dans certains cas, les auteurs vont mentionner que *toutes leurs informations* proviennent d'une source en particulier, souvent le *PRDH*. Un rapide coup de sonde, pour 1974 jusqu'au milieu des années 1980, assure la prédominance du *Dictionnaire*, et pour cause : le dictionnaire Jetté et les publications du *PRDH* n'ont été publiés qu'au début de cette décennie. À l'occasion, le *Dictionnaire des Canadiens français* de l'Institut Drouin est cité. On fait par ailleurs fréquemment mention de différents dictionnaires de familles particulières. L'évolution des différentes sources utilisées par les généalogistes québécois mériterait une analyse plus poussée.
70. Mercredi 26 janvier 1977, *Le Soleil* titrait « Un dictionnaire Tanguay », pour annoncer la parution prochaine d'un dictionnaire généalogique pour les Acadiens.
71. *J'ai achevé un monument plus durable que l'airain*. Horace, Odes, Livre 3. <https://fr.wikipedia.org/>.
72. TURGEON, Laurier. « Le Patrimoine immatériel de L'Amérique Française », *Ethnologie française*, juillet 2010.
73. En décembre 2018, il y avait 42 pratiques inscrites au répertoire du patrimoine culturel immatériel du Québec, dont plusieurs ciblaient particulièrement des régions ou des localités. On y retrouve notamment des pratiques de chansons et de chants, de danse, de chasse et de pêche, des courses de canot, etc. www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/.
74. Les institutions généalogiques ont, semble-t-il, échoué jusqu'ici à inscrire la généalogie dans le cadre des politiques concernant le patrimoine culturel immatériel du Québec. Dès 2004, la Société généalogique canadienne-française s'inquiétait que nulle part dans le projet de la politique du patrimoine de la Ville de Montréal, il n'était fait mention de la pratique généalogique. Une recherche récente, avril 2019, sur le site de la Ville de Montréal n'en fait toujours pas mention. <http://ville.montreal.qc.ca/>.
- La Société de généalogie de l'Outaouais, en février 2008, et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie du Québec, en avril 2008, n'ont pas eu plus de succès à faire inscrire la généalogie au patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la révision de la *Loi sur les biens culturels*.



La Bibliothèque vous invite...

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

À lire sur le thème de la justice

La Corriveau

Entamée par les citations d'Henri-Raymond Casgrain (1861) et de Gilles Vigneault (1970), cette histoire de Marie-Joséphite Corriveau révèle une fascinante enquête. La première partie couvre un peu plus du tiers du volume avec les thèmes de la vie en Nouvelle-France et de son agonie jusqu'au Régime anglais, des deux procès de l'accusée, des témoignages, des verdicts, pour en finir avec l'horrible sentence de pendaison et de mise en cage de sa dépouille. Dans la deuxième partie, l'histoire de la légende prend évidemment plus d'espace et de temps, près des deux tiers de l'ouvrage. De 1763 à 2013, les auteurs présentent en quatre étapes son évolution canadienne-française et québécoise. De 1763 à 1885, ils évoquent la tradition orale jusqu'aux premiers engouements littéraires. De 1885 à 1960, la légende devient une part du patrimoine québécois à travers la littérature, les beaux-arts et les médias; puis commence à se faire découvrir la véritable histoire de Marie-Joséphite. De 1960 à 1990, on la sort littéralement de sa cage et se développe alors une *patrimonisation pluridisciplinaire*. On la monte sur scène. On la montre. On la questionne: était-elle une meurtrière? Une victime? Une brebis émissaire et galeuse qui aurait voulu imposer le système militaire au peuple et à l'imaginaire

collectif par le biais des regards passants? Puis, on refait son procès. De 1990 à 2013, une réappropriation culturelle et médiatique prend de l'ampleur. Son personnage apparaît maintes fois dans les arts de la scène et de l'écran et dans la littérature jeunesse. Cette enquête fut réalisée avec une grande méticulosité. Tout semble y être! Rien ne semble manquer! Le texte et sa structure dévoilent un travail talentueux, pour ne pas dire à *envier*. De plus, on y trouve, avec légendes détaillées, des photos, des illustrations, des portraits, des copies de textes anciens, des articles de journaux, des affiches de spectacles. Aussi, 13 biographies parmi 29 textes encadrés, ce qui apporte une valeur ajoutée à la composition de l'œuvre essayiste. On peut même y apprendre la construction d'une légende et comment certains ont réussi à la *mousser*. Abreuvons-nous de ce livre, cette parcelle de notre culture racontée sans aucune parcimonie. Question généalogie, Marie-Joséphite Corriveau possède certes une descendance; trois enfants sont issus de son premier mariage avec Charles Bouchard.

Lucie Delarosbil (6588)

À bouquiner en 360°

- AUBERT DE GASPÉ, Philippe. *Les Anciens Canadiens*, Montréal, Fides, rééd. 1964, chap. 4, 355 p. (cote 8-3000-aub).
- BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Denyse. *Procès de Marie-Joséphite-Angélique*, Montréal, Libre Expression, 2004, 296 p. (Érudit).
- BIZIER, Hélène-Andrée. *Crimes et châtements: la petite histoire du crime au Québec*, Montréal, Libre Expression, 1992, 251 p. (cote 8-9714-biz).
- BIRON, Pierre, et Suzanne GUITÉ CAISSY. *Le procès de Louis Allain: Un pionnier acadien oublié 1685-1737*, Québec, Édition Biron Pierre & Suzanne Guité Caissy, 2019, 134 p. (cote 1-Alain-5).
- BOYER, Raymond. *L'Encyclopédie du Canada français: Les crimes et les châtements au Canada français du XVII^e au XX^e siècle*, Montréal, Cercle du livre de France, 1966, chap. v, 539 p. (cote 8-9714-boy).
- CADRIN, Gaston. *Les excommuniés de Saint-Michel-de-Bellechasse au XVIII^e siècle: La saga de la Corriveau dans le village Saint-Jean*, Québec, GID, 2015, chap. 9, p. 209-231. (cote 2-Bellechasse-16).
- FORTIN, Clément. *L'affaire Cordélia Viau: La vraie histoire*, Chambly, Éditeur Wilson et Lafleur Ltée, 2013, 400 p. (cote 1-Viauv-1).
- GIGUÈRE, Guy. *La scandaleuse Nouvelle-France – Histoires scabreuses et édifiantes de nos ancêtres*, Montréal, Stanké, 2002, 238 p. (cote 8-9710-gig).
- LACHANCE, André. *Juger et punir en Nouvelle-France: Chroniques de la vue quotidienne au XVIII^e siècle*, Montréal, Libre Expression, 2000, 223 p. (cote 8-9714-lac).
- LAROCQUE, Simon. *L'affaire Lachaume: Meurtre au Grand Saint-Ours en 1702*, Québec, Édition Simon Larocque, 1998, 560 p. (cote 8-9714-lar).
- LEBLOND, Sylvio. « La dame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », Québec, *Les Cahiers des dix*, n° 37, 1972, p. 239-272. (Érudit).
- MICHAUD, Pierre. *La paroisse lépreuse ou l'Affaire Saint-Étienne: Chronique d'un scandale juridico-religieux dans une paroisse de Montréal, 1931-1945*, Montréal, Presses d'Amérique, 1994, 175 p. (cote 2-Montréal-101).

❑ QUESNEL, Albert. *Procès au cadavre du défunt Pierre Lefebvre dit Ladouneur, époux de Marie Chataignes de Beauport*, en 1687, Ottawa, Éditions Quesnel de Fromblanche, 1977, 26 p. (cote 1-lefvre-2).

❑ SEGUIN, Robert-Lionel. *La vie libertine en Nouvelle-France au dix-septième siècle*, Montréal, Léméac, 1972, vol. I, 343 p. (8-9710-seg) et vol. II, 220 p. (cote 8-9710-seg).

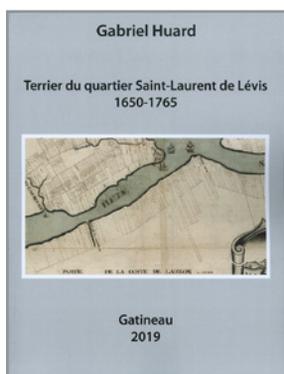
De nombreux articles de périodiques traitant de la justice en Nouvelle-France.

Noter que de nombreux autres ouvrages sont cités dans le catalogue des ressources documentaires et peuvent être consultés sur place. Certains documents imprimés et numérisés sont également accessibles dans le réseau de la Bibliothèque de Québec. À titre d'exemple *Les Anciens Canadiens* et *La Corriveau* sont disponibles sous les deux formats.

Comité de la bibliothèque



Nos membres publient



HUARD, Gabriel. *Terrier du quartier Saint-Laurent de Lévis, 1650-1765*, publié à compte d'auteur, 2019, 258 p.

Cet ouvrage retrace, pour toute la période de la Nouvelle-France, la chaîne des titres de propriété des 26 concessions accordées par les différents seigneurs de Lauzon entre l'Etchemin et la côte du Passage, dans ce qui deviendra plus tard le quartier Saint-Laurent de la ville de Lévis.

Au fil des contrats (plus de 1000), le lecteur pourra voir arriver et repartir certaines familles qui ont joué, et dans certains cas jouent encore, un rôle important dans l'histoire de la côte de Lauzon et de la future ville de Lévis.

L'histoire du secteur visé a principalement été marquée par les familles suivantes :

AMIOT – Aubert – BÉGIN – Bigeon – Bisson – Blondeau – Boisdoré – Boucher –
BOURASSA – BRAULT – Cachelièvre – **CADORET** – CANTIN – CARRIER – Coquerel – Couillard –
Couture – De Launay – DELESTRE – Demers – Deschênes – DÉSILETS – Desrochers – DRAPEAU –
Dubois – Dupré – **DUQUET** – **DUSSAULT** – **GAUTHIER** – Gély – GUEUDON – **HUARD** – **HUOT** –
JOURDAIN – La Chesnaye – Lafleur – Lamy – La Tourette – LEDRAN – **LEGUAY** – LEMIEUX – Lessard –
LEVASSEUR – Lisse – MARANDA – **MARCHAND** – **MIVILLE** – MORINEAU – Mortagne – Penaut –
Pomainville – Pouillard – Poulin – Prouvereau – Riverin – Saint-Laurent – Saint-Lo – Saint-Louis – Samson –
SEVESTRE – THOMAS.

En vente chez l'auteur,
17, rue Céline, Gatineau, Québec, J8V 1K3 (gabriel.huard@videotron.ca)

L'ouvrage est disponible au coût de 35 \$, plus les frais d'expédition.



CHAMPAGNE, Sabine. *Edmé Fugère dit Champagne - Histoire et descendance*, publié à compte d'auteur, 2018, XXVII + 464 p.

Le livre se divise en deux sections. La première raconte l'histoire d'Edmé Fugère, recrue, maître tisserand, sergent de milice, né vers 1706. Fils de Nicolas et Anne Cuisin de Pontoise, Troyes, en Champagne, il épouse Thérèse Leriche et dix enfants naissent de cette union. Dans la deuxième section, vous retrouvez le dictionnaire généalogique de la descendance d'Edmé Fugère dit Champagne et Thérèse Leriche. Les descendants portent le patronyme Fugère, Champagne ou Fisher.

En vente chez l'auteure : 75 \$ (plus les frais postaux).

Communiquer avec l'auteure : sabine.champagne@sympatico.ca



Armoiries de la ville de Québec

L'héraldique à Québec

Marc Beaudoin, aih (0751)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Les armoiries de la famille Bégon et de ses alliés



Figure 1. Armoiries de Michel vi Bégon de La Picardière. Hôtel du Parlement de Québec. Photo fournie par l'auteur.



Figure 2. Armoiries de Roland-Michel Barrin, marquis de La Galissonnière. Hôtel du Parlement de Québec. Photo fournie par l'auteur.

La présence des armoiries de Michel vi Bégon de La Picardière (**Figure 1**) et celles de Roland-Michel Barrin, marquis de La Galissonnière (**Figure 2**), sur les boiseries de l'hôtel du Parlement de Québec est justifiée par le rôle que chacun a joué dans l'histoire: le premier à titre d'intendant de 1712 à 1726, le second en tant que commandant général de 1747 à 1749, durant la captivité du marquis de La Jonquière. En effet, le nouveau gouverneur général avait été fait prisonnier lorsque le convoi qu'il escortait vers Québec fut attaqué par une escadre anglaise supérieure.

Ce que les boiseries ne révèlent pas c'est que leurs familles sont au centre d'un véritable pouvoir dans l'histoire administrative de la Nouvelle-France donnant à la colonie pas moins de trois intendants et deux gouverneurs généraux¹.

Les Bégon

Les Bégon sont originaires de la région de Blois où ils possédaient plusieurs seigneuries, dont La Picardière, et servirent comme agents du Trésor et hommes de loi jusqu'au milieu du xvii^e siècle. Le mariage, le 14 décembre 1648, de Marie Charron, fille de Jacques, surintendant de la maison de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et Marie Bégon, avec Jean-Baptiste Colbert, le célèbre ministre de Louis xiv, favorisera la carrière de son cousin germain, Michel v Bégon (1638-1710). Il sera intendant

de Saint-Domingue (île d'Haïti) de 1682 à 1685, intendant des galères à Marseille de 1685 à 1688, et intendant du port de Rochefort de 1688 jusqu'à sa mort en 1710. Surnommé le *Grand Bégon*, il est considéré comme l'un des grands intendants du règne du Roi-Soleil. Il était aussi un des collectionneurs et naturalistes bien connus de son temps. Le bégonia reçut son nom en son honneur. Il était également le beau-frère de Jacques de Meulles, marié le 15 février 1674 à Marie-Madeleine Bégon (1648-1719), qui fut intendant de la Nouvelle-France de 1682 à 1685. Michel v a épousé Marie-Madeleine Druillon, fille de Pierre, maître en la Chambre des comptes de Blois, le 16 février 1665 à Blois. Le couple aura trois fils et cinq filles.

L'aîné, Michel vi Bégon de La Picardière (1667-1747), l'intendant en Nouvelle-France, a épousé, le 9 janvier 1711, Jeanne-Élisabeth de Beauharnois de La Boische (1685-1742)². Celle-ci était la sœur de François de Beauharnois de La Chaussaye, baron de Beauville (1665-1646), qui a été intendant de la Nouvelle-France de 1702 à 1705, et de Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois (1671-1749), qui sera le gouverneur général de la Nouvelle-France de 1726 à 1747, et dont nous pouvons voir les armoiries à la gare du Palais (**Figure 3**).

1. ZOLTVANY, Yves F. « BÉGON DE LA PICARDIÈRE, MICHEL », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/.

2. ZOLTVANY. *Op. cit.*



Figure 3. Armoiries de Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois.

Gare du Palais.

Photo fournie par l'auteur.

Les Beauharnois sont apparentés aux Phélypeaux en raison du mariage, le 16 septembre 1683, de leur cousine Anne de Beauharnois (1674-1723) avec Jean Phélypeaux (1646-1711), le frère de Louis II Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État à la marine de Louis XIV, dont les armoiries sont gravées sur les boiseries de l'hôtel du Parlement de Québec (Figure 4).

Le second fils du couple Bégon–Druillon, Scipion-Jérôme Bégon (1681-1753) sera évêque de Toul (1723-1753). Le dernier fils, Claude-Michel Bégon de La Cour (1683-1748), dit le « chevalier Bégon » sera major de Québec (1726), lieutenant du roi auprès du gouverneur de Montréal (1733), puis gouverneur de Trois-Rivières (1743). Le 16 novembre 1718, il épouse, contre l'avis de sa famille, Marie-Élisabeth Roberth, la fille d'Étienne Roberth de La Morandière, garde-magasin de Montréal. Marie-Élisabeth est ironiquement surnommée l'*Iroquoise* par sa belle-famille.



Figure 4. Armoiries de Louis II Phélypeaux, comte de Pontchartrain. Hôtel du Parlement de Québec.

Photo fournie par l'auteur.

Le 24 mai 1691, l'une des filles du couple Bégon–Druillon, Catherine Bégon (1670-1708), épouse Rolland Barrin, marquis de La Galissonnière (1646-1737) et lieutenant-général des armées navales. Leur fils, Roland-Michel Barrin, marquis de La Galissonnière (1693-1756), épousera, le 25 mai 1713, Marie-Catherine-Antoinette de Lauson, apparentée à la famille de l'ancien gouverneur de la Nouvelle-France, Jean de Lauson. Le marquis meurt à Montereau, près de Fontainebleau où le roi l'attendait pour lui remettre, dit-on, le bâton de maréchal de France le 26 octobre 1756³.

La famille Barrin est originaire du Bourbonnais⁴. En 1415, le nom Pierre Barrin, seigneur de Rousiers, est mentionné comme maître d'hôtel du duc de Bourbon⁵. Cinq générations plus tard, on retrouve Jacques Barrin, seigneur de Boisgeffroi, président au Parlement de Bretagne, qui épouse en 1573 Germaine Rhuis. Leur second fils, Jacques Barrin, seigneur de La Galissonnière, président de la Chambre des comptes de Bretagne, épouse Anne Ruellan en 1604.

Les armoiries des familles Bégon et Barrin

La convention des hachures en gravure héraldique permet de déterminer les couleurs des armoiries sur les boiseries de l'Assemblée nationale. Ainsi, celles de Michel VI Bégon sont d'*azur au chevron accompagné en chef de deux roses et d'un lion en pointe le tout d'or* (Figure 1), alors que les armoiries du marquis de La Galissonnière sont d'*azur à trois papillons d'or* (Figure 2). Nous trouvons la confirmation de ces blasonnements dans le *Grand Armorial de France* d'Henri Jouglas de

3. TAILLEMITE, Étienne. « BARRIN DE LA GALISSONNIÈRE, ROLAND-MICHEL, MARQUIS DE LA GALISSONNIÈRE », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/.

4. CHAIX D'EST-ANGE, Gustave. *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Évreux, Imprimerie de Charles Hérissey, 1904, vol. 2, p. 385-388.

5. JOUGLAS DE MORENAS, Henri. *Grand Armorial de France. Catalogue général des armoiries des familles nobles de France comprenant les blasons des familles ayant possédé des charges dans le royaume et de celles ayant fait enregistrer leurs armoiries en 1696*, Société du Grand Armorial de France, Paris, Édition héraldique, 1938, vol. 1, p. 378.

Morenas⁶, *L'Armorial du Canada français* de Massicotte et Roy⁷ et dans *l'Armorial général* de Jean-Baptiste Rietstap⁸.

Les traces dans l'Armorial général de France

C'est toutefois dans *l'Armorial général de France* que nous trouvons non seulement une reproduction en couleur des armoiries des familles Bégon et Barrin, mais aussi celles des familles alliées.

L'Armorial général de France a été réalisé en conséquence de l'édit de création de la maîtrise générale des armoiries du mois de novembre 1606. Ladite création révoquée par l'édit du mois d'août 1710⁹, sous la supervision de Charles René d'Hozier (1640-1732), juge d'armes de France et généalogiste du roi Louis XIV. Sans entrer dans les détails, l'armorial avait pour objectif de renflouer les coffres vides à la suite de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), en recensant et en enregistrant toutes les armoiries dans le royaume.

L'armorial contient 125 807 blasons peints de nobles, bourgeois, clercs, villes, corporations et communautés, formant 34 registres in-folio de texte et 35 volumes contenant les armoiries coloriées. Les registres de texte contiennent le blasonnement des armoiries des personnes, villes, communautés et corporations, chacun référencé sous un numéro d'enregistrement.

Les volumes de *l'Armorial général* forment une collection conservée à la Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, collection : « Cabinet des Titres ». Ils sont maintenant numérisés et consultables sur le site Web *Gallica*. Sur le site *Héraldique-Blasons-Armoiries.com*, Bruno Bernard-Michel met à la disposition des chercheurs un index alphabétique de *l'Armorial général de France*¹⁰.

Nous trouvons, sur la même page du volume des armoiries recensées à La Rochelle et au pays d'Aunis, les armoiries de Michel Bégon et de Madeleine Drouillon, ainsi que celles de Roland Barrin et de Catherine Bégon (**Figure 5**). L'illustration nous permet de connaître les armoiries de Madeleine Drouillon : *d'azur à la fasce d'or, chargée de deux roses de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant du même*.

Nous trouvons dans le 24^e volume de *l'Armorial général*, les armoiries de Jean Phélypeaux (1646-1711), le frère de Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, et de son épouse

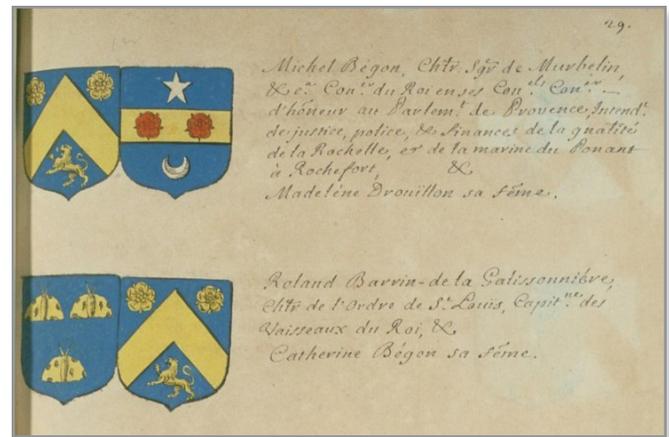


Figure 5. Armoiries de Bégon et de Barrin dans *l'Armorial général de France*, Charles-René d'Hozier, vol. 31, La Rochelle, p. 29.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110596b/f32.image>.

Consulté en mai 2019.



Figure 6. Armoiries de Phélypeaux et de Beauharnois dans *l'Armorial général de France*, Charles-René d'Hozier, vol. 24, Paris II, p. 1392.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1114723/f395.image>.

Consulté en mai 2019.

Marie-Anne de Beauharnois (1644-1723), la cousine germaine du gouverneur et de l'intendant (**Figure 6**).

La comparaison des **Figures 4** et **6** permet de constater qu'Étienne-Eugène Taché a choisi de faire graver sur les boîtes de l'hôtel du Parlement les armoiries initiales de la famille Phélypeaux, à savoir : *d'azur semé de quartefeuilles d'or au franc quartier d'hermine* (**Figure 4**). Cependant, comme nous pouvons le voir sur la **Figure 6**, les Phélypeaux de Pontchartrain écartelaient leurs armes familiales *d'argent à trois lézards de sinople*.

6. JOUGLA DE MORENAS. *Op. cit.*, Bégon : vol. 2, p. 53 ; Barrin : vol. 1, p. 378.

7. MASSICOTTE, Édouard-Zotique, et Régis ROY. *Armorial du Canada français*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1915, Bégon : p. 64 ; Barrin : p. 52.

8. RIETSTAP, Jean-Baptiste. *Armorial général, précédé d'un dictionnaire des termes du blason*, deuxième édition refondue et augmentée, Gouda, G.B. van Goor Zonen, 1884, vol. 1, Bégon : p. 152 ; Barrin : p. 116.

9. Note en haut de la page titre du *trente et unième volume de l'Armorial général*, Cotté R. La Rochelle et Pays d'Aunis. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110596b/f2.image>. Consulté en mai 2019.

10. *Armorial de France en 1606* par d'Hozier www.heraldique-blasons-armoiries.com/armoriaux/hozier.html. Consulté en mai 2019.

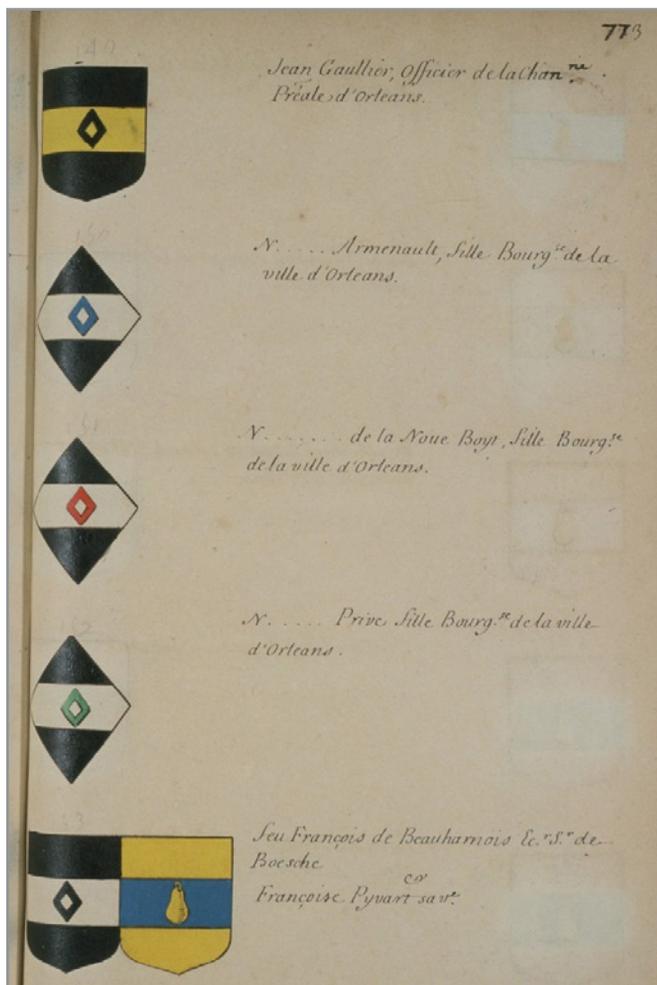


Figure 7. Extrait de l'*Armorial général de France*, Charles-René d'Hozier, vol. 22, Orléans, p. 773.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111470b/f776.image>. Consulté en mai 2019.

Tous les sujets de Sa Majesté très chrétienne¹¹ n'acceptèrent pas de faire enregistrer leurs armoiries dont l'usage avait toujours été libre et gratuit jusqu'alors en France. Si bien que devant le refus de nombreux individus, institutions ou communautés de déclarer leurs armoiries et de payer la taxe imposée, Louis XIV autorisera l'établissement des rôles d'enregistrement. Cette nouvelle procédure entraînera des abus dans l'attribution d'armoiries dites d'office, inventées pour la plupart pour la circonstance, et qui ne furent jamais portées.

Lors de nos recherches sur les armoiries de la famille de Beauharnois, nous avons été surpris de réaliser que, dans l'armorial d'Orléans, nous trouvions des armoiries attribuées à « feu François de Beauharnois Écuyer Sieur de Boesche et Françoise Pyvart sa veuve »¹². Tout porte à croire que ce sont les parents de Jeanne-Élisabeth de Beauharnois et de ses frères François et Charles, présentés plus haut, à qui l'agent recenseur a attribué des armoiries sans aucun lien avec les véritables armoiries de la famille de François de Beauharnois de La Boesche (1636-1694) et de sa veuve Marguerite-Françoise Pyvart de Chastullé (†1719), qui sont *d'argent à la fasce de sable surmontée de trois merlettes du même* (Figure 3).

Il est bien difficile de comprendre les raisons de cette imposition. Marguerite-Françoise Pyvart de Chastullé a-t-elle refusé de faire enregistrer les armoiries familiales parce qu'un parent de son défunt mari, François de Beauharnois, seigneur de La Grillaire, l'avait fait avant dans la même ville d'Orléans¹³? Quoi qu'il en soit, nous sommes devant un bel exemple d'armoiries d'office produites par des variations héraldiques systématiques. Pour le couple Beauharnois-Pyvart, le hasard a voulu que les armes du défunt terminent les différentes variantes de macle (losange ajouré), alors que celles de la veuve inaugurent les différentes présentations de la poire (Figure 7). Et ce n'est qu'une centaine de pages du même acabit¹⁴!

Conclusion

L'étude des armoiries de la famille Bégon et de ses alliés nous a permis de voir comment les relations familiales et de belles alliances matrimoniales pouvaient favoriser l'ascension sociale dans la France de l'Ancien Régime. Ce fut aussi l'occasion de faire une incursion dans l'*Armorial général de France* de Charles-René d'Hozier qui, malgré les défauts inhérents à sa conception, demeure l'un des outils pouvant servir, avec les réserves qui s'imposent, à la recherche sur les armoiries d'un ancêtre et surtout d'inspiration pour la création d'armoiries personnelles originales. Un aspect sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans nos prochaines chroniques.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : marc.beaudoin@videotron.ca

11. Le paralexème « très chrétien » est une locution adjectivale utilisée pour traduire le mot latin *christianissimus*, superlatif de l'adjectif *christianus*, chrétien. Les papes utilisèrent d'abord le superlatif *christianissimus* comme marque d'honneur, pour qualifier les souverains de leur choix. À partir de Charles V, le superlatif servit à désigner uniquement le roi de France et son royaume. L'expression peut être rapprochée de « très catholique », le qualificatif réservé aux rois et reines d'Espagne, ainsi que de « très fidèle », qualificatif réservé aux rois et reines du Portugal, et de « très gracieux », qualificatif réservé aux souverains britanniques.
12. *Armorial général de France* par Charles-René d'Hozier, vol. 22, Orléans, p. 773. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111470b/f776.image>. Consulté en mai 2019.
13. Armoiries de François de Beauharnois, seigneur de La Grillaire, *Armorial général de France*, vol. 22, Orléans, p. 78. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111470b/f81.image>. Consulté en mai 2019.
14. Les pages 209 à 812 de l'*Armorial général de France* sont remplies de séries d'armoiries construites sur des schémas similaires. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111470b>. Consulté en mai 2019.



Lieux de souche

Romain Belleau (5865)

Louis Bureau dit Sansoucy originaire de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique)

Lieu d'origine

Louis Bureau dit Sansoucy est-il originaire de Nantes, de Saint-Jacques-de-Pirmil, ou de Saint-Sébastien d'Aigne, aujourd'hui Saint-Sébastien-sur-Loire? Son acte de mariage du 25 juillet 1685 le dit de Saint-Sébastien, ville et évêché de Nantes¹. Il est baptisé le 19 juin 1640 par *Messire André Ernaud prêtre Vicaire en l'église de Saint Jacques de piremil Soubz Monsieur le Recteur de Saint Sebastien daigne*. La paroisse d'origine est donc bien Saint-Sébastien, et l'église de Pirmil en dépend. Les divers actes notariés que nous avons consultés, mon épouse et moi, aux Archives départementales de Loire-Atlantique à Nantes, ajoutent constamment à la mention de Pirmil, comme lieu de résidence d'une personne, *paroisse de St. Sebastien*; d'ailleurs, on trouve fréquemment les mots *forbourg* [faubourg] *de piremil*, ce qui indique que Saint-Sébastien est le lieu principal (**Figure 1**). La commune s'appelle aujourd'hui Saint-Sébastien-sur-Loire.

Saint-Sébastien-d'Aigne était le lieu d'un pèlerinage célèbre; François Rabelais, dans son *Gargantua*, y situe un épisode du voyage entrepris par Gargantua². On venait y demander la protection du saint contre les contagions, en particulier la peste. Les archives de la ville de Nantes, citées par un ancien curé de Saint-Sébastien, racontent qu'en 1652, le corps de ville (maire, échevins, et sans doute les autorités religieuses) allait à jeun à Saint-Sébastien, et cela depuis le xvi^e siècle et un vœu fait en 1500. Le déplacement eut lieu aussi en 1653, le 20 janvier jour de la fête,

pour obtenir la continuation de la sainte grâce qu'il plût à la divine bonté de préserver la dite ville et les faubourgs de maladie contagieuse, ainsi qu'il l'a fait, depuis le dit vœu (1500).

L'église fut reconstruite après un incendie en 1726³.

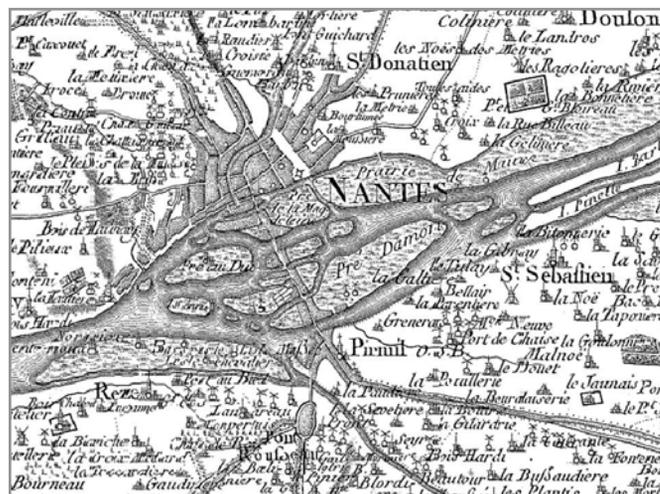


Figure 1. Nantes, Saint-Sébastien et Pirmil.

Source : Carte Cassini.

Pirmil

C'était un prieuré fondé au Moyen Âge, et sa chapelle constituait une annexe de Saint-Sébastien. Elle fut restaurée au xix^e siècle selon son aspect d'origine. Dans les actes du xvii^e siècle que nous avons consultés, Pirmil est le plus souvent orthographié Piernmil ou Piremil; il peut venir des mots latins *pila milliaria* signifiant borne ou *pile millièr*, lieu matérialisé par une pierre (ou borne) où aboutissaient les voies romaines. L'implantation du couvent donna naissance à ce faubourg de Nantes qui marquait l'entrée de la ville en venant du sud; compte tenu de cette situation géographique, une citadelle fut construite dès le xiv^e siècle, mais elle fut démantelée en 1626. En subsista longtemps une tour. Les bâtiments du couvent furent intégrés au xix^e siècle dans le nouvel hôpital Saint-Jacques toujours en activité.

- FOURNIER, Marcel. *Les Bretons en Amérique française 1504-2004*, préface de Jean-Yves Le Drian, Rennes, Les Portes du large, 2005, p. 296.
LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. 1, Lettres A à C, Québec, La Maison des ancêtres, Les Archives nationales du Québec, 1998, p. 310. Notons que l'auteur, dans son livre sur le régiment, ne cite plus le nom Bureau.
Voir LANGLOIS, Michel. *Carignan-Salère 1665-1668*, Drummondville, La Maison des ancêtres, 2004, 517 p.
- RABELAIS, François. *Œuvres complètes*, texte établi et annoté par Jacques Boulenger, édition revue et commentée par Lucien Scheler, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, n° 15, 1985 (1934), 1033 p., chapitre xxxviii, « Comment Gargantua mangea en sallade six pèlerins », p. III.
- RADIGOIS, Auguste (abbé). *Saint-Sébastien d'Aignes près Nantes*, Vannes, Imprimerie Lafolye, (Avant-propos de septembre 1897), p. 22.
Les notes sur l'origine du nom de Pirmil sont tirées de cet ouvrage, p. 30.

Un article des *Annales de Nantes et du pays nantais* nous apprend que la Loire était appelée le « fleuve aux sept bras », et que la ville se vantait d'être la « Venise de l'ouest »⁴. À marée basse, des bancs de sable apparaissaient dans le fleuve et rendaient difficile la construction d'arches de pont sur ces terrains mouvants ; ces alluvions amoncelées se transformèrent peu à peu en « prées » ou prairies, devenues des îles, comme on le voit sur ce dessin de 1726 (**Figure 2**).



Figure 2. Plan de Nantes par De Fer 1716. Pirmil y est ici orthographié Pilemy.

Source : Musée Dobrée, dans *Iconographie de Nantes d'après les collections du Musée, Nantes, Musée Dobrée, 1978*.

Par ailleurs, la violence des crues, des embâcles et débâcles après le dégel, les courants et les remous avaient souvent raison des ponts qui étaient alors remplacés par des passeurs. En 1651, on propose à la ville, qui accepte, de faire un pont flottant sur des galères de 13 pi de large, avec des garde-corps, accessible moyennant un droit de passage. Le pont de Pirmil fut le premier construit sur la Loire pour donner accès à Nantes. Il s'écroula à de multiples reprises : 1586, 1651, 1711, 1862, 1924...

Enfin, des « pêcheries » étaient aménagées sous et entre les arches du pont, empêchant le cours de l'eau, et la retenant *en si grande abondance que son refoul violent et impétueux n'ayant sa voye libre... esbranle les dits pontz, en sorte que desjà en plusieurs endroitz yls sont partis et entre ouvertz...*⁵.

Ces pêcheries étaient affermées, et la Ville voulut en vain les acquérir en 1632. En août 1637, Sébastien Bureau, marchand, est adjudicataire des travaux de réparation à faire aux pêcheries du pont de Pirmil par *Messieurs les Trésoriers de France et généraux de ses finances en Bretagne*; le détail de ces « grosses réparations » n'est pas précisé ; Sébastien Bureau en confie la charge à deux autres marchands⁶.

4. *Les Annales de Nantes et du pays nantais*, revue de la Société académique de Nantes et de la Loire-Atlantique, n° 234, Quartiers Pirmil, Pont-Rousseau, S^t Jacques.

5. *Ibid.*, p. 12.

6. Archives départementales de Loire-Atlantique (désormais AD 44) 4 E 2/547 notaire Coupperie.

7. « Le pain bénit est constitué de pain apporté par les fidèles, béni par le prêtre et distribué après la messe. Ceux-ci le rapportaient généralement chez eux. À la différence des hosties, qui sont consacrées et deviennent, pour les chrétiens, le corps et le sang du Christ, le pain bénit est un sacramental, au même titre que l'eau bénite. » (Wikipédia)

Les confréries

Les minutes des notaires nous ont aussi montré les noms et l'activité des confréries de Saint-Jacques : celle de Notre-Dame-de-Vie, dont la fondation remonterait au xv^e siècle, celle de Toussaint, et d'autres relevant de corps de métiers : cordonniers, tisserands. Les comptes de la première, en 1628 et 1629, révèlent les actions et les générosités des confrères : trois messes par semaine payées aux prêtres pour les membres de la confrérie ; de l'argent recueilli pour des habits, des cierges ; des tableaux du Christ et de Notre-Dame avec leurs bordures dorées, un autre de l'Assomption, réalisés par un peintre et vitrier de Nantes ; une petite robe de taffetas gris brun passémentée d'argent pour une statue devant l'autel de Notre-Dame ; un clou d'argent mis au grand calice de la *frairie* réalisé par un orfèvre ; et de l'argent pour le *pain béni*⁷ qui est donné tous les lundis à la messe de Notre-Dame.

Le migrant Louis BUREAU

Nos recherches aux Archives de Nantes ont été concentrées sur ce migrant, parce qu'il figure dans mon arbre généalogique. Louis Bureau est le fils de *honneste homme* Mathurin et Renée Tenneguy. Il est le dernier enfant du couple. Trois autres sont baptisés à Saint-Jacques-de-Pirmil : René, le 16 décembre 1636, Anne, le 29 avril 1638, et Marguerite, le 15 juin 1639 (**Figure 3**).

C'est le contrat de mariage de Louis avec Marie-Anne Gauvin à Québec le 25 juillet 1685 qui nous apprend le métier du père : tonnelier.

Mathurin Bureau (le père) décède le 21 mai 1641 ; il a environ 34 ans. Il est inhumé dans l'église Saint-Jacques de Pirmil. Renée Tenneguy (la mère) se remarie avec Julien Chauveau. C'est un acte du 2 janvier 1644 qui l'indique : il s'agit d'un *pre-compte* établi entre Louis Roger sieur de la Gabardière, demeurant à Nantes, paroisse Saint-Léonard, et Julien Chauveau ainsi que Renée Taneguy, sa femme (tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants mineurs qu'elle a eus avec Mathurin Bureau) demeurant rue de Vertais, paroisse Saint-Sébastien. On comprend de ce texte (pas toujours facile à déchiffrer) que Bureau a loué un magasin appartenant à Roger et que le prix de la location n'a pas été réglé ; il est fait renvoi à un acte du 30 août 1640 établi devant le notaire Aubin, peut-être la location du magasin, pour 120 livres par an (les minutes de ce notaire n'ont pas été conservées). Chauveau et son épouse habitent toujours rue de Vertais. Il est aussi question de travaux faits par un charpentier et de dépenses pour du pain et de la viande ; en avril 1643, une somme de 122 livres 5 sols aurait déjà été réclamée. Renée Teneuguy ne sait pas signer, c'est Pierre Lemerle qui le fait « à sa requête » ; cette disposition revient dans la plupart des actes notariés que nous avons



Figure 3. Église Saint-Jacques de Pirmil.
Photo fournie par l'auteur.

consultés aux Archives à Nantes pour les parties à un contrat qui ne savent pas écrire. Il s'agit vraisemblablement, dans le cas de Lemerle, du clerc du notaire, car sa signature figure au bas de nombreux actes. Notons que le sieur de la Gabardière, par ailleurs huissier de la chambre des Comptes de Bretagne, est le père de Guillaume Roger, parrain en 1640 de Louis Bureau, le migrant.

Louis Bureau arrive en Nouvelle-France comme soldat du régiment de Carignan-Salières⁸, compagnie L'Allier selon Marcel Fournier, ou la Colonelle selon Michel Langlois. Il épouse en premières noces Marie-Anne Gauvin, fille de Jean et Anne Magnan, née au pays; le couple a deux enfants. Il se remarie en 1695 avec Marie Coqueret, fille d'Antoine et Jeanne Legras, de la paroisse Saint-Eustache à Paris; un des témoins est Honoré Martel, scieur de long, demeurant à Québec, mon ancêtre du côté maternel.

Le patronyme Bureau est fréquent dans les registres de Saint-Sébastien et dans les actes consultés. En avril 1558, Henri IV nommait Julien Bureau⁹ comme lieutenant de la citadelle de Pirmil. Nous avons rencontré dans les actes notariés entre 1625 et 1650: Bertrand et Pierre Bureau, marchands tonneliers; Sébastien, marchand (est-ce le même qui devient «fabriqueur» [marguillier] de Saint-Sébastien?), un autre marchand maître orfèvre à la Monnaie de Nantes; Jean et Gilles,

tonneliers; Julien, laboureur; Macé, cordonnier; des femmes aussi: Julienne, Isabeau, Mathurine, Madeleine... On retrouve en particulier tous ces prénoms dans les comptes de la confrérie Notre-Dame-de-Vie (ou Vye); en 1636 et 1639 sont cités *Mathurin Bureau et femme*¹⁰... (**Figure 4**) En 1640, Bertrand, Mathurin et Georges Bureau, ainsi que Simon Champain, tous marchands-tonneliers de Saint-Sébastien, sont réunis pour le «traité de nourriture» de Mathieu Bureau, enfant mineur de Jacques, décédé, et Jeanne Dugast. Pour savoir si Mathurin Bureau cité dans cet acte est le père de l'ancêtre, il nous aurait fallu le nom de son éventuelle épouse.



Figure 4. Mathurin BUREAU et femme, 7 juin 1639.
Source : Comptes Confrérie Notre-Dame-de-Vie AD44 4E12 926.

Faute d'acte précis sur la famille, je me suis attardé sur ceux qui concernaient le métier de tonnelier.

Le 25 avril 1645, Bertrand Bureau, marchand maître tonnelier, demeurant rue de Vertais, prend comme apprenti Jean, fils de Jean Migeon, marchand, demeurant *proche la Chaussée*, paroisse de Vertou, pour lui apprendre son métier pendant deux ans. Le jeune homme sera nourri et couché dans la maison de Bureau qui devra le traiter humainement. En retour l'apprenti *sera tenu [...] se rendre Subject a travailler aud[it] Mestier de thonnelier et aller et Venir par tout ailleurs ou Il luy Sera Commendé par sondict Mestre en Chose qui Regarderont led[it] Mestier*. S'il tombe malade, Bureau sera tenu de le garder et *gouverner* pendant huit jours, après quoi son père devra le reprendre jusqu'à ce qu'il ait recouvré la santé. C'est le père qui sera chargé d'habiller et chausser son fils; le contrat est passé pour la somme de 30 livres¹¹.

Nous avons vu aussi des marchés concernant des tonneliers, certains signés avec des marchands flamands. Le 31 mai 1635, Pierre Bureau et Jean Grasset, maître tonnelier pour l'un, tonnelier pour l'autre, demeurant à Pirmil, signent un contrat avec Martin Leclerc, tonnelier d'Ancenis, dont les termes sont très précis: Leclerc doit livrer au port de Pirmil *le Nomb[re] de Six Vingtz douze [132] baricques [...] a la Modde darleans [Orléans]*, à seize cercles chacune, en châtaignier, sauf quatre qui pourront être de *coudre* (coudrier, noisetier) ou chêne, et il ne pourra y avoir qu'une *douelle* rouge à la *bonde* et deux *Verges* à chaque barrique. La livraison devra se faire huit jours avant ou huit jours après la Sainte-Madeleine (22 juillet). Cette vente est faite pour la somme de *Sept Vingtz Saize [156] Livres*; le 31 juillet, Bureau et Grasset reconnaissent avoir reçu de Leclerc *huict Vingtz huict Baricques [168]*, et règlent 98 livres pour le surplus livré.

8. Voir la note 1.

9. RADIGOIS. *Op. cit.*, p. 32.

10. AD44, 4 E 2/546 notaire Coupperie pour 1636, 4 E 2/614 notaire De La Croix pour 1639.

11. AD44, 4 E 2/214 notaire Beluté.

Le 23 août 1637, Bertran (*sic*) Bureau et Rolland Bigot, tonneliers demeurant à Vertais, ont reçu de Laurent Proutiere, marchand-voiturier par eau demeurant à Rochefort, en Anjou (peut-être Rochefort-sur-Loire, département de Maine-et-Loire), trois milliers de bois *merrain*, deux milliers de *grands bois* et un millier de *bariguages* garnis de leur *fonçaille*; les deux tonneliers se sont partagé la marchandise. Cet acte montre que les tonneliers de Nantes devaient s'approvisionner en bois à une certaine distance de leur ville (environ 90 km).

Le 8 janvier 1638, Bertrand Bureau, marchand demeurant rue de Vertais, paroisse Saint-Sébastien, s'engage à livrer au marchand Jacques Debra dans le mois de septembre cinq *fournitures de fustz* (...) *façon d'Allemagne*; une note à la fin de l'acte indique que le contrat a été rempli; Debra y est dit alors marchand flamand.

Le 24 avril 1645, Harmand Jeraud (il signe Harman Gerad Van Colle), marchand flamand demeurant à la Fosse, le port de Nantes, paroisse Saint-Nicolas, signe un marché avec Pierre Couillaud et Jean Buron, tonneliers de la rue de Vertais: Gérard (*sic*) a livré à la Fosse deux milliers de grand bois merrain garni de sa *fonsaille* destinés à faire *fustz* [fûts]; Couillaud et Buron s'engagent à livrer à Geraud (*sic*) quatre-vingt-quatre fûts neufs façon d'Allemagne, les fonds *rabottés et engougonnes* (peut-être goudronnés) pour la Saint-Jean à venir¹². Je n'ai pas trouvé d'explication sur ces «façons d'Orléans ou d'Allemagne» dont doivent être faits les fûts ou barriques¹³ (Figure 5).

Enfin, nous avons remarqué qu'un grand nombre d'actes notariés commencent par une formule longue:

Sachent toutz p[re]s[en]tz Et advenir que par la Cour Royale de Nantes a Submi[ss]ion de personnes Et Biens Et proroga[t]ion de Juridi[ct]ion et Jurée par Serment Endroict [sans doute pour: en droit] a Este p[re]s[en]t en Sa personne devant Nous¹⁴...

Parfois le nom du notaire royal héréditaire est suivi de la mention *du Nombre de quarante Six*, indiquant combien de notaires relevaient de la Cour de Nantes¹⁵.

Autres migrants de Saint-Sébastien d'Aigne

Nous avons été aussi attentifs aux actes qui pouvaient concerner d'autres pionniers, du moins ceux de la période consultée.

• René SENARD

Il est le fils d'Antoine et Jeanne Artault; il est baptisé le 22 avril 1650; il contracte mariage à Québec le 27 novembre

1678 avec Françoise Philippeau et l'épouse le 9 janvier 1679; le couple aura six enfants. Le contrat de mariage de ses parents est connu: il a été passé le 16 janvier 1639 devant le notaire Ollive¹⁶: Antoine Senard est boulanger, fils de feu François Senard maître boulanger et Saintine Guilbaud; Jeanne Artault est la fille de Jean Ertault (*sic*) et Marguerite Halbert; ils habitent au *forbourg de piremil*, sauf Julien Halbert, oncle et témoin de la future, qui est du village de la Gillardrye, même paroisse; le futur promet à la future 400 livres et ses robes de noces *sellon Sa Callite* [qualité] *et condition*; en cas de décès d'un des époux avant un an et un jour et sans enfant procréé, cette somme sera rendue au survivant ou à ses héritiers; quatre personnes se portent caution pour cette obligation, parmi lesquelles se trouve Renée Senard, veuve de Jean Halbert (lien de parenté non établi); cet engagement est assorti d'une clause que nous avons trouvée dans d'autres contrats de mariage et qui peut être lue ainsi: Renée Senard renonce au droit velléien... et à tous autres droits faits et introduits en faveur des femmes dans ce droit, *cest a dire que femme ne se peut obliger pour elle ny aultrui Sans avoir fait Lesd[ites] Renonciations quelle a dict Sca[voir] et entendre*. Je comprends, de la lecture de quelques articles¹⁷, qu'une règle de droit introduite par le consul romain Velleius Tutor sous l'empereur Claude (10 avant J.-C. – 54 après J.-C.) libérait les femmes des obligations, contractées pour autrui, qu'on aurait extorquées d'elles par violence ou autorité; un arrêt du Parlement de Paris en 1595 enjoignait aux notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger pour autrui sans renoncer au bénéfice (c'est-à-dire à l'absence de poursuites) du *velléien*; Henri IV, par un édit de 1606, interdit aux notaires de faire mention de cette clause dans leurs contrats, déclarant que toutes les obligations étaient bonnes et valables; l'édit ne fut pas adopté par tous les Parlements, et c'est ainsi qu'on la trouve dans les actes que nous avons consultés. En somme, Renée Senard, veuve de Jean Halbert, peut bien être poursuivie pour la caution à laquelle elle s'oblige (si le futur marié ne remplit pas ses engagements).

D'autres documents vus concernent le boulanger Antoine Senard: en janvier 1641, Simon Menant, seigneur de Lesbaupin, lui loue pour six ans une maison proche du pont de Pirmil contenant une cave, une boutique où se trouve un four, une chambre au-dessus, une autre chambre à côté, avec grenier, pour la somme de 66 livres par an. Le preneur devra faire les réparations éventuelles aux couvertures d'ardoise,

12. AD44, 4 E 2/546 notaire Coupperie pour 1635, 4 E 2/547; notaire Coupperie pour 1637, 4 E 2/212 et 4 E 2/214; notaire Beluté pour 1638 et 1639.

13. LACHIVER, Marcel. *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, seconde édition refondue et augmentée, Paris, Fayard, coll. Les indispensables de l'histoire, 2006, 1438 p. Pour les définitions: la *douve* est le nom des planches de douvain (ou merrain), disposées en rond, qui forment le corps du tonneau; on dit aussi douelle. La *bonde* est le trou rond par lequel on emplit les tonneaux. *Verge* signifie peut-être ici verge graduée, jauge pour mesurer la contenance des tonneaux. Le *merrain* est le bois fendu en planches, propre à faire les douves et les fonds des tonneaux. Le grand bois merrain avait au moins 10 cm de largeur. Le terme *bariguage* (bariquage peut-être) était utilisé surtout dans le Sud-Ouest et sur la façade atlantique pour désigner la futaille (les tonneaux). Les *fonçailles* sont les pièces dont on fait le fond des tonneaux.

14. AD44, 4 E 2/547 notaire Coupperie au 7 février 1639.

15. AD44, 4 E 2/214 notaire Beluté 27 mars 1646.

16. AD44, 4 E 12/928 notaire diverses épaves XVII^e-XVIII^e siècle L-Z.

17. Voir en particulier l'article de *L'Encyclopédie à velléien* par Boucher d'Argis, reproduit dans Wikisource.



Figure 5. Encyclopédie, article « Tonnelier », détail des planches.

au carrelage et au vitrage¹⁸. En octobre 1643, François Ertault, ouvrier à la Monnaie de Nantes, et Françoise Senard, son épouse, lui vendent un *quartz* de vigne blanche situé dans la paroisse de Rezé contenant trois *hommées*¹⁹ pour la somme de 25 livres²⁰.

• Denis BROSSEAU

Fils de Jean, meunier, et Perrine Godin, Denis est baptisé à Saint-Jacques de Pirmil le 28 janvier 1643. Il contracte mariage le 15 octobre 1670 à Québec avec Marie-Louise-Madeleine Hébert, fille de Guillaume et Marguerite Monier; le couple aura onze enfants. Les cotes consultées ne nous ont cependant pas livré les noms attendus.

MÉDIAGRAPHIE ADDITIONNELLE

- BUREAU, René. « Louis Bureau dit Sansoucy – Sa date de naissance enfin trouvée! », *L'Ancêtre*, vol. II, n° 3, novembre 1984, p. 95-97.
- BUREAU, René. « Notes sur Jean Bureau (2) (1689-1729), fils de l'ancêtre Louis Bureau dit Sansoucy et de Marie-Anne Gauvin », *L'Ancêtre*, vol. 4, no 9, mai 1978, p. 293-312.
- Fichier *Origine*, www.fichierorigine.com/.
- Programme de recherches en démographie historique de l'Université de Montréal (*PRDH*). www.genealogie.umontreal.ca/.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : belleau.romain@gmail.com

18. AD44, 4 E 2/547 notaire Coupperie.

19. LACHIVER. *Op.cit.*, superficie de pré qu'un homme pouvait faucher en un jour.

20. AD44, 4 E 2/615 notaire De la Croix.

mots de généa...

L'homme, qui n'a rien à se glorifier sauf de ses illustres ancêtres, est semblable à la pomme de terre : la seule qualité qu'il possède se trouve sous terre. – Sir Thomas Overbury, dans *Caractères*.

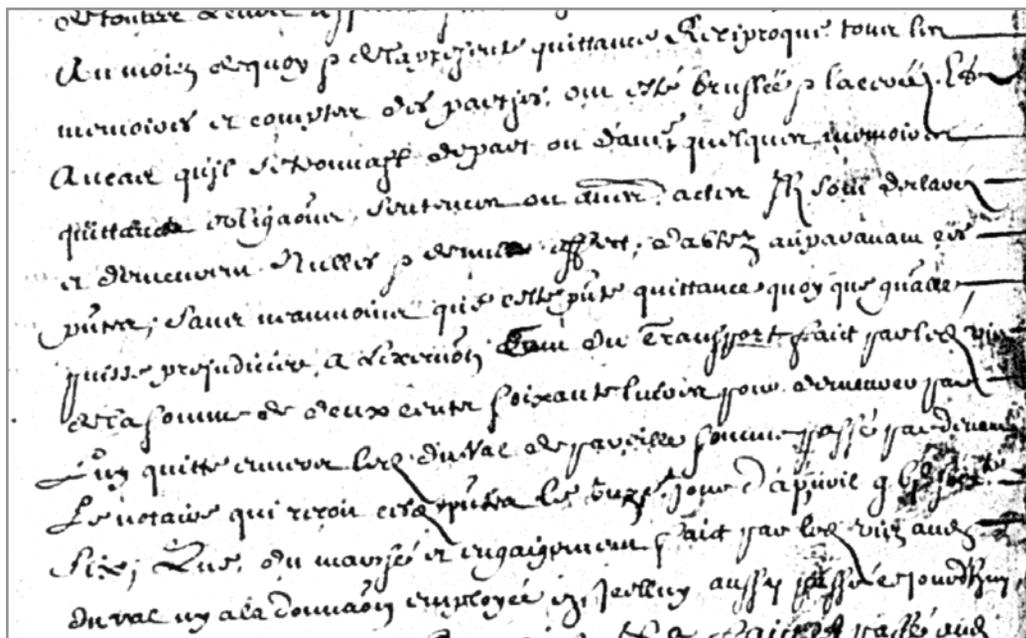


Paléographie

Lise St-Hilaire (4023)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Deuxième partie d'une quittance mutuelle rédigée par Romain Becquet



Transcription intégrale

- 11 Au moien dequoy & dela preSente quittance Reciproque tous les
- 12 memoires et comptes des partjes, ont esté bruSlée & l'aceréz. Et
- 13 au cas qu'il setrouvaSt depart ou d'au'e. quel ques memoires,
- 14 quittances obliga'ons, sentences ou au'es. actes Ilz sont declaréz
- 15 et demeurent Nulles & denulle effect; dabtez auparavant ces
- 16 p'ntes; Sans neanmoins que cette p'nte quittance quoy que g'ralle,
- 17 puisse prejudicier, a Lexecu'on Tant du TranSport fait par led vien
- 18 dela Somme de deux cents Soixante livres pour demeurer par
- 19 Luy quitte envers led. du Val de pareille SommepaSSé pardevant
- 20 Le notaire qui reçoit ces d p'ntes le unzi.^e jour d'apvril xvj^c Soix.^{te}
- 21 Six; Que, du marché et engagement fait par led vien au d
- 22 du val ny a la donna'on employée en Jcelluy auSSy paSSé cejourd'huy,

Transcription corrigée

- 11 Au moyen de quoi et de la présente quittance réciproque, tous les
- 12 mémoires et comptes des parties ont été brûlés et lacérés. Et
- 13 au cas qu'il se trouvât de part et d'autre quelques mémoires,
- 14 quittances, obligations, sentences ou autres actes, ils sont déclarés
- 15 et demeurent nuls et nul effet [s'ils sont] datés auparavant ces
- 16 présentes; sans néanmoins que cette présente quittance, quoi que générale,
- 17 puisse préjudicier à l'exécution, tant du transport fait par ledit vien
- 18 de la somme de deux cent soixante livres pour demeurer par
- 19 lui quitte envers ledit Duval de pareille somme, passé par devant
- 20 le notaire qui reçoit ces dites présentes, le onzième jour d'avril seize cent soixante
- 21 six; que du marché et engagement fait par ledit vien audit
- 22 Duval et de la donation employée en icelui aussi passé aujourd'hui,

Observations

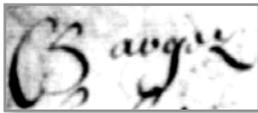
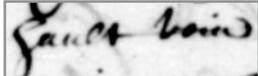
- 11 Dans le mot **moien**, le **y** a été remplacé par un **i**, et dans le mot **quoy**, le **i** a été remplacé par le **y**.
Le mot **Reciproque** commence par le **R** majuscule.
- 12 Remarquez les mots **partjes** (parties), **esté** (été), **bruSléé** (brûlés) et **l'acerééz** (lacérés).
Sur la même ligne, le notaire utilise trois graphies différentes pour le mot **et**: le simple **et**, **&** et celui avec majuscule **Et**.
- 13 Le notaire utilise le passé simple du verbe trouver : **trouvaSt**.
Remarquez l'expression **de part et d'autre** avec le mot **ou**.
- 14 Deux abréviations : **obliga'ons** (obligations) et **au'es** (autres).
Notez le mot **Jlz** au lieu de **Ils**.
- 16 Trois abréviations : **p'ntes** (présentes), **p'nte** (présente) et **g'ralle** (générale).
- 17 Un mot plus difficile à déchiffrer ici, **Lexecu'on** (l'exécution) étant donné l'absence de l'apostrophe et la ressemblance de certaines lettres, sans compter la finale contractée.
- 19 Un autre mot difficile : **envers**.
- 20 Il y a quelques taches d'encre à la fin, mais nous pouvons quand même lire tous les mots.
Il y a ici quatre abréviations : **p'ntes** (présentes), **unzi.^e** (onzième), **xvj.^c** (seize cent) et **Soix.^{te}** (soixante).
- 21 Remarquez ici le mot **marché**, plus particulièrement la syllabe **ché**, c'est la forme générale de l'époque pour le **ch**.
Les majuscules pour les deux premiers mots **Six** et **Que** ainsi que le mot **engagement**.
- 22 Observez la forme du mot **en** de l'expression **en Jcelluy**.
Une seule abréviation : **donna'on** (donation).
Les deux mots **auSSy** et **paSSé** contenant le **double S**.
À la fin, le mot **aujourd'hui**, dans une ancienne forme : **cejourd'huy**.

Leçon

Romain Becquet. Il a une écriture plutôt ronde et appliquée, ce qui n'est pas le cas de ses nombreux clercs. Il avait l'habitude de préparer ou faire préparer quelques formulaires de mariage où il laissait des espaces pour les noms des contractants et de leurs témoins. Ces espaces seront de temps en temps remplis par le clerc, et c'est pourquoi on trouve souvent deux écritures différentes sur le même contrat. Par ailleurs, les clercs semblent être plus souvent scripteurs que le notaire lui-même.

La lettre H. Elle peut avoir différentes formes et le H majuscule n'est que très rarement utilisé.

H

En forme de 5		Chargez	
En forme de sS		em/peS/che/mentz empeSchementz	Comme le mot marché de la ligne 21.
En forme de cf		ar/chan/ge archange	
En forme de 8		haults bois	

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
sintilali@videotron.ca

Mots de Génée...

Il existe encore à notre époque des individus assez puérils pour se réclamer d'ancêtres incertains, qui puaient des pieds et exhalaient un parfum de cuir surchauffé, aux environs de l'an mille.

La Guerre Sociale, 9 janvier 1907.



Ad Lib

Collaboration

Des familles tricotées serré

Jean-François Bouchard (1792)

Conjugué à la généralisation des unions de fait, le phénomène de plus en plus fréquent de ménages recomposés donne lieu, de nos jours, à diverses configurations familiales où il ne s'avère pas toujours facile de se retrouver parmi des demi-sœurs et des demi-frères aux patronymes (ou matronymes) différents – et souvent composés.

Mais il faut bien reconnaître que certaines familles d'autrefois, en plus d'être très nombreuses, se sont aussi révélées particulièrement créatives à cet égard. Elles étaient souvent aidées, en cela, par l'isolement de plusieurs communautés villageoises, par une espérance de vie nettement plus courte que celle dont nous bénéficions aujourd'hui, ou encore par un taux élevé de mortalité chez les femmes en couches. D'où, par exemple, les cas de mariages multiples entre les membres de deux familles¹. D'où, également, une proportion appréciable de familles comptant des enfants issus de plus d'une union. Qui n'a pas vu, enfin, des cas de superposition de générations faisant en sorte que des oncles et des tantes se retrouvaient moins âgés que leurs neveux et nièces ?

Glanés au gré de la consultation d'ouvrages généalogiques ou de registres paroissiaux, les quelques exemples qui suivent illustrent des agencements familiaux pour le moins originaux.

Les Bouchard et les Deschênes de Sainte-Flavie

Dans un bref entrefilet de *L'Estuaire généalogique*², Pierre Collins fait état des mariages, tous célébrés à Sainte-Flavie, qui lient les trois filles d'Alphonse Bouchard et Rose-Anna Langlois, mariées à Sainte-Flavie le 20 avril 1920, aux trois garçons d'Alphonse Deschênes et Amanda Gaudreault, mariés dans cette même paroisse le 26 novembre 1901 :

- Gérard Deschênes épouse Lucille Bouchard le 4 novembre 1942 ;
- Maurice Deschênes épouse Juliette Bouchard le 21 avril 1945 ;

- Jean-Marie Deschênes épouse Gilberte Bouchard le 12 juillet 1947.

Il n'y a rien d'extraordinaire jusque-là si ce n'est que, devenue veuve, la mère des filles épouse en secondes nocces nul autre que le veuf Alphonse Deschênes, père des garçons ! Le mariage a lieu, toujours à Sainte-Flavie, le 5 juillet 1943.

Comment devient-on la belle-mère de sa belle-sœur ?

Lorsque le 9 novembre 1922 à Saint-Léon-le-Grand, dans la vallée de la Matapédia, Marcelline Labrie prend comme second époux Hippolyte Bouchard, sa relation avec quelques membres de sa famille se trouve bouleversée, pour ne pas dire complexifiée. C'est qu'elle devient ainsi la belle-mère de sa belle-sœur, Odina Parent. Mais comment en est-on arrivé là ?

Née le 31 janvier 1860 à Saint-Éloi, Marcelline est la fille aînée de Georges Labrie et Marcelline Veilleux. Le 17 avril 1883 à Sainte-Félicité, près de Matane, elle a épousé Joseph Lefrançois³, fils d'Octave et Élisabeth Rioux. La mère de Marcelline est alors enceinte d'un garçon qui naîtra le 15 septembre 1883 à Sainte-Félicité et à qui l'on donnera le prénom de son père, Georges. À Salem, Massachusetts, le 6 août 1906, ce dernier épousera Odina Parent, née le 18 novembre 1884 à Lewinston, Maine, du mariage d'Antoine et d'Emma Boucher⁴. Accueillie au sein de la famille Labrie, Odina devient donc la belle-sœur de Marcelline, et ce, bien que les deux femmes aient 24 ans d'écart.

Mais Georges, l'époux d'Odina, est de santé fragile et meurt de tuberculose le 5 octobre 1912 ; le couple n'a eu qu'un seul enfant, Léo, mort en bas âge. Le 26 août 1913 à Saint-Léon-le-Grand, Odina accepte donc de refaire sa vie avec David Bouchard, fils d'Hippolyte et Dina Chayer. Comme Odina a conservé d'excellentes relations avec sa première belle-famille, les Labrie de Sainte-Félicité, elle reçoit régulièrement sous son toit sa belle-sœur Marcelline, d'autant plus que celle-ci est veuve à compter du 19 août 1919.

1. Nos recherches nous ont permis jusqu'à maintenant de repérer le cas relativement fréquent de trois mariages unissant deux familles entre elles. Nous demeurons toutefois persuadé qu'il doit bien exister des cas où plus de trois membres d'une même famille auraient trouvé l'âme sœur dans une autre même famille.

2. COLLINS, Pierre. « Curiosité matrimoniale », *L'Estuaire généalogique*, n° 144, hiver 2007, p. 91.

3. COMEAU, Thérèse. « Les Lefrançois de Sainte-Félicité », *Au pays de Matane*, vol. xxxi, n° 1, mai 1996, Matane, Société d'histoire et de généalogie de Matane, p. 27-37.

4. Bien que tous deux originaires de la région de Trois-Pistoles, ceux-ci se sont mariés un an plus tôt, le 8 octobre 1883, dans cette ville américaine où Antoine est venu travailler comme menuisier.

Quand, à son tour, le père de David devient veuf, à la mort de Dina Chayer le 23 juin 1922, Marcelline et Hippolyte décident d'unir leur solitude; ils se marient le 9 novembre 1922 à Saint-Léon-le-Grand. Mais ce faisant, Marcelline devient la belle-mère de David et d'Odina.

Il faut préciser qu'avant même son mariage avec Hippolyte, Marcelline entretenait déjà un lien avec la famille Bouchard. Un de ses fils issus de son mariage avec Joseph Lefrançois, Alphonse-Napoléon, avait épousé une des filles d'Hippolyte, Malvina, le 12 juillet 1912 à Saint-Léon-le-Grand. Pour cette dernière, Marcelline était donc déjà sa belle-mère mais, si cela se peut, le devenait à un second titre.

En ce qui concerne Odina, celle-ci était devenue, du fait de son premier mariage avec Georges Labrie, la tante (par alliance) du fils de Marcelline, Alphonse-Napoléon, et de son épouse, Malvina; elle était ainsi la grand-tante des enfants de ce couple. Mais en épousant David, frère de Malvina, elle devenait la tante, au premier degré, de ces mêmes enfants.

Bon sang ne saurait mentir

Mais il y a mieux encore, ou pire selon notre point de vue, sur ces liens familiaux inusités. Dans une thèse portant sur les difficultés et les contraintes dans le choix d'un conjoint à Trois-Rivières⁵, Sylvie Savoie évoque, sans le détailler, le cas d'une mère et de sa fille qui auraient épousé les deux frères. Il est permis de croire que, sans être assujettis eux-mêmes aux interdits de parenté prévus dans le droit canonique ou civil, ces mariages auront été la source de bien des casse-têtes pour les pauvres curés qui, dans les générations subséquentes, ont eu à

déterminer le lien de parenté entre leurs descendants. Car, faut-il le préciser, des enfants sont issus des deux unions concernées.

Selon les données du Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Catherine Dodier, d'Igé, dans le Perche, aurait contracté mariage avant 1649, avec Guillaume Isabelle. Des deux enfants issus du couple, seule Jeanne, née le 2 octobre 1650 à Trois-Rivières, survit.

Guillaume étant décédé le 19 août 1652, Catherine épouse en secondes noces dès l'année suivante, à une date et en un lieu indéterminés, Pierre Lepelle dit Lahaie, fils de Denis Pierre Lepelle et Jeanne Girodeau. Au moins huit enfants naîtront de ce mariage. Le 10 janvier 1667 à Trois-Rivières, Jeanne, issue du premier mariage de Catherine, prend pour époux le frère de son beau-père, Jean Lepelle dit Desmarais; ils auront sept enfants.

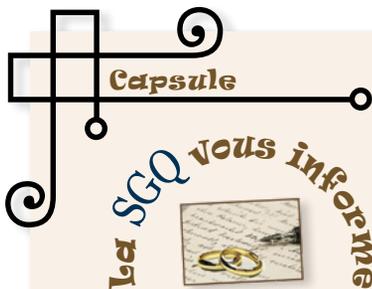
Dans ce contexte, comment peut-on qualifier les relations pour le moins atypiques entre les membres de ces deux familles? Alors qu'elle est la grand-mère des enfants de Jeanne, Catherine est également leur tante. À l'inverse, les enfants de Catherine ont une tante, Jeanne, qui est nulle autre que leur demi-sœur.

Finalement, quoi qu'il pût en penser, les choses étaient bien moins compliquées pour Coluche à qui l'on doit cette réflexion: Chez moi, c'est bizarre! On s'est toujours marié en famille. Mon père a épousé ma mère. Mon grand-père, ma grand-mère. Mon oncle, ma tante, et ainsi de suite...

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

gendronbouchard@videotron.ca

5. SAVOIE, Sylvie. *Difficultés et contraintes dans le choix du conjoint – Trois-Rivières, 1634 à 1760*, thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de *Philosophiae Doctor*, Québec, Sylvie Savoie, 1994, 312 p.



Base de données en ligne: Les témoignages de liberté au mariage

La Société de généalogie de Québec (SGQ) offre à ses membres sur son site web la base de données: «Témoignages de liberté au mariage». Il faut se rappeler que l'Église a exigé des célibataires qui désiraient se marier qu'ils prouvent leur liberté de tout engagement soit en produisant des documents officiels, soit en présentant des témoins crédibles. Les témoignages de liberté

au mariage constituent une source importante d'informations, car ils permettent de connaître le lieu d'origine, la date d'arrivée au pays, la profession ou le métier, ainsi que les circonstances de la venue au Canada de nombreux immigrants. La consignation par écrit des témoignages de liberté au mariage couvre la période d'avril 1757 au 27 août 1763 pour le diocèse de Québec et de 1763 à 1818 pour la région de Québec. Les originaux sont conservés aux archives de l'Archevêché de Québec et une copie manuscrite est disponible aux Archives du Séminaire de Québec.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la SGQ: www.sgq.qc.ca. Après vous être identifiés, choisissez l'onglet **Bases de données**, «Nos bases de données» puis cliquez sur «Témoignages de liberté au mariage».



Le généalogiste juriste

France DesRoches (5595)

Raymond Deraspe, notaire et généalogiste

Si Shéhérazade a raconté des histoires fabuleuses au roi de Perse pendant mille et une nuits, Raymond Deraspe peut nous raconter des anecdotes tant sur sa profession que sur la petite histoire de la ville de Québec pendant mille et une soirées.

(Guy Parent)

Depuis l'automne 2002, dans sa chronique régulière, Raymond Deraspe nous permet de découvrir bon nombre d'hommes de loi. Pendant plus de dix-sept ans, il a ainsi publié 68 articles à propos de ceux qui ont laissé leur marque. Il en est cependant un dont il n'a jamais été question : Raymond Deraspe lui-même. La rédaction de **L'Ancêtre** veut rendre hommage à cet homme admirable et vous propose un texte à la manière de Raymond Deraspe.

Homme remarquable, M. Deraspe n'est pas seulement un homme de loi et un généalogiste, c'est un grand érudit. Posez-lui une question sur la politique, le clergé, l'éducation, la philosophie, voire l'histoire, il saura rapidement vous narrer un fait, une anecdote comprenant plusieurs personnages et dates, et à tout coup, il donnera une réponse adéquate. Raymond, un humaniste par définition la plus pure, possède une grande culture et, bien évidemment, une excellente connaissance du milieu juridique. Doué d'une mémoire phénoménale, il est à peu près certain qu'il connaît ou a du moins entendu parler de toute personne de Québec dont on mentionne le nom, sinon de ses parents ou de ses grands-parents.

Ses ancêtres sont venus du Pays basque, en France, et sont passés par Saint-Pierre-et-Miquelon, Margaree¹, en Nouvelle-Écosse, et Havre-Aubert, aux Îles-de-la-Madeleine (IDL^M)².

À Notre-Dame-de-Québec

Les parents du notaire Deraspe, Nathanaël *Derraps* (baptisé sous le nom Daniel³ *Déraps* à Bassin, IDL^M), majeur, navigateur, et Alma Wells dit Galibois, fille majeure de feu André et Henriette Mondina, se sont épousés le 6 mars 1905 en la



Raymond Deraspe.
Photo fournie par sa fille Miriam.

basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec. Les deux époux sont de cette paroisse. Les parents de Nathanaël, Camille et Hermine Lebel, sont de la Côte-Nord⁴. Une dispense de deux bans de mariage a été accordée par M^{gr} Cyrille Alfred Marois, protonotaire apostolique, vicaire général de l'archidiocèse de Québec, et la publication du troisième ban s'est faite dans la paroisse. Aucun empêchement au mariage n'ayant été découvert, le célébrant a reçu le mutuel consentement des époux et leur a donné la bénédiction en présence de Joseph Royer, témoin de l'époux, et de Napoléon Galibois, oncle et témoin de l'épouse, qui ont signé avec les époux ainsi que le célébrant Joseph Léonidas Lemay (Sainte-Croix, 1876–Lévis, 1946). L'époux signe Nathaël Derraps. En marge de l'acte de mariage est indiqué *Voir acte judiciaire Deraspe J.C.T. 10/8/56*. On a rayé tous les noms Derraps pour les remplacer par Deraspe.

À Havre-Aubert, Îles-de-la-Madeleine

Le 9 janvier 1866, dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Visitation, se sont unis les grands-parents de Raymond Deraspe, Camille *Déraspes*, majeur, de la paroisse Saint-Pierre de L'Étang-du-Nord, et Hermine Lebel, fille majeure de Noël et Pélagie Chiasson de cette paroisse. Trois bans ont été publiés, aucun empêchement n'a été découvert *et la fille n'ayant point été ravie*, les parents ayant donné leur consentement, le célébrant a reçu le mutuel consentement des époux et leur a donné la bénédiction en présence de Simon Cormier et Émile Chiasson. Personne n'a su signer sauf l'officiant Charles N(ectaire) Boudreault (IDL^M, 1822–Amherst, IDL^M, 1888).

1. Margaree (Magrée dans certains documents) est un village canadien du comté d'Inverness, sur la côte ouest de l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse. Il forme avec Chéticamp et Saint-Joseph-du-Moine la région francophone du comté.
2. Dans le texte, nous utiliserons l'abréviation IDL^M pour désigner les Îles-de-la-Madeleine.
3. Généralement Nathanel ou Nathaniel ou même Nathael dans d'autres documents.
4. Les parents de Camille, Robert et Olive Leblanc, sont nés à Magrée. Camille est né aux Îles-de-la-Madeleine et est allé pêcher sur la Basse-Côte-Nord avant de s'y établir. Certains des enfants y sont nés. Il s'est établi à Aguanish.

À Margaree, Nouvelle-Écosse

C'est le 25 novembre 1834 en la paroisse Saint-Michel, à Margaree, Nouvelle-Écosse, que les bisaïeux du notaire Deraspe se sont épousés. Robert Deraspe, âgé de 20 ans, s'unit à Olive Leblanc, âgée de 21 ans, fille d'Honoré et Esther Chévarie. Comme les registres des baptêmes, mariages et sépultures ne sont pas tous disponibles pour la Nouvelle-Écosse, il nous est difficile de donner de plus amples détails sur ce mariage. Robert est né le 29 juin 1814 à Margaree et est décédé à Étang-du-Nord, IDLM, le 23 décembre 1873. Olive Leblanc est également née à Margaree le 20 novembre 1813 et est décédée à Étang-du-Nord, IDLM, le 18 novembre 1858⁵. Il semble que tous les Deraspe se soient déplacés aux îles en 1835.

Le 13 octobre 1806, après la publication des bans, les triaïeux du notaire Deraspe, Bertrand Daraspe, mineur, et Marie Leblanc, fille de Georges-Robert et Marie Doucet se marient. Bertrand est né à Saint-Pierre, Saint-Pierre-et-Miquelon, le 10 septembre 1784. Il est décédé le 7 août 1877 à Étang-du-Nord, IDLM. Marie est née le 8 août 1785 à Margaree et elle est décédée le 11 avril 1851 à Étang-du-Nord, IDLM⁶.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

À Miquelon, en l'église Notre-Dame des Arpillers, le 23 octobre 1774, le quadrisaïeul Pierre Darraspe, majeur, âgé de 27 ans, *pilote de navires pour les voyages de la baleine et de la terre neuve*, épouse Anne Mancel, fille mineure de Robert et Jeanne Goupil. Après la publication de deux bans et dispense du troisième en vertu de pouvoirs apostoliques pour des raisons graves et aucun empêchement canonique n'ayant été découvert, le vice-préfet apostolique faisant les fonctions curiales en l'île de Miquelon, déclare :

après avoir reçu leur mutuel consentement, je leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme et les cérémonies observées par notre mère la Sainte Église; le mariage en vertu de mes pouvoirs apostoliques, s'est célébré vers les six heures du soir de ce dimanche vingt-trois octobre mille sept cent soixante-quatorze eu égard que la saison avançait fort et que nous étions à la veille de nous rendre pour quelques jours à l'île Saint-Pierre chef-lieu de nos deux colonies, et que la famille de l'épouse ainsi que l'époux allaient au premier moment séjourner et demeurer au susdit Saint-Pierre: ont été témoins du côté de l'époux Jean Pierre Derrabzoic, négociant en nos îles Saint-Pierre Miquelon, de la paroisse de Saint-Jean de luc (sic), évêché de Baionne (sic), âgé de quarante-quatre ans, domicilié les étés de mille sept cent soixante-treize et quatorze successivement en nos îles

Saint-Pierre-Miquelon; et Pierre Favrau dict, compagnon pêcheur, âgé de vingt-sept ans, également de la même paroisse de Saint-Jean de luc (sic), et lequel a arrivé cette année en nôtre île, tous deux amis de l'époux; et du côté de l'épouse ses père et mère présents et consentants; et Abraham Dugay négociant en cette île, et Paris, ancien habitant de Louisbourg, tous deux domiciliés de cette île: lesquels tous nous ont certifié du domicile de la liberté, de la légitimité, de la catholicité, et de la vérité des choses susdites au sujet des parties contractantes: Pierre Favrau dict et la mère de l'épouse ont déclaré ne savoir signer: les autres ainsi que les époux ont signé avec nous, de ce interpellé suivant l'ordonnance⁷.

Nous pouvons lire les signatures de Pierre Darraspe, Louise Mancel, Derrecarre, Abradugay, Paris, Robert Mancel, Martin Servigny, Janne Susanne Mancel, et celle de l'officiant Jean-Baptiste Paradis, vice-préfet apostolique des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pierre était né à Saint-Jean-de-Luz, en Pays basque, le 25 janvier 1748 et est décédé à Miquelon avant 1787, probablement perdu en mer. Anne Mancel était née vers 1751; on ne connaît pas la date de son décès.

À Saint-Jean-de-Luz

François Darraspe, cordier et marin, a épousé, le 23 janvier 1732 à Saint-Jean-de-Luz, évêché de Bayonne, en France, Jeanne-Louise Derrecquart, fille de Jean et Constance Etcheverria.

François Darraspé et Jeanne Derreca, nos paroissiens; François, fils du fils de Dafernaniencia, et Jeanne fille de Costaco Etcheberriya; en présence de Pierre Darraspé, frère de l'époux, Joannis Deforsans, neveu de l'époux, Joannis Darrreca, père de l'épouse, Betri Derreca, oncle de l'épouse, Mtre Philibert de Laborde Prêtre, Docteur en théologie, et parent de l'épouse, lequel avec le père de l'épouse ont signé et non les autres interpellés avec l'époux et l'épouse ont déclaré ne le savoir⁸.

Baptême, études, mariage, carrière professionnelle

Raymond Deraspe est né à Québec le 12 mai 1926 et a été baptisé sous condition le lendemain à la basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec sous les prénoms Joseph, Marcel, Guy, Raymond. Son parrain était Donat Derraps (*sic*) et sa marraine, Marcelle Galibois, frère et cousine. On indique que le père est absent et qu'il est journalier de navire. On peut lire les signatures de Marcelle Galibois, Donat Deraspe et François-Xavier Galibois, suivies de celle du célébrant Ulric Turcotte.

5. BOUDREAU, Dennis M. *Dictionnaire généalogique des familles des Îles-de-la-Madeleine – Québec 1760-1948*, t. II, Québec, Société de généalogie de Québec, 2001, 930 p.

6. *Ibid.*

7. Copie de l'acte de mariage trouvé sur le site des archives de France pour les îles Saint-Pierre-et-Miquelon. L'acte a été transcrit et corrigé pour faciliter la lecture. http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON&ommune=MIQUELON&annee=1774&typeacte=AC_MA.

8. Renseignement fourni par Raymond Deraspe à sa fille Miriam.



Raymond et son frère Paul devant l'épicerie familiale N. Deraspe, 147, 10^e Rue.

Photo fournie par Miriam Deraspe.

La famille habitait alors au 121, rue Saint-Paul. Raymond est le dernier d'une famille de dix enfants; il avait été précédé d'Aimé, Robert, Régina, Donat, Donat, Fernand, Cécile, Paul et Rita. Raymond a été élevé dans la paroisse Saint-Fidèle du quartier Limoilou. Il a fréquenté l'école paroissiale, puis l'école supérieure Saint-Fidèle jusqu'à la 12^e année. Il a obtenu son baccalauréat ès arts au Petit Séminaire de Québec et sa licence en droit à l'Université Laval. Devenu membre de la Chambre des notaires en 1954, il a d'abord exercé en pratique privée, puis dans la fonction publique du Québec jusqu'en 1996. Il a été chargé de cours à la Faculté de droit, à la Faculté de foresterie et de géodésie et à l'École de Service social de l'Université Laval.

Le 2 septembre 1957 à Saint-Jean-Deschaillons, comté de Lotbinière, Raymond Deraspe, 31 ans, épouse Liliane Barabé, 26 ans, institutrice, fille d'Alphonse et Maria Paris. Après le mariage, le couple ira habiter au 1268, 2^e Avenue dans le quartier Limoilou⁹. Le couple a eu quatre enfants: Éloi, Miriam, Vincent et Hubert.

Un associé de M. Deraspe, M^e Marc-André Verville, rapporte à propos de celui-ci:

tout comme s'il était investi d'un devoir, le notaire Deraspe a toujours mis sa mémoire et ses connaissances juridiques au service de la société. Déjà à la toute fin des années 1960, il animait une ligne téléphonique d'informations juridiques. À la faculté de Droit, M^e Deraspe a été très impliqué, notamment à titre de journaliste au journal Le Carabin. Pour ses collègues, le notaire Deraspe se rendait toujours disponible pour dispenser généreusement ses connaissances acquises. Il faisait office, en quelque sorte, d'un site Internet du droit, bien avant l'ère contemporaine des communications. À la fois dévoué à sa pratique notariale quotidienne, conférencier, auteur d'articles d'intérêt juridique, homme de communications, professeur, M^e Deraspe est devenu un consultant

respecté de ses collègues juristes. Ses rédactions juridiques audacieuses ont concouru à l'évolution du droit en fonction des réalités sociales. M^e Deraspe était un redoutable intervenant aux assemblées délibérantes de la confrérie.

Dans ses rédactions juridiques, Raymond Deraspe avait le souci constant d'écrire des bribes d'histoire au quotidien. Il suffit de lire les contrats de mariage, les testaments et les actes de ventes qu'il a rédigés pour réaliser à quel point ils sont riches d'informations historiques, de phares d'époques (par des références à un ancien nom de rue, à une ancienne adresse, à un lien de filiation etc.). Et que dire de la richesse historique contenue dans ses actes de déclaration de transmission immobilière consécutifs à un décès¹⁰.

Un autre associé, M^e Germain Paiement, ajoute ceci: *en 1978, Raymond rejoignit les rangs de la fonction publique québécoise pour y demeurer jusqu'à sa retraite. Pendant cette période, il continua d'être le juriste rigoureux et empathique comme il l'avait été dans sa pratique privée, dispensant ses judicieux conseils dans le respect de l'intérêt public pour le plus grand bénéfice de l'État québécois et de ses citoyens¹¹.*

Raymond Deraspe est membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ) depuis 1985. Il fait d'abord partie du comité de la revue **L'Ancêtre** pendant une douzaine d'années. Par la suite, il se joint au comité du service à la clientèle et travaille comme conseiller auprès des chercheurs à la bibliothèque du centre de documentation Roland-J.-Auger depuis plus de 20 ans. Son activité professionnelle lui a donné une vaste connaissance du monde notarial qu'il n'est pas avare de communiquer à ses collègues.



Guy Parent et Raymond Deraspe.
Photo: André G. Bélanger.

Raymond Deraspe a écrit sa première chronique « Le généalogiste juriste » dans la revue **L'Ancêtre** à l'automne 2002. Cette chronique paraît quatre fois par année. Il a ainsi écrit 68 articles présentant l'ascendance patrilinéaire des gens de robe du Québec, résumant leur contribution au monde juridique. Il a également deux textes à son actif: « À la recherche de la descendance de Pierre Deraspe », **L'Ancêtre**, vol. 9, n^o 2, octobre 1982, p. 49, et « Les actes de l'État civil servent-ils aux gens de loi? », **L'Ancêtre**, vol. 19, n^o 9, mai 1993, p. 337.

9. Successivement au 1268, 2^e avenue, sur le boulevard Benoît-IV, puis au 218, 12^e Rue. Par la suite, la famille s'est installée sur le chemin du Foulon à Sillery.

10. Voir **L'Ancêtre+** pour retrouver le texte intégral des commentaires des associés de Raymond Deraspe.

11. *Ibid.*

Le 15 juin 2017, il a reçu le prix Renaud-Brochu qui souligne l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles œuvrant en généalogie. Ce prix lui a été remis lors du 5 à 7 des bénévoles de la SGO, par Guy Parent, alors président de la FQSG.

Témoignage de Jean-Pierre Gendreau-Héty

« Raymond est un homme exceptionnel. Oui, sa mémoire. Mais aussi sa délicatesse. Au décès de ma mère, il m'a appelé et a tenu à me témoigner très longuement combien ma mère lui avait été chère. Raymond est un homme sincère, qui saura toujours trouver le chemin pour dire du bien sans jamais trahir sa pensée.

J'ai bien connu la famille Deraspe. Raymond était un homme mystérieux pour le jeune que j'étais. Le savant notaire ne conduisait pas, marchait et prenait religieusement l'autobus. Raymond, homme de bonté qui distribuait sans faute le feuillet paroissial hebdomadaire sans jamais faire la leçon. Il semblait vivre à la fois dans le passé et le présent, trouvant des liens entre les deux que lui seul savait reconnaître. Raymond a toujours su donner un sens à notre monde par son minutieux tissage de gens et de détails.

Raymond, un immense amoureux de Québec. Cette ville qu'il a mémorisée dans tous ses états successifs depuis des décennies; Raymond, marié à cette ville autant qu'à sa propre femme! Liliane en dirait autant.

J'ai connu Raymond par la vie communautaire de *Parc Montferrand*, notre petit village du chemin du Foulon, à

Sillery. Raymond serait-il même celui qui a donné son nom à cet ensemble architectural particulier, duquel il a été un pionnier? Admirateur de Gilles Vigneault, on pourrait dire que Raymond est un genre de barde du notariat québécois. J'avoue peiner à imaginer Raymond comme autre chose qu'un sage... C'est un homme qui semble tout simplement vivre hors du temps par sa maîtrise de celui-ci.

Raymond est un original. Cet homme a développé pour des jeunes familles incluant la sienne un projet d'habitation un peu fou, qui a réuni d'autres esprits forts comme lui pour élever en commun des jeunes qui n'ont jamais oublié la chance qu'ils ont eue. Nous sommes tous restés un peu frères et sœurs de cette période formatrice de notre vie.

Raymond, une immense tête, certes, mais surtout le cœur juste et loyal. Un homme dont la vie a toujours semblé sans début et sans fin. On l'imagine presque moine... Sera-t-on surpris d'apprendre que Raymond a longtemps pratiqué le yoga, bien avant que ce ne soit la mode? Raymond aimait aussi chanter dans la chorale du quartier et se mêler à toutes les générations, sans discrimination ».

MÉDIAGRAPHIE ADDITIONNELLE

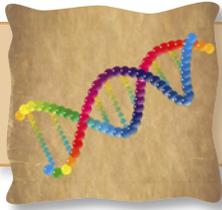
- Ancestry, www.ancestry.ca.
- FamilySearch, www.familysearch.org.
- Collaboration : Diane Gaudet, Lise St-Hilaire, Miriam Deraspe, Marie Deraspe, Marc-André Verville, Germain Paiement.

Généalogie de Raymond Deraspe

Nom et prénom (Prénom du père; nom de la mère)	Date et lieu du mariage	Nom et prénom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère)
DARRASPÉ François	23 janvier Saint-Jean-de-Luz Bayonne, France	DERREQUART, Jeanne-Louise (Jean, ETCHEVERRIA Constance)
DARRASPE Pierre	23 octobre 1774 Saint-Pierre-et-Miquelon, France	MANCEL Anne (Robert; GOUPIL Jeanne)
DARASPE Bertrand	13 octobre 1806 Saint-Michel, Margaree, N.-É.	LEBLANC Marie (Georges-Robert; DOUCET Marie)
DÉRASPE Robert	25 novembre 1834 Saint-Michel, Margaree, N.-É.	LEBLANC Olive (Honoré; CHÉVARIE Esther)
DÉRASPES Camille	9 janvier 1866 Notre-Dame-de-la-Visitation Havre-Aubert, Îles-de-la-Madeleine	LEBEL Hermine (Noël; CHIASSON Pélagie)
DERRAPS Nathanaël	6 mars 1905 Notre-Dame-de-Québec	WELLS dit GALIBOIS Alma (André; MONDINA Henriette)
DERASPE Raymond	2 septembre 1957 Saint-Jean-Deschaillons	BARABÉ Liliane (Alphonse; PARIS Maria)

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
leov@sympatico.ca





ADN et généalogie

Denis Beauregard

Vos origines par ADN, vraiment ?

Ingénieur de formation et spécialiste de l'informatique, l'auteur est l'administrateur principal du projet *French Heritage* chez *Family Tree DNA* et a accès aux données des projets *Québec ADNy* et *ADNmt* ainsi qu'à un grand nombre de projets patronymiques. Avec ses collaborateurs, il examine les données des participants, dont les résultats des tests *Family Finder*, afin de débloquent des lignées et d'ajouter de nouvelles triangulations au catalogue de signatures ADN.

La publicité de certains laboratoires d'analyse d'ADN annonce qu'ils pourront retracer vos origines à partir d'un simple test d'ADN. La question revient assez régulièrement dans les groupes de discussion spécialisés: pourquoi les origines trouvées ne correspondent-elles pas toujours aux sources documentaires consultées? Le présent article tentera de répondre à cette question.

Un héritage inégal

La première chose qui saute aux yeux lorsqu'on reçoit le résultat d'un test d'ADN, outre la quantité de chiffres difficiles à comprendre, c'est qu'on ne précise pas clairement la relation avec les cousins trouvés par le test. L'unité de mesure utilisée s'appelle centiMorgan (cM)¹ et représente la partie commune entre la personne testée et les cousins trouvés par le test.

Il existe plusieurs tableaux permettant de trouver le degré de cousinage à partir de la valeur mesurée. Un site populaire est le *DNA Painter*². On saisit la valeur trouvée et l'outil propose une relation. Ainsi, avec 3384 (la valeur maximale utilisée par le laboratoire *Family Tree DNA*), la relation peut être parent-enfant, mais il pourrait s'agir d'un frère dans un cas extrême. En fait, le tableau néglige deux possibilités: des jumeaux identiques et une comparaison avec soi-même. Selon ce tableau basé sur des données réelles, la relation avec un grand-parent varie de 1156 à 2311 cM. Pour un oncle ou un neveu, ce serait de 1349 à 2175 cM; avec un frère, de 2209 à 3384 cM. Si la valeur est de 2000 cM, on ne peut pas dire s'il s'agit d'un oncle, d'un grand-père ou d'un demi-frère, ni d'un neveu plutôt que d'un oncle.

La raison de ces variations est assez simple. On hérite de l'ADN de nos deux parents en quantités à peu près égales. Toutefois, la partie reçue du père, par exemple, n'est pas composée de 50 % de ses propres parents. En d'autres mots, un des grands-parents pourrait fournir 15,5 % de l'ADN du petit-fils, et l'autre 31 %, soit le double. À la génération suivante, cela va de 6,2 % à 19,9 %. Dans un cas réel, un petit-fils pourrait

recevoir un chromosome complet, aucune partie d'un autre chromosome, et quatre morceaux d'un troisième.

Après cinq générations où l'ADN est distribué au hasard, la part de chaque ancêtre de la génération ancienne se situe donc entre 1 % et 8 %. Après dix générations, l'héritage varie entre 0,03 % et 1,4 %. On comprendra que les ethnies indiquées dans les résultats ne peuvent avoir une précision de moins de 1 %.

Les populations de référence

L'origine d'une personne est calculée en recherchant certains motifs dans l'ADN humain. En théorie, la présence de tel motif indique telle origine. En pratique, il n'existe pas d'ADN pur associé à chaque pays. Si l'on peut distinguer un Asiatique d'un Européen, la différence entre un Français et un Allemand ou un Anglais tient davantage de l'art que de la science. Au cours des siècles, les populations ainsi que les frontières se sont déplacées. L'Europe a connu un grand nombre d'invasions, comme celles des Romains, des Goths et des Huns. Les frontières d'aujourd'hui ne sont pas celles d'il y a cent ou mille ans.

Père / fils
Frère, demi-frère, grand-père / petit-fils, oncle / neveu
Demi-frère, grand-père / petit-fils, oncle / neveu
Cousin 1 ^{er} degré – cousin 2 ^e degré
Cousin 1 ^{er} degré – cousin 3 ^e degré
Cousin 2 ^e degré – cousin 3 ^e degré

1. Le centiMorgan (cM) est l'unité marquant le lien entre deux gènes. Elle est ainsi nommée en l'honneur du généticien américain Thomas Hunt Morgan (1866-1945) par son étudiant-généticien Alfred Sturtevant (1891-1970). <https://fr.wikipedia.org/wiki/Centimorgan>. Consulté le 10 juin 2019.

2. <https://dnainter.com/tools/sharedcmv4>.

Quant aux populations en soi, il est difficile de déterminer qui est vraiment Français, Anglais ou Espagnol, par exemple. Les Espagnols ont occupé la Bourgogne devenue française par la suite, tout comme les Anglais étaient bien présents dans l'Aquitaine. Si on définit un Français comme quelqu'un dont les quatre grands-parents sont nés en France, rien ne garantit que les huit suivants y soient nés également, ou encore qu'il n'y ait eu aucune adoption.

Par ailleurs, en France, il est interdit de faire un test d'ADN si le but est purement récréatif. Toutefois, la loi n'empêche pas quelqu'un d'envoyer un échantillon de salive dans un autre pays et de lire les résultats d'un test d'ADN. En fait, même si on menace d'une amende importante une personne qui fait faire un test d'ADN, au moins un laboratoire ADN fait de la publicité à la télévision française et certaines émissions de télévision présentent les résultats de tests d'ADN concernant des personnalités. Même si la menace n'est pas sérieuse, il en résulte que la France est sous-représentée parmi les populations de référence.

Des tests imparfaits

On retrouve sur Internet quelques reportages vidéo de jumelles identiques ayant fait un test d'ADN et dont les origines sont différentes³. Ces émissions couvrent les principaux laboratoires. Curieusement, lorsqu'on contacte les laboratoires concernés pour avoir une explication de la situation, la réponse est souvent nébuleuse.

La vraie raison expliquant pourquoi des jumelles identiques ont des résultats ethniques différents est pourtant assez simple : les tests d'ADN sont imparfaits.

La méthode habituellement utilisée pour analyser l'ADN est appelée microséquençage. On ne lit pas un chromosome au complet, mais des morceaux, et on essaie ensuite d'identifier, à

partir d'un fichier de référence, à quelle partie du chromosome ces segments appartiennent. Finalement, on fait un échantillonnage de certaines positions dans chaque chromosome. Selon le laboratoire, on examine entre 150 000 et 3 milliards de positions. Les tests à prix populaires sont basés sur environ 700 000 positions⁴. Pour atteindre des milliards de positions, il faut utiliser ce qu'on appelle un génome complet (*whole genome*). Un de ces laboratoires annonce une couverture « 30x »⁵, ce qui signifie qu'on essaie de lire chaque segment 30 fois.

Si on regarde les données brutes d'un test d'ADN à prix populaire, on verra que les valeurs lues ont cinq valeurs possibles. Si la valeur a été réellement lue, elle sera A, C, G ou T, des lettres qui correspondent aux quatre bases de l'ADN. La cinquième valeur, représentée par un tiret, est appelée « *no-call* », ce qui signifie qu'elle n'a pas été lue.

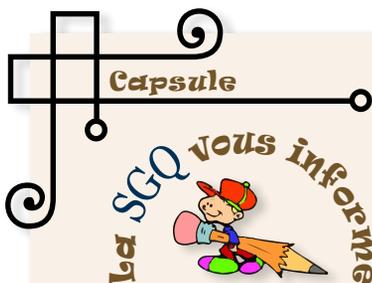
Comme les valeurs non lues sont différentes pour chaque analyse d'ADN, des jumelles auront en fait des données différentes pour analyser leurs origines. La comparaison de leurs données montrera un ADN identique car les valeurs non lues ne sont pas comparées. Par contre, les valeurs utilisées pour calculer les origines seront différentes, tout comme les résultats géographiques.

Conclusion

L'ADN n'étant pas réparti uniformément parmi les ancêtres, les populations de référence ne peuvent pas être pures et les tests d'ADN sont imparfaits. Voilà pourquoi il arrive si souvent que les origines trouvées par l'ADN ne soient pas identiques à celles des sources documentaires et varient entre deux tests ou entre deux analyses de mêmes données brutes par deux outils distincts.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : denis.b@francogene.com

3. Plusieurs reportages dont *Twins get 'mystifying' DNA ancestry test results* qui fait le tour des principaux laboratoires. <https://youtu.be/Isa5c1p6aC0>; <https://www.cbc.ca/news/technology/dna-ancestry-kits-twins-marketplace-1.4980976>.
4. https://isogg.org/wiki/Autosomal_DNA_testing_comparison_chart.
5. <https://us.dantelabs.com/>.



Comment écrire ses références bibliographiques

Les références bibliographiques qui accompagnent les articles publiés dans la revue *L'Ancêtre* sont d'un grand intérêt pour le lecteur qui souhaite consulter les sources citées par l'auteur ; elles doivent donc être faciles à retrouver. Les protocoles de présentation des bibliographies sont nombreux et varient selon les disciplines, les éditeurs, les revues spécialisées. La revue *L'Ancêtre* a opté pour un protocole simple,

largement inspiré de celui de l'Office québécois de la langue française. Nous invitons les auteurs à consulter ce protocole sur le site de *L'Ancêtre*.

Pour plus d'informations, choisissez l'onglet « Revue L'Ancêtre » puis cliquez sur « Publier ».

Rencontres mensuelles

Endroit :

Centre communautaire Noël-Brulart

1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge,
Québec

Heure : 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres.

■ Le mercredi 18 septembre 2019

Conférencier : Mona Andrée Rainville
Sujet : *Les Femmes d'Affaires de la Nouvelle-France*

■ Le mercredi 16 octobre 2019

Conférencier : Pierre Boily
Sujet : *La monnaie en Nouvelle-France*

■ Le mercredi 20 novembre 2019

Conférencier : Roger Barrette
Sujet : *L'éducation chez les défricheurs de la Nouvelle-France :
le cas des familles Barette établies sur la Côte-de-
Beaupré et en Mauricie*

Horaire de la SGQ



Société de généalogie de Québec

Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Mardi : 9 h 30 à 16 h

Mercredi : 9 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 12 h 30 à 16 h

Samedi : 9 h 30 à 16 h 30, sauf les sections réservées pour la formation

Collection du Fonds Drouin numérisé disponible pour consultation.

Publications de la Société : répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

BAnQ Québec

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le dimanche et lundi.

Manuscrits, archives, microfilms et bibliothèque :

Mardi et vendredi 9 h à 17 h

Mercredi et jeudi 9 h à 21 h

Samedi 9 h à 17 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Remontez dans le temps!

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC...

- ... EST LA RÉFÉRENCE dans le domaine de la généalogie de Québec;
- ... EST LA DEUXIÈME PLUS GRANDE société de généalogie francophone du Québec;
- ... EST ENTIÈREMENT ADMINISTRÉE par des bénévoles dévoués;
- ... EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE par ses membres et ses activités sans subvention gouvernementale ou municipale.

Devenez membre et visitez notre centre de documentation
situé au Pavillon Louis-Jacques-Casault de l'UL!

Soyez « **verts** » et utilisez le transport en commun
vers la station de l'Université Laval.

Consultez notre site : www.sgq.qc.ca.
Tél. : 418 651-9127



Société généalogique canadienne-française

Les formations de la SGCF: un plus vos recherches !

- ◆ Initiation à la généalogie
- ◆ Les tutelles, curatelles et les testaments
- ◆ Contrats d'engagement et listes de passagers



- ◆ Logiciel Heredis pour débutants et avancés
- ◆ Rédaction d'article
- ◆ Paléographie pour débutants et avancés

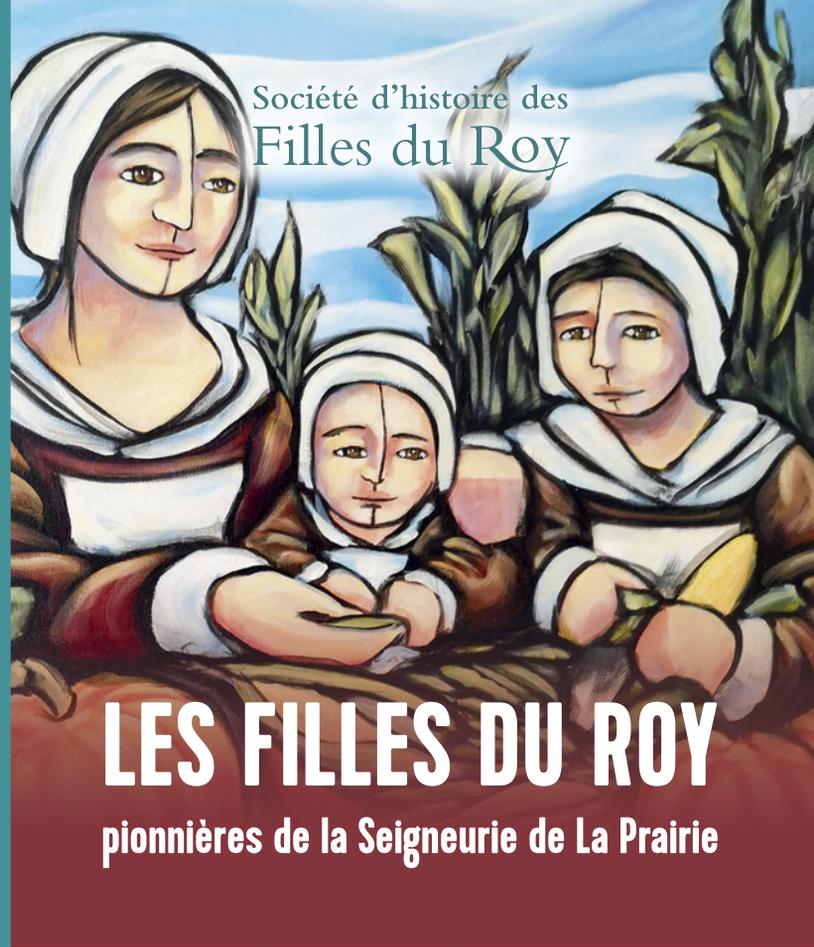
Visitez notre site Web!

3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5
Téléphone : 514-527-1010 - Courriel : info@sgcf.com
www.sgcf.com

Camille Lapointe Allison Bain Réginald Auger

LE SITE ARCHÉOLOGIQUE DU PALAIS DE L'INTENDANT À QUÉBEC

Plus de 35 années de découvertes



Société d'histoire des
Filles du Roy

LES FILLES DU ROY

pionnières de la Seigneurie de La Prairie



SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

Éric Thierry

Les Œuvres complètes de Champlain

Tome 1 • 1598-1619

Tome 2 • 1620-1635

